



Belmont, son temple, ses vignes, une douceur de vivre... (montage photographique réalisé pour la carte de vœux 2018)

# TABLE DES MATIÈRES

Municipalité	4
2018, à mi-chemin de la législature	.4
Répartition des dicastères	5
Séances et dossiers traités	5
Vacations	.6
Site Internet	7
CCAR	7
Divers	7
Visite préfectorale	.7
Réunion des Syndics du District de Lavaux- Oron	.7
Conseil communal	8
Mutations	.8
Administration générale - Finances - Informatique – Ressources humaines - TL - Lausanne Région	Sé 9 [S Bá
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 Es
Greffe municipal et secrétariat de la Municipal	ité Co
Entreprises	
Contrôle des habitants	10
Registre des chiens	11
Archives	11
Biens culturels	11
Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur- Lausanne et octroi de la nationalité suisse	11
Manifestations & civilités1	3
Réception des nouveaux habitants – « Pully	10
Lavaux à l'heure du Québec »	
Téléphonie1	
Informatique1	
Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique	9
RESSOURCES HUMAINES (RH)1	
Statistiques	
Mutations & Remarques diverses	
Bâtiment administratif	
Services extérieurs	18
Parascolaire et Préscolaire	19
Jubilaires	
Formation continue	19

FINANCES ET COMPTABILITE	
Préambule	
Taxes de séjour et sur les déchets	
Achats et ventes de biens immobiliers – en attente	
Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)	22
Caisse intercommunale de pensions (CIP) .	22
« Petits » dons divers	22
TRANSPORTS PUBLICS	24
Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois	24
Répartition des voyageurs par ligne	24
2018 en chiffres	24
Faits marquants	25
Ensemble, innovons les tl	
Pour un développement durable	26
LAUSANNE REGION	27
Points forts 2018	27
Conclusion	34
CONCLUSION DU SYNDIC	35
écurité (Protection civile - Pompiers	
SDIS] - Police) - Communication -	
âtiments communaux (sauf Temple,	
•	
space Cancoires + Burenoz. UAPE e	
	et
follège) - Vignes	e <i>t</i> 36
POLICE	e <i>t</i> 36 36
POLICE Police administrative	e <i>t</i> 36 36 36
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations	et 36 36 36
POLICE  Police administrative  Cimetière et inhumations	et 36 36 36 36
Police administrative  Cimetière et inhumations  Signalisation  Stationnement	et 36 36 36 36 37
POLICE	et 36 36 36 36 37
POLICE POLICE Cimetière et inhumations Stationnement Utilisation de la criminalité.	et 36 36 36 36 37 37
POLICE	et 36 36 36 36 37 37
POLICE	et 36 36 36 37 37 37
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers Association de communes Sécurité Es	et 36 36 36 36 37 37 37 37
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois	et 36 36 36 36 37 37 37 st
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale	et 36 36 36 36 37 37 37 st 37
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref	et 36 36 36 37 37 37 st 37 37
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref Formation	et 36 36 36 36 37 37 37 37 37 37
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref Formation Personnel	et 36 36 36 37 37 37 37 st 37 37 37
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref Formation Personnel Prévention-Proximité	et 36 36 36 36 37 37 37 37 st 37 38 38 38
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref Formation Personnel Prévention-Proximité Les Autorités	et 36 36 36 37 37 37 37 37 37 37 38 38 38
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref Formation Personnel Prévention-Proximité Les Autorités Statistiques diverses	et 36 36 36 37 37 37 37 37 37 37 37 38 38 38 38 38 38 39 40
POLICE Police administrative Cimetière et inhumations Signalisation Stationnement Utilisation du domaine public Prévention de la criminalité Circulation Police sanitaire – Police des chiens Divers  Association de communes Sécurité Es Lausannois Préambule de la Municipale Nouvelles en bref Formation Personnel Prévention-Proximité Les Autorités	et 36 36 36 37 37 37 37 37 37 37 38 38 38 38

Association de communes de la région	CULTURE	65
lausannoise pour la réglementation du service des taxis42	Sociétés et Associations locales	65
Service de défense contre l'incendie et de	Carte « Cultissime »	65
secours (SDIS)44	JEUNESSE	66
Petit lexique44	Ecoles	66
Préambule de la municipale, présidente CCF 45	Lexique	66
Organisation45	Préambule	66
Commission consultative du feu (CCF) SDIS	Ecoles primaires	66
OUEST-LAVAUX45	Activités particulières	67
Commandement46	Personnel – Effectifs des élèves	67
Etat-Major46	PPLS et Service de santé	68
Effectifs	Activités Parascolaires	69
Démission et cessation d'activités d'Officiers.47	Devoirs surveillés	69
Interventions47	Réfectoire « Midi-Cancoires »	69
Permanences	Bibliothèque scolaire	69
Gardes et représentations48 Formation48	Transports scolaires	70
ProSDIS	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	70
VIDIS 20-2549	Ecoles secondaires	71
Collaboration avec les partenaires49	Direction	71
Locaux49	Effectifs	71
Protection civile50	Activités particulières	72
Préambule de la Municipale50	Etudes musicales	74
Rapport concernant la région Lausanne-Est en	Ecole de musique de Pully (EMP)	74
201851	PAROISSES	75
COMMUNICATION55	Préambule	75
BÂTIMENTS COMMUNAUX55	Temple de St-Martin	75
Préambule55	Paroisse protestante	
Refuges56	Concerts spirituels de Belmont-Prieuré	
VIGNES57	Paroisse catholique	
Millésimes 2017 blanc et 2016 rouge57	Eglise Saint-Nicolas de Flüe	
Millésime 201857	Paroisse de langue allemande de	
Productions58	Villamont à Lausanne	76
Comptes58	Communauté israélite de Lausanne et	
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE 59	canton de Vaud (CILV)	
ffaires sociales - Culture - Jeunesse	BÂTIMENTS COMMUNAUX	
v.c. UAPE, transports scolaires) -	Préambule	
aroisses - Bâtiments communaux	Salle de gymnastique et terrain de sports	
Temple, Espace Cancoires + Burenoz,	Collège	
APE et Collège) - Domaines et Forêts60	Centre de vie enfantine « Les Moussaillons	
Préambule60	DOMAINES & FORÊTS	77
AFFAIRES SOCIALES60	Garde-forestier	77
Petit lexique60	Exploitation des bois	78
Prévoyance et aide sociale61	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	79
Agence d'Assurances Sociales (AAS) 61	Services Industriels – Travaux public	
Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)62	Assainissement et Environnement –	<b>3</b> –
- ,	Espaces verts	80
Accueil de la petite enfance	SERVICES INDUSTRIELS	
Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont63		
	Préambule	80
Associations diverses & Nonagénaires 64		

Service de l'électricité80	Épuration des eaux – STEP	93
Exploitation du réseau80	Projets en cours	95
Alimentation électrique de la commune81	ESPACES VERTS	<b>9</b> 6
Eclairage public81	Travaux d'entretien	96
Fonds pour les énergies renouvelables81	SOCOSEV	96
Tarifs SI 201882	CONCLUSION DU MUNICIPAL	96
Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport84	Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme	,
OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)84		-
Romande Energie Commerce - REC SA85	Préambule	
Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont		
86	SERVICE TECHNIQUE	
SIGIP86	POLICE DES CONSTRUCTIONS	
Service des eaux 87	Statistiques des logements	
L'eau, notre problème ?87	Facturation	
Interventions sur notre réseau88	Cour de droit administratif et public (CDAP)	99
TRAVAUX PUBLICS90	Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)	99
Préavis clos90	Service de contrôle des citernes	99
Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	Service de ramonage1	00
(préavis 02/2001)90	Energies renouvelables1	00
Collecteur Combe-Louche (préavis 02/2016).90	Commission de salubrité1	00
Assainissement Arnier et SI (préavis 07/2006)	Carte des dangers naturels1	00
90 <b>T</b>	URBANISME10	)1
<b>Travaux en cours</b>	Commission consultative d'urbanisme - CCU	01
Flonzel (préavis 08/2016)91	Commission municipale d'urbanisme – CMU1	0
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	Plans de quartiers légalisés1	
91	Gestion et aménagement du territoire1	03
Voirie	Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)1	03
Déneigement91	PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-	
GEDREL SA92	Morges)1	
Déchets urbains92	SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois	
Information au public92		
Evolution du taux de recyclage92	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE 10	)7
_	CONCLUSIONS 201810	)8
Épuration des eaux et collecteurs 93		
Evacuation des eaux93		

## **RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2018**

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre c, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2018.

## **MUNICIPALITÉ**



Photo de Vanessa CARDOSO pour 24 Heures – Novembre 2018

#### 2018, à mi-chemin de la législature

Une année « pauvre » en nombre de préavis, donc de demande de crédits d'investissement. Cette politique répond pleinement à l'engagement de votre Municipalité de vous solliciter exclusivement pour des dépenses urgentes. Celles imprévisibles lors de l'élaboration du budget 2018, sont détaillées dans le préavis relatif aux comptes.

Le « chantier de la législature », à savoir les travaux de réhabilitation de la RC 773 en traversée de notre localité ont, comme en 2017, fait l'objet de la plus grande attention, tant financière qu'en matière de bien-facture des travaux. Si le décompte des coûts ne sera disponible que courant 2019, nous relevons avec satisfaction que la réalisation répond à nos attentes, telles que décrites dans le préavis. Les délais ont été respectés, même légèrement réduits, pour le plus grand bonheur des bordiers. Quant aux usagers, certains se sont mis à confondre « anneau de vitesse» avec route en zone urbaine. Sous chapitre « Police » de ce rapport, les constats de nos agents sont édifiants!

L'autre « méga chantier », mais de la Confédération, est celui de la réfection des viaducs de l'autoroute qui enjambe la Paudèze. Nous remercions ici les entreprises et leurs ouvriers pour avoir tout mis en œuvre pour réduire les nuisances, malgré des conditions de travail au milieu de la circulation. La catastrophe qu'ont subi les habitants de Gênes, avec l'effondrement du viaduc « Morandi », aura fait prendre conscience, à ceux qui en douteraient encore, que les ouvrages d'art ne sont pas éternels. 2019 devrait voir l'achèvement des travaux précités, ainsi que ceux en sortie Est des tunnels de Belmont.

Reste le projet d'élargissement des tunnels, contre lequel près de 300 personnes ont fait opposition lors de l'enquête publique de fin 2016. La procédure fédérale est en cours et nous devrions connaître la position du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication « DETEC », courant de l'été 2019.

Un autre dossier d'obédience fédérale aura fait, tout au long de 2018, l'objet d'une attention soutenue par la Municipalité : l'Office postal de Belmont. Alors que les premières dates de sa fermeture laissaient entrevoir l'inéluctable pour début 2018, les réflexions conjointes avec les délégués de la Poste laissent entrevoir une solution de création d'une Agence postale avec un acteur local de la galerie marchande d'En Arnier, d'ici l'automne 2019. Nous remercions ici la Direction de la Poste à Berne d'avoir accepté de « donner du temps au temps ».

S'agissant de la gestion de notre personnel (67 personnes représentant 47 équivalent plein temps), la Municipalité a consacré « temps et énergie » pour identifier les causes d'absences maladie, particulièrement dans les structures d'accueil préscolaires. Si dans l'administration, les absences ne font en principe pas l'objet d'appels à des intervenants extérieurs, du moins pour les courtes durées, il n'en va pas de même dans les structures d'accueils de nos enfants et élèves. Les dispositions légales sont claires : soit le personnel nécessaire requis est présent pour accueillir les enfants, soit nous avons l'obligation de faire appel à du personnel de remplacement. Il en résulte dès lors une charge financière imprévue et non maîtrisable.

Les décisions prises à la veille des fêtes de fin d'année ont été présentées à l'ensemble de notre personnel le 31 janvier 2019. C'est donc dans le prochain rapport de gestion que nous détaillerons les mesures arrêtées pour juguler la problématique. Mais nous pouvons déjà vous indiquer que nous allons nous appuyer sur des spécialistes en santé au travail, complété par une réorganisation interne de la gestion des absences, impliquant nos cadres. Notre boursière-adjointe, Mme Valérie Guex, sera dorénavant la répondante RH pour l'ensemble du personnel, et l'arrivée en mars 2019 de notre nouveau Chef des finances, M. Mathieu Rochat, permettra une nouvelle répartition des travaux au sein de la Bourse. Nous remercions ici Mme Valérie Guex d'avoir accepté de relever ce nouveau défi, pour lequel elle possède une certification professionnelle. Fin mars, nous prendrons aussi congé de M. Stéphane Ruby qui va relever, après 10 ans à Belmont, un nouveau challenge dans une autre commune vaudoise.

La Municipalité remercie ici l'ensemble du personnel communal, tout sauf « avare » en engagement au profit de nos habitants. Merci aussi au Conseil communal pour la qualité de nos relations en faveur des Cancoires.

## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

La répartition des dicastères, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, n'a subi aucune modification et c'est elle qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport.

Il en va de même pour les délégations et représentations dans les diverses commissions communales et intercommunales ; les éventuelles mutations intervenues sont mentionnées dans le chapitre directement concerné.

## SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 45 reprises durant l'exercice 2018 (46 en 2017). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 08h00.

A l'occasion de ces séances, 1'167 objets ont été traités (1'093 en 2017). Ces objets ont généré 1'130 décisions (1'060 en 2017).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 5 reprises, juste avant la séance de la Municipalité, pour traiter de divers objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision.

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 5 (9 en 2017) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2018 :

- Autoroute A9: travaux et projets en cours.
- Cimetière : réflexions sur adaptation de notre règlement en fonction des besoins futurs.
- · Gestion du personnel : analyse par service et réorganisation des responsabilités.
- La Poste : suite des négociations pour la mise en place d'une Agence postale.
- · Plan de quartier En Arnier : analyse avant-projet dans le périmètre de l'ex Musée Deutsch.
- PGA, Plan général d'affectation : ultimes mises à jour puis transmission au Service cantonal du développement territorial pour procédure de consultation préalable.
- RC 773, Route cantonale en traversée de localité : suivi des travaux.
- Régionalisation de la Protection Civile : fin de la procédure et préavis au Conseil communal.
- Services Industriels : suivi des changements liés à la Loi sur l'approvisionnement électrique.
- Stationnement : « pose et dépose » des écoliers dans le périmètre de l'administration.



#### **Vacations**

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2018 et les deux années précédentes.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	inclus à refacturer	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Muheim G.	298.00	1'372.00		115.50	<sup>1)</sup> 1'670.00	1'500.00	1'598.50
Greiner N.	309.00	478.25		67.50	787.25	1'073.00	829.25
Michelet Ph.	242.75	535.00	273.00		1'050.75	1'045.75	1'032.50
Schiesser C.	238.50	1'132.50			<sup>2)</sup> 1'371.00	1'352.50	1'363.75
Dupertuis Ch.	311.75	784.75			1'096.50	1'159.25	1'158.25
Total	1'400.00	4'302.50	273.00	183.00	5'975.50	6'130.50	5'982.25

- 1) Inclus 203.50 h. comptabilisées en 2017
- 2) Inclus 43.25 h. transférées de 2017

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 183 heures dans la colonne « à refacturer » concernent le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et à ce titre membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat ainsi que le mandat de Mme Greiner au sein du SDIS, de la Police et des Taxis.

#### SITE INTERNET

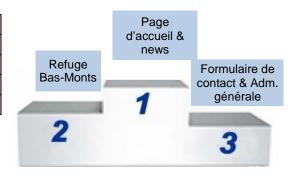


2018 a vu la 2<sup>ème</sup> année complète d'exploitation de notre Site Internet, mis en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Pour la mise à jour du Site, Mlle Fogoz a consacré 141.25 heures (148.50 en 2017).

Les données ci-dessous sont issues de « Google Analytics » (service d'analyse d'audience d'un site Web).

Nombre total « ancien site » :	2013	2014	2015	2016
· de visites	34'350	29'846	33'581	36'105
· de pages vues	132'980	120'647	123'855	137'941

Nombre total « nouveau site » :	2017	2018
· utilisateurs	18'512	22'346
· sessions	29'041	33'260
· pages vues	87'561	87'341
· durée moyenne session	00 :02 :05	00 :01 :41



## **CCAR**

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités :

- · aux deux assemblées générales de Lausanne Région ;
- à la remise du Trophée PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne), 16<sup>ème</sup> édition ; pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

## **DIVERS**

#### Visite préfectorale

Les années se suivent et se ressemblent : M. le Préfet Daniel Flotron a pris acte que tout fonctionne à entière satisfaction au sein de notre administration communale, et que tous nos registres sont tenus avec rigueur et exactitude. La partie récréative en l'honneur de notre Préfet s'est tenue à Rivaz, dont nous avons été les hôtes.

# Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

La première séance s'est tenue à Maracon le 26 avril. A l'ordre du jour la création, à bout touchant, de la régionalisation de la protection civile.



Un certain nombre d'informations, relatives au Plan Directeur cantonal, à la péréquation intercommunale et au financement futur des camps scolaires, ont été transmises par nos délégués dans les différents groupes de travail de l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

La deuxième rencontre, du 6 septembre à Chexbres, a été consacrée à la présentation du Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) du Département de l'Economie et du Sport. Notre Préfet a rappelé quelques règles sur les procédures « Commune — Préfecture », lors de dénonciations de « citoyens récalcitrants ». La judiciarisation de notre société est ainsi faite que la partie incriminée, par avocat interposé, cherche la faille dans la procédure, afin de rendre caduque une décision sur le fond. Si Belmont a, pour l'instant, échappé au défaut sur la forme, une « piqûre de rappel » ne fait jamais de mal ! Comme le 26 avril, les délégués à l'UCV nous ont fait un retour sur leurs travaux. Pour mémoire, le Syndic de Belmont est membre du Comité, représentant le district.

## CONSEIL COMMUNAL

La composition détaillée des divers organes du Conseil communal se trouve en pages 11 et 12 du rapport sur la gestion 2016. Ci-dessous ne sont mentionnées que les mutations enregistrées en 2018.

#### **Mutations**

#### Présidence

Christian MARREL a remplacé Alfred ROTH

#### Vice-présidence

- 1<sup>er</sup> vice-président : Claude DEVALTE a remplacé Christian MARREL
- 2<sup>ème</sup> vice-président : nomination d'Olivier GUIGNARD

#### **Commission des naturalisations**

Sarah BRAENDLE a remplacé Maurice CAVADINI

#### Commission de gestion

Frédéric MICHAUD a remplacé Christian DUPERTUIS



Bureau du Conseil communal élu le 28 juin 2018 de gauche à droite Didier Bérard, Angela Recchia, Olivier Guignard, Christian Marrel, Petra Salathé et Michael G. Markides (manquent Claude Devalte, Véronique Rodondi et Doris Mangold)

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - INFORMATIQUE - RESSOURCES HUMAINES - TL - LAUSANNE RÉGION

M. Gustave MUHEIM, Syndic



## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

#### **Préambule**

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause de tâches diverses qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La



Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ ; d'autant plus que 3 départs à la retraite auront lieu d'ici 2022.

#### Documents divers établis par le Greffe municipal

D	ocuments	2014	2015	2016	2017	2018
	actes de mœurs, déclarations de domicile et autres 1)	778	-	-	568	549
	lettres y.c. les autres services 2)	3119	2820	1890	2336	1883

Le programme informatique, mis en service en 2015, ne nous permettait plus, jusqu'au milieu de l'année 2017, de sortir ce genre de statistiques. Le chiffre 2017, ne concerne donc que la moitié de l'année.

Malgré une hausse des correspondances en 2017 (RC773), les correspondances « traditionnelles » sont inexorablement remplacées par les courriels comprenant souvent de nombreuses annexes, qui nécessitent une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!! A titre d'exemple, la secrétaire municipale a traité, à elle seule, en 2018, 2'278 courriels externes et 1'136 courriels internes, soit un total de 3'414, contre 3'244 en 2017 (et ce ne sont que les courriels enregistrés en « entrée »).

La hausse importante enregistrée en 2014 (par rapport à 2013) était principalement due aux nombreux courriers adressés dans le cadre du 850<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune. En 2017, passablement de courriers en relation avec les travaux sur la RC 773.

Pour faire face à ce qui précède, la GED (Gestion Electronique des Documents) devient incontournable. Sa mise en place ayant été reportée, nous attendons son déploiement, tout d'abord à Pully, au cours de l'année 2019.

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2018, 2852 personnes (3689 en 2017) ont fait usage du guichet et 3279 de la ligne T+T précitée (3352 en 2017). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

#### **Entreprises**

Au 31 décembre 2018, le registre communal comprenait 230 entreprises (237 en 2017 et 229 en 2016). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

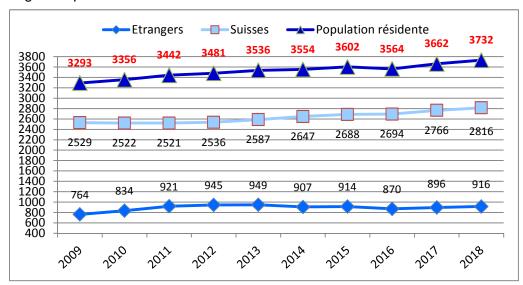
#### Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3'732 (916 étrangers) habitants au 31.12.2018.

#### Statistique population

Pour 2018, 209 permis pour étrangers ont été délivrés ou renouvelés (212 en 2017).

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2009.



#### **Tableau des mutations**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Arrivées	398	463	422	515	478	491	437	425	367	531
dont naissances	41	43	33	37	42	27	40	29	28	36
Départs	338	355	351	474	423	421	430	464	350	471
dont décès	12	13	10	15	13	6	19	12	10	12
Total	736	818	773	989	901	912	867	889	717	1'002

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- · Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

#### Résidence secondaire

Mme Dorthe poursuit les contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en « résidence secondaire ». En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons, auprès de ces résidents, les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

Les locations ponctuelles de logements ou chambres par des plateformes, type Airbnb, sont suivies avec attention. Une fois le propriétaire, ou la personne qui sous-loue, identifié, nous faisons valoir l'obligation de payer la taxe de séjour.

Nombre de résidences	2014	2015	2016	2017	2018
secondaires au 31 décembre	30	29	30	36	55

#### Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est toujours en augmentation ; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 217 animaux (208 en 2017). Cette augmentation est en partie due au travail qui est toujours réalisé suite à la mise en service de la banque de données nationale **www.amicus.ch**.

#### **Archives**

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue.

#### Biens culturels

Comme annoncé dans le rapport de gestion sur l'année 2017 et dans un souci d'économies, nous avons renoncé à programmer, en 2018, la suite des restaurations de nos anciens ouvrages endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale. Toutefois, il est à préciser que le « gros » du travail est maintenant fait et qu'il reste divers petits documents. Ces travaux de restauration reprendront en 2019 (cpte 110.3119.00).

# Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

#### **Procédure**

Comme annoncé dans le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2017, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle loi sur la nationalité suisse (LN) ainsi que la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), sont entrées en vigueur.

Parmi les principaux changements figurent l'obligation d'être titulaire d'un permis d'établissement (permis C), d'avoir résidé au minimum 10 ans en Suisse (dont 2 ans dans le Canton de Vaud), d'avoir des connaissances suffisantes en français (oral et écrit) et de se soumettre à un test de connaissances.

Par le passé, le candidat qui souhaitait débuter une procédure de naturalisation devait s'adresser à sa commune de domicile afin d'y retirer le formulaire de demande de naturalisation puis y déposer son dossier pour traitement.

Depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, la procédure de naturalisation débute auprès du Service de la population de l'Etat de Vaud (ci-après, « SPOP »), lequel transmet les demandes à la commune après avoir vérifié les conditions d'entrée en matière.

Il y a dès lors lieu de retenir que la démarche auprès de la commune s'avère être, dans la majorité des cas, purement administrative.

Au vu de ce qui précède la Municipalité a décidé :

 de déléguer la compétence de collecter les informations nécessaires au traitement des demandes au Greffe municipal (MIIe Fogoz);

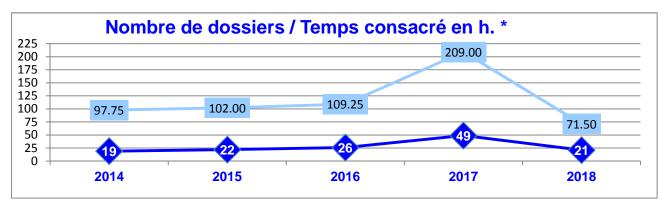
- de déléguer la compétence d'instruire les demandes et d'organiser les tests de connaissances à Mlle Fogoz, accompagnée d'un membre de la Municipalité (autorité déléguée) ;
- d'opter pour une audition facultative des candidats à la naturalisation, le cas échéant par la Commission de naturalisation sur demande expresse de l'autorité déléguée qui aura instruit la demande :
- de confirmer la Commission de naturalisation, dès le 1er janvier 2019, dans la composition suivante :
  - deux membres de la Municipalité par tournus et trois membres issus du Conseil communal, comme déjà décidé en début de législature, soit : Mme Sonia Chatelan-Daubercies, Mme Sandra Gillard et Mme Sarah Braendle qui remplacera M. Nicolas Mégias, démissionnaire ;
  - dite commission ne sera opérationnelle que lors des auditions, spécifiquement, demandées par l'autorité déléguée en charge du rapport d'enquête;
- d'appliquer les émoluments communaux actuellement en vigueur, dès lors que ceux-ci sont en adéquation avec ceux indiqués dans la loi cantonale ;
- de renoncer à un règlement communal en matière de naturalisation, dès lors que nous appliquons les recommandations fixées par la loi cantonale.

Enfin, il est à noter que le règlement communal actuel sera automatiquement abrogé lorsque le dernier dossier de naturalisation selon l'ancien droit aura été traité et que la personne concernée aura été assermentée.

#### Etat de la situation au 31 décembre 2018

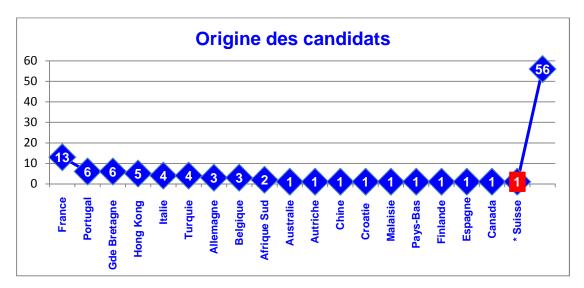
En chiffres, cela représente :

Genre de procédure	Nbre de dossiers	Nbre de personnes concernées (adultes et enfants)
Ordinaire « 2017 » (dossiers déposés avant le 31.12.2017 mais auditions en 2018 selon ancienne loi)	9	19
Ordinaire « 2018 » (dossiers déposés et traités administrativement en 2018, mais les candidats seront « auditionnés pour le rapport d'enquête et passeront les tests de connaissances » durant le premier trimestre de l'année 2019)	12	12
Totaux	21	31



<sup>\*</sup> Le temps consacré mentionné dans le tableau ci-dessus, est celui de Mlle Fogoz pour le traitement administratif des dossiers. Le temps consacré en 2018 comprend le traitement administratif des 9 dossiers déposés en 2017 ainsi que la mise en route de la nouvelle procédure.

Selon la tradition, les personnes dont la procédure de naturalisation s'est terminée par la prestation de serment, en 2018, ont été invitées lors de la dernière séance du Conseil communal, le 6 décembre 2018; 56 personnes étaient concernées. Si nous n'avons plus l'autorisation de publier leur nom, nous avons le droit de vous indiquer leur origine, dont voici la répartition géographique.



\* En 2018, nous avons également accordé la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne à une candidate Suisse, originaire d'une autre commune vaudoise, mais qui souhaitait de tout cœur obtenir la bourgeoisie de la commune où elle est née et où elle a grandi.

Une autre situation nous a également beaucoup touchés en 2018. C'est celle d'une de nos citoyennes, très atteinte dans sa santé, qui souhaitait absolument obtenir la nationalité Suisse, et la bourgeoisie de Belmont, avant de s'en aller. Et là, c'est un grand coup de chapeau que nous tirons aux organes administratifs de tous nos échelons, commune, canton et confédération, qui ont tout mis en œuvre pour que la procédure puisse être menée à terme. La candidate, saisie d'un terrible stress, a passé son audition à Belmont le 13 février 2017 et la nationalité suisse a été acquise le 21 mars 2018, y.c. la procédure en changement de nom, puisqu'elle voulait absolument porter le nom de son mari en lieu et place de son nom de jeune fille. En outre, sa carte d'identité a été délivrée dans la semaine qui a suivi l'acquisition de la nationalité suisse. Quand on sait que l'ancienne procédure durait en moyenne 2 ans, c'est un exploit! Malheureusement décédée le 17 avril 2018, elle aura eu très peu de temps pour « profiter » de cette nouvelle nationalité à laquelle elle tenait tant.

## **MANIFESTATIONS & CIVILITÉS**

#### Réception des nouveaux habitants - « Pully Lavaux à l'heure du Québec »

Depuis 2012, la Municipalité programme la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ».

Organisée le 7 juin 2018, elle concernait les habitants arrivés entre mi-avril 2016 et mi-avril 2018. La soirée a commencé par un cocktail dînatoire servi à la buvette de la Grande Salle, puis s'est poursuivie par le spectacle, dans la salle, où l'artiste Amélie Veille a présenté son tour de chant « Les moments parfaits » qui a enchanté le public.



#### Autres civilités

Aubade du 1<sup>er</sup> janvier pour nos doyens - Séance annuelle avec les responsables des sociétés locales - Réceptions pour 2 nonagénaires – Passeport vacances – Action « Coup de balai » - Séance du Conseil intercommunal de l'ASEL – Visite du collège par une délégation des autorités de la Ville de Fribourg – Réception de nos jubilaires - Réception de nos patrouilleurs scolaires - Réception de M. Hanagarth suite au don de deux tableaux réalisés par épouse (décédée le 17 avril) - Réception de Mme Noémie Heiniger, Pasteure suffragante - Réception des jeunes citoyens et personnes naturalisées dans l'année, lors de la dernière séance du Conseil communal - Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises - Fenêtre de l'Avent

## **TÉLÉPHONIE**

Suite à la mise en place, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, d'un nouveau système basé sur les nouvelles normes IP (internet protocole) en collaboration avec la Ville de Pully, nous étions compatibles avec les nouveaux standards qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le nouveau système donne entière satisfaction.

#### INFORMATIQUE

A nouveau, nous relevons avec plaisir la parfaite collaboration avec les collaborateurs du BIP et ceux en charge du SIGIP. L'informatique prend de plus en plus de place dans les tâches régaliennes et sa gestion nécessite des compétences que les communes de notre taille ne peuvent plus assurer sans des professionnels aguerris. Le syndic est le délégué communal au sein du comité de pilotage et notre boursier, M. Ruby, est le répondant opérationnel du BIP. Nous remercions ici M. Pittet, responsable du BIP et son équipe très professionnelle, ainsi que M. Teba en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.

#### Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)

Un nouveau projet a démarré au cours de l'année. Il s'agit du remplacement du logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité. Ce projet, lancé et géré par Pully, est réalisé et financé en collaboration avec les Communes d'Yverdon-les-Bains, Renens, Nyon, Prilly, Gland, Grandson, Sainte-Croix et Belmont-sur-Lausanne. La solution retenue est développée à partir d'une solution existante déjà exploitée par le Canton du Jura.

Concernant la sécurité informatique, la démarche de formation de sensibilisation à la sécurité informatique et aux dangers d'Internet s'est poursuivie.

Une nouvelle version mobile du guichet cartographique sigip.ch a été mise en place en 2018. Cette application est disponible sur tous les périphériques mobiles et permet de consulter l'ensemble des couches de données de façon simple et aisée.

En ce qui concerne les thèmes de données sur sigip.ch, plusieurs couches de données sont venues l'étoffer :

- ajout des images aériennes et cartes nationales de Swisstopo (accès public);
- ajout des mines de charbon (accès privé);
- ajout des images des plans spéciaux pour l'aménagement du territoire (accès public);
- ajout des images aériennes permettant de voyager à travers le temps sur Pully et Belmontsur-Lausanne (accès public);
- ajout des géoschématiques électriques basse tension et éclairage public (accès privé);
- ajout des données cantonales du recensement architectural (accès public).

En termes d'organisation, un centre de compétence SIGIP (CCSIGIP) composé de collaborateurs délégués par les différentes directions de l'administration et entités partenaires a été mis en place. Cette entité transversale est chargée de récolter les demandes, d'harmoniser, de coordonner, de soutenir et d'expertiser les tâches et projets touchant aux géodonnées et à SIGIP. Un guide SIGIP a également été réalisé en partenariat avec le service de la communication et recense les informations importantes sur l'histoire et le rôle de SIGIP.

En matière de cyberadministration, les échanges entre le canton et l'Association Vaudoise des Responsables Informatiques Communaux (AVRIC) se sont intensifiés en vue de pouvoir concrétiser une collaboration indispensable dans ce domaine entre les communes et le canton. Une étape importante a été franchie par le canton avec l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPD sur la cyberadministration en date du 6 novembre 2018.

Plusieurs projets pourront ainsi démarrer courant 2019 de concert avec les communes et les associations concernées, notamment le eDeménagement ou le partage de l'identifiant cantonal pour les applications communales nécessitant une authentification forte.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully, hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes: Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse, Office régional de Protection civile et École de Musique.

## **RESSOURCES HUMAINES (RH)**

Le suivi courant a été assuré par Mme Guex et M. Ruby en co-RRH. De janvier à septembre 2018, l'organisation du Service des ressources humaines a continué dans la même orientation que celle prise en 2017, soit :

M. Ruby ayant la connaissance des dossiers et Mme Guex possédant un certificat d'assistante RH, toute la partie administrative (annonce, contrat, correspondance, etc...) a été gérée par Mme Guex et la partie « technique » (salaires, assurances, gestion des heures, etc...) par M. Ruby.



- Pour ce qui est des entretiens avec le personnel, ils ont été répartis entre nos deux collaborateurs ou, en fonction des cas, en binôme au vue des connaissances des uns et des autres. M. Ruby a continué à former Mme Guex à la gestion des salaires sur les outils informatiques afin qu'il puisse être remplacé, en cas de besoin.
- La « porte » d'entrée unique des RH est restée Mme Guex, qui ensuite a dispatché les demandes en fonction de la répartition ci-dessus.
- La Municipalité a également décidé d'outsourcer, à un organe spécialisé, les cas « complexes » comme la gestion de conflit et le nouveau règlement du personnel.

Puis, suite à l'annonce, en septembre 2018, de la démission de notre Boursier, M. Ruby, pour la fin mars 2019, la passation de toutes les tâches RH à Mme Guex s'est faite progressivement.

S'agissant du temps consacré aux RH (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, arrivées, mises au concours de postes, maladies, accidents, etc.

		2014	2015	2016	2017	2018
Mlle Fogoz	1)	202.25	143.75	104.75	116.00	188.50
Mme Gaillard	2)		538.00	1'072.25		
M. Ruby	3)	149.25	121.75	168.25	104.00	176.00
Mme Guex	4)	1			287.25	529.00
Mme Dupertuis	5)	-			42.00	25.50
Mme Greiner-Meylan	5)				77.00	33.75
Total		351.50	803.50	1'342.25	526.25	952.75

jusqu'au 30.06.2015; le temps consacré à la formation des apprentis, en qualité de maîtresse d'apprentissage, n'est pas comptabilisé dans ce total. A partir de 2016, il s'agit principalement des heures consacrées aux apprentis employé-e de commerce. Il est à noter que le temps consacré aux apprentis de cette branche est toujours plus important au vu des exigences de l'apprentissage et le manque de formation de base des jeunes qui sortent de l'école (voir développement ci-après sous chapitre « Mutations et remarques diverses »).

<sup>2)</sup> du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 avril 2017, Mme Gaillard ayant donné sa démission pour cette date.

3) M. Ruby a été en arrêt maladie à 50% dès le 01.12.2018.

4) Reprise, dès octobre 2018 de l'ensemble de la gestion RH.

Dans la deuxième partie de 2018, le service des Ressources Humaines a dû faire face à la gestion de 3 cas de maladie de longue durée, tous dans des services différents. Puis, en fin d'année, un cas supplémentaire ainsi qu'un nombre important de déclarations accident, heureusement sans trop de gravité.

assistance RH (préscolaire et conciergerie) suite au départ de Mme O. Gaillard et à la quantité de cas dans le dernier trimestre de l'année.

#### **Statistiques**

#### Nombre d'employé(e)s

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2014	2015	2016	2017	2018
Administration et Services extérieurs	26	27	27	1) 25	5) 24
UAPE	9	9	10	<sup>2)</sup> 12	12
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5	5	5	5	5
CVE « Les Moussaillons »	13	20	20	<sup>3)</sup> 24	6) 26
Total	<sup>4)</sup> 53	<sup>4)</sup> 61	<sup>4)</sup> <b>62</b>	4) 66	<sup>4)</sup> <b>67</b>
EPT (équivalent plein temps)	37.58	43.10	44.10	44.80	<sup>6)</sup> <b>47.07</b>

diminution en raison du départ de Mme O. Gaillard et d'une apprentie de commerce.

du CVE. Pour mémoire, un nombre minimum est obligatoire, fondé sur le nombre d'enfants présents.

Absences, heures supplémentaires et vacances

	2014		2015		2016		2017		2018
Nombre total de jours de travail	7'452.00		7'987.50	*4	9'302.75	*10	8'072.50	*10	8'456.50
Absences maladie	127.00	*1	143.00	*5	463.75	*8	538.00	*11	540.75
accident	21.00		10.00	*6	70.50	*9	45.50		63.75
médecin, physio, etc.	14.00		21.50		36.25		17.50		183.50
maternité	41.00	*2	97.00		0.00		0.00		0.00
militaire - PCi	23.50		21.00		20.00		0.00		3.00
formation prof.	90.00		37.50		169.00		39.75		197.00
autres motifs	0.00		0.00		0.00		0.00		0.00
vacances	736.00		788.50		943.50		826.00		894.50
Jours effectifs de travail	6'399.50		6'675.00		7'600.25		6'605.75		6'574.00
soit en %	85.88		83.57		81.70		81.83		77.73
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50		42.50		42.50		42.50		42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	891.50		1'104.75		1'290.25		1'732.16		1'205.00
Solde des vacances à prendre	182.50	*3	212.50	<b>*</b> 7	255.00		211.00		277.50

CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Inclus personnel CVE (64 jours)

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> augmentation suite agrandissement UAPE.

<sup>&</sup>lt;sup>3)</sup> augmentation suite à l'agrandissement et au réaménagement des taux de travail.

<sup>4)</sup> total auquel il faut rajouter, chaque mois, une dizaine de « remplaçantes ponctuelles » auprès

<sup>&</sup>lt;sup>5)</sup> diminution en raison du renoncement d'une apprentie de commerce.

augmentation suite au réaménagement des taux de travail.

dont 73 jours au Greffe et 22 jours au Service de conciergerie

<sup>&</sup>lt;sup>\*2</sup> une autre éducatrice au CVE

inclus personnel CVE (35.25 jours)

inclus personnel CVE grands et UAPE nouvelles structures

dont 52 jours au sein de l'administration et 367 jours au CVE

dont 15 jours au sein de l'administration, 33.5 jours au Service de conciergerie et 16.75 jours au CVE

dont 158.5 jours au sein du CVE, 125 jours au sein de l'administration, 112 jours au sein des apprenties et 24 jours au Service de conciergerie

dont 39 jours au sein de l'administration (apprentie)

inclus CVE mais sans UAPE (idem qu'en 2017)

<sup>\*11</sup> dont arrondi, 269 jours au sein de l'administration y.c. apprenties et 271 pour le CVE

## **MUTATIONS & REMARQUES DIVERSES**

#### Bâtiment administratif

#### Administration générale – Greffe municipal

L'augmentation significative des places d'accueil dans les structures pré et parascolaires nous a contraints à réorganiser les tâches du personnel du greffe et de la bourse afin de faire face à cette montée en puissance de la charge administrative.

Le pourcentage du temps de travail de Mme Genton, dégagé en 2017 pour venir en aide, administrativement, à Mme Hengsberger au CVE « Les Moussaillons », a été maintenu en 2018.

Dès mi-novembre 2018, Mme Dorthe s'est mise à disposition de la Bourse communale et des RH, pour des tâches spécifiques, compatibles avec ses disponibilités.



#### Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

**MIle Isabelle Fogoz**, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue, quand ses disponibilités le lui permettent, à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ère</sup> années.

#### Fn 2018 ·

- MIle Christelle Gutierrez Cabrera ayant effectué un pré-apprentissage, du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2017, puis ayant débuté l'apprentissage proprement dit le 15 août 2017, a décidé de changer d'orientation; son contrat a été rompu avec effet au 30 juin 2018;
- · MIle Jessica Gashi a obtenu son CFC et a terminé son apprentissage le 14 août ;
- MIIe Mélissa Rouiller a débuté son apprentissage le 15 août.

Il est à noter que le temps consacré aux apprentis de cette branche (voir tableau au début du chapitre sur les Ressources humaines) est toujours plus important. Ceci est dû, d'une part aux exigences toujours plus nombreuses liées à cet apprentissage, mais aussi, d'autre part, aux connaissances acquises à l'école qui ne sont nettement pas suffisantes pour passer, sans transition préalable, des bancs de l'école à une place active dans le monde du travail. Depuis quelques années, nous notons notamment des lacunes importantes dans les domaines suivants :

- bureautique (pratique des logiciels courant tels que Word, Excel ou Powerpoint);
- langue française (particulièrement la grammaire);
- · mathématiques voire comptabilité.

Est-ce qu'à l'avenir nous serons contraints de choisir entre « consacrer encore plus de temps pour permettre à un jeune, sortant de l'école, de trouver une place d'apprentissage » ou « consacrer moins de temps mais n'engager que des jeunes qui sortent du gymnase » ? C'est un choix que pour l'instant, nous refusons de faire! Mais, il faudra être très attentifs aux exigences de la nouvelle formation « Employé de commerce 2022 » qui, comme son nom l'indique devrait entrer en vigueur à l'été 2022, pour déterminer les critères que nos jeunes devront remplir pour accéder à cette formation.

#### Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2018.

#### **Bourse communale**

2018 : encore une nouvelle année intensive à la Bourse communale avec :

- · la réussite de MIIe Jessica Gashi qui a obtenu son CFC d'employée de commerce ;
- · le succès de Mme Isabelle Gaillard dans le cadre de sa formation continue d'aide-comptable ;
- · l'arrêt de l'apprentissage de **Mile Christelle Guttierez**, ce qui implique que la bourse s'est retrouvée sans apprentie (heureusement **Mile Mélissa Rouiller**, qui a commencé sa 1ère année au Greffe municipal, a été mise à disposition de la Bourse pour la saisie des factures des créanciers):
- en septembre, notre boursier, **M. Stéphane Ruby**, annonce son désir de « tourner la page » et donne sa démission pour fin mars 2019 ;
- depuis décembre une absence partielle du boursier pour raisons médicales;
- · l'engagement de **MIle Jessica Gashi**, en décembre, en qualité d'employée de commerce en contrat à durée déterminée afin de donner un « coup de main » dans une période de transition.

#### Service technique

**Mme Lysiane Bongard**, secrétaire à 63%, a souhaité changer d'orientation et a démissionné à fin mai 2018.

Après réflexion sur les besoins du service, **Mme Laurence Payot** a été engagée par un contrat de placement à 20% de juillet à août, puis pour un poste fixe à 100%, dès septembre 2018.

#### Police administrative

M. Bernard Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

#### Services extérieurs

Lesdits services comprennent:

- la Voirie,
- les Espaces verts,
- · le Service des eaux.
- le Service de l'électricité.

#### et sont répartis comme suit :

- M. Raymond Veyre : employé polyvalent (ouvrier principal) ;
- M. Frédéric Bovey : responsable « Espaces verts » ;
- M. Gilles Favre : ouvrier polyvalent (ouvrier principal) ;
- M. Laurent Guérin : ouvrier polyvalent qualifié ;
- M. Bernard Burri : coordinateur technique et de sécurité.

#### Conciergerie

Rien à signaler en 2018.

#### Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de MM. Frédéric Bovey et Yann Tornare :

- M. Loris Rouiller a terminé avec succès sa formation et il continue la pratique du cyclo-cross à haut niveau. De nombreux excellents résultats sont venus jalonner l'année 2018. Notre site Internet s'en fait l'écho autant que faire se peut mais vous pouvez aussi en savoir plus ou le soutenir dans l'accomplissement de son sport, via son adresse web : <a href="https://www.lorisrouiller.com">www.lorisrouiller.com</a>.
- M. Rouiller donne encore quelques coups de main, aux Services extérieurs, dès que son sport le lui permet.
- **M. Luca Sauvageat**, jeune terminant l'école, a commencé la vie active, le 15 août 2018, par cet apprentissage.



#### Parascolaire et Préscolaire

#### **UAPE - Réfectoire scolaire**

- **Mme Courbat-Vigny Catherine**, éducatrice à l'UAPE des petits, a fait valoir son droit à la retraite en juin 2018. Elle reste à disposition pour des remplacements ponctuels.
- **Mmes Aurora Nunes** et **Marie-Claude Jacques** ont été engagées, dès la rentrée d'août, en qualité d'auxiliaires.

#### **Devoirs surveillés**

Rien à signaler en 2018.

#### Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

- Mile Ophélie Capt a réussi avec succès son CFC d'assistante socio-éducative. En août 2018, elle a été engagée, en CDD d'un an, pour palier le départ d'un collaborateur ;
- **MIIe Emilie Jaunin** a souhaité refaire sa 2<sup>ème</sup> année de formation dans le cadre de son apprentissage d'ASE CFC (3 ans);
- **Mile Tatiana Kalu** est entrée en 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage d'assistante socio-éducative (ASE) CFC (3 ans) ;
- **MIIe Manon Piotuch** est entrée en 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage d'assistante socio-éducative (ASE) CFC (3 ans) ;
- Mlles Ajruli Melisa, Ben Brahim Shelihane et Dos Santos Correia Sylvana ont commencé un stage préparatoire d'un an, en août 2018;
- **M. Mathieu Chevallay**, éducateur, a souhaité se réorienter après 3 ans parmi nous. Son contrat s'est terminé au 30 juin 2018.



#### **Jubilaires**

En 2018, trois employées ont été reçues pour la traditionnelle réception à la cafétéria de l'administration, soit :

- Mme Nicole Dorthe, 40 ans
- Mme Nicole Mulhaupt, 10 ans.
- Mme Christiane Matthey, 10 ans

#### Formation continue

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2018 sont :

- « Séminaire le prix de l'eau » MM. Michelet et Burri
- « Exploiter les outils de Savoir Social » Mme Isoz (CVE)
- « Naturalisation : mise en oeuvre de la nouvelle loi cantonale » Mlle Fogoz
- « Impact sur les enfants de parents concernés par la violence conjugale » Mme Hauswirth (UAPE)
- « Entretien efficace et durable des bordures de route et espaces verts des communes » -MM. Bovey et Veyre
- « Les stratégies de lutte contre le littering : ce qui marche et pourquoi ? » M. Veyre
- « Exploiter les outils de Savoir Social » Mme Santangelo (CVE)
- « Support aux communes en protection incendie », formation ECA obligatoire M. Gamboni
- « Journée de préparation aux examens finaux » M. Rouiller, apprenti agent d'exploitation
- « Formation amiante » M. Gamboni
- « AG de l'ACVBC (Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux) » M. Ruby et Mme Guex

- « AG de l'AARHVV (Association des Responsables Ressources Humaines des Villes Vaudoises) » – M. Ruby
- « Sécurité dans et autour des bâtiments » M. Tornare
- « Nouvelle formation LAOC (Répression infractions mineures) » MM. Veyre, Bovey et Tornare
- « Séminaire de formation de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) » M. Veyre
- Atelier « Communication non violente » Mme de Saugy et M. Kolly (UAPE)
- « AG de l'AVIATCO (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux) » – M. Gamboni
- « Mise en oeuvre d'un concept de protection incendie » M. Gamboni
- « AG de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) » M. Veyre
- « Communes, communiquez! », formation UCV Mlle Fogoz et Mme Forestier
- « Formation/information de l'AVSM (Association vaudoise des secrétaires municipaux) » –
   Mlle Fogoz
- « Petits déjeuners et collations » Mme de Saugy et Studer (UAPE)
- « Le paysage financier communal en changement : comment préparer le budget 2019 ? », formation UCV – M. Ruby et Mme Guex
- « Favoriser des espaces pour la biodiversité dans les communes » M. Gamboni
- « Le nouveau cadre de référence parascolaire : qu'est-ce qui change pour ma commune ? », formation UCV – M. Ruby et Mmes Guex et Dupertuis
- « Péréquations financières intercommunales vaudoises », formation UCV M. Ruby et Mme Guex
- « Réunion d'automne du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil) » M. Gamboni
- « Journée technique de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) » M. Veyre
- « Favoriser des espaces pour la biodiversité » M. Bovey
- « OFISA : club des utilisateurs thèmes divers » Mme Guex et Dorthe
- « XPERT HRM (salaires) Bouclement et nouveautés pour les communes 2019 » M. Ruby et Mme Guex
- « Flux de trésorerie et approche SCI (système de contrôle interne) » Mme Guex
- « Naturalisation : évaluer l'intégration des requérants avec tact et fiabilité » MIle Fogoz



## FINANCES ET COMPTABILITÉ

#### **Préambule**

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service. Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.



#### Taxes de séjour et sur les déchets

En 2018, nous avons effectué un contrôle « pointu » entre le fichier des Services Industriels et celui du Contrôle des habitants. Cela nous a permis de recenser les logements vides et ceux proposés en « airbnb » (plateforme communautaire payante de location et de réservation de logements de particuliers).

Ce sont <u>29 propriétaires</u>, ou locataires, qui n'occupent pas leur logement ou le propose en « airbnb ». Un courrier a été adressé à chaque personne concernée et, au vu des informations reçues, nous pouvons déterminer ce qui suit :

#### Taxe de séjour

- 23 personnes s'acquittent désormais de la taxe de séjour
- 2 personnes ne la paient pas parce qu'une répartition intercantonale intervient au niveau des impôts;
- Pour les 4 autres personnes nous sommes toujours en attente d'informations.

#### Taxe sur les déchets

- 26 personnes paient la taxe déchets soit individuelle ou « Résidence secondaire » pour leur propre logement vide ou pour un logement supplémentaire proposé sur « airbnb » ;
- · pour les 3 autres personnes, nous sommes toujours en attente d'informations.

Nous rappelons que le Règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 mais que la facturation de la taxe a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Conformément au Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets, certains allégements sont accordés. En chiffres cela représente :

	2014	2015	2016	2017	2018
Naissances	27	1) 36	34	28	<sup>2)</sup> <b>33</b>
Bénéficiaires rente AVS	475	509	516	531	545
dont hommes 65 ans et plus	219	238	289	251	262
dont femmes 64 ans et plus	256	271	227	280	283
Apprentis/Etudiants	161	160	262	248	200
Bénéficiaires de prestations complémentaires A.I.	31	29	18	22	19
Bénéficiaire d'un revenu d'insertion	17	15	27	29	29

<sup>1) 4</sup> personnes ne sont pas venues chercher les rouleaux offerts.

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> 3 naissances de 2018 ont été enregistrées en 2019.

#### Achats et ventes de biens immobiliers – en attente

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

#### **Achat**

aucun achat en 2018.

#### Vente

aucune vente en 2018.

#### **Echanges**

aucun échange en 2018.

#### **Servitudes**

- parcelle 219 (Coin d'En Bas) : servitude foncière pour usage de place de parc extérieure
- Diverses parcelles (route de la Louche): modification de l'assiette de la servitude suite aux travaux de réfection sur le secteur du collecteur communal de concentration dit de la « Paudèze », situé en contre-bas de la rte de la Louche.

#### Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil communal a accepté le préavis N° 07/2016 concernant la prolongation du financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley; décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Fr.	17'965.60	19'371.40	17'871.85	20'000.00	20'000.00

#### Caisse intercommunale de pensions (CIP)

L'Assemblée générale des délégués s'est réunie en séance ordinaire à Payerne, le 14 juin 2018. Suite à l'adoption du nouveau plan de prévoyance, accepté par l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 2017 à Savigny, quelques interventions ont eu lieu, visant à demander une nouvelle projection à l'expert LPP, compte tenu des très bonnes performances de la Caisse en 2017, et de demander un report de sa mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces interventions, ont obtenu peu d'appui de la part des délégués. En effet, se faisant à l'idée que la performance de 2017 pouvait n'être que passagère, la majorité des membres n'a pas voulu courir de risque pouvant péjorer les rentes dans le futur.

#### Quelques chiffres au 31 décembre 2018

	2015	2016	2017	2018
assurés du plan ordinaire (total)	12'024	12'580	12'990	13'303
hommes	4'648	4'811	4'911	4'982
femmes	7'376	7'769	8'079	8'321
pensionnés, effectif total	5'248	5'506	5'755	6'614
Belmont (affiliée à la CIP depuis 1963)				
assurés	40	42	46	43
pensionnés	16	15	15	15

Chiffres 2014 pas en notre possession – rubrique créée en 2015

#### « Petits » dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. C'est une somme de Fr 3'410.- qui y a été consacrée en 2018 (Fr. 3'100.- en 2014, Fr. 2'340.- en 2015, Fr. 2'470.- en 2016, Fr. 2'640.- en 2017).

#### Easyvote - Implication de notre jeunesse dans les votations fédérales

Statistiquement parlant, nos jeunes peinent à être motivés pour exprimer leur avis lors des scrutins populaires. Une des causes est due au côté rébarbatif des documentations qui accompagnent le matériel de vote. Nombreux sont ceux qui partagent ce constat qui, comme dirait le regretté Coluche, vous fait oublier la question posée une fois lues les réponses proposées.

Fort de ce constat, un groupe issu de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes a décidé, avec le soutien de la Confédération, d'édicter une brochure qui donne envie non seulement de la lire, mais de participer aux scrutins.

Votre Municipalité a donc décidé de participer au financement du « train » qui a pour seul terminus de voir s'exprimer la tranche jeune de notre population qui aura à assumer demain les conséquences de nos choix. Cette brochure a un nom : « easyvote » ; à partir de 2017, elle est adressée aux jeunes Cancoires avant chaque scrutin fédéral ; son coût pour l'année 2018 est de Fr. 2'509.60 (2017 : Fr. 2'311.20 – cpte 1500.3659.00).

#### Participation financière aux affaires culturelles régionales

Dans le cadre de la participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre district, la rubrique du budget (compte 150.3523.02) dispose d'une somme de Fr. 7'800.- que nous avons répartie à titre de soutien aux manifestations suivantes :

- · la Grange Sublime de Mézières (Théâtre du Jorat) ;
- Association du Lavaux-Express ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- · Association du Vieux-Lavaux.
- Pully-Lavaux à l'heure du Québec (Fr. 3'000.- de base dans le budget + Fr. 6'700.- en décisions extrabudgétaires pour : les billets pour le concert des nouveaux habitants (Fr. 5'700.-) et le prix « Guy Bel » (Fr. 1'000.-).

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.

#### **Subventions externes**

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, <u>sur demande de la société</u>, à raison de Fr. 50.-/jeune et par an, <u>domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire</u> (Fr. 3'850.- en 2018 contre Fr. 3'900.- en 2017).



## **TRANSPORTS PUBLICS**

## EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

#### Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2015	47	600'173	+ 45
	49	113'966	+ 9
	*66	53'155	- 6
2016	47	623'720	+ 3.9
	49	118'345	+ 3.8
	**67	70'668	
2017	47	685'047	+ 9.8
	49	116'975	- 1
	**67	74'311	+ 5
2018	47	759'273	+ 11
	49	141'430	+ 21
	**67	70'367	- 5

<sup>\*</sup> Ligne 66 : entier du tracé, dès le 15 décembre 2013, diminution du nombre de courses \*\* Ligne 67 : remplace la ligne 66

**Ligne 47**: l'évolution naturelle de cette ligne, cumulée à une évolution de la fréquence à 15 min le dimanche, permet une augmentation importante de la fréquentation pour cette desserte des hauts de Pully, de Belmont-sur-Lausanne et de Lutry.

Ligne 49 : évolution importante de la fréquentation, les jours de semaine, suite à l'évolution de la fréquence à 15 min (au lieu de 30 min) en heures de pointe du matin et du soir.

#### 2018 en chiffres

119	millions de voyageurs transportés dont 115.2 millions sur le réseau tl et 3.8 millions sur la ligne Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).
40	lignes d'autobus et de trolleybus dans l'agglomération, parmi lesquelles 5 lignes régionales qui ont leur terminus à Cheseaux, Froideville, Moudon, Servion-Mézières, Cully, ainsi que 6 lignes Pyjama (service nocturne).
79%	des clients tl voyagent sur des lignes électriques et 92% des clients de la ligne du LEB, un mode de traction privilégié par l'entreprise car respectueux de l'environnement. La production d'énergie électrique est certifiée durable.
1'468	collaboratrices et collaborateurs et représentant 53 nationalités vous accueillent, organisent et veillent au bon déroulement de votre mobilité, en toute sécurité et confort.

1	5%	de femmes dans l'entreprise dont 33% au sein de la Direction et 16% dans la Direction élargie.
	46	apprentis se répartissent dans 13 corps de métier différents, entourés par des maîtres d'apprentissage et des parrains/marraines.
2	20%	d'abonnements vendus sur le tl_shop. Depuis son ouverture, en mars 2017, la plateforme d'e-commerce se dote régulièrement de nouvelles fonctionnalités afin de faciliter l'achat et le renouvellement des abonnements Mobilis.

#### **Faits marquants**

**250 millionième voyageur du m2 - 28.03.2018** - Surprise en station Lausanne-Flon : une cliente a eu la surprise d'être approchée par une délégation des tl lui annonçant être la 250 millionième voyageuse à avoir été transportée par le m2 depuis sa mise en service en 2008. La cliente s'est vue remettre un abonnement Mobilis d'une année par Marc Badoux, responsable management du réseau et directeur adjoint des tl.

Label de la meilleure entreprise formatrice de Suisse 2018 - 24.08.2018 - L'institut Great Place To Work, qui évalue des milliers d'entreprises à travers le monde, a décerné le label de meilleure entreprise formatrice de Suisse en 2018 aux Transports publics de la région lausannoise SA, à la suite d'une enquête menée ce printemps auprès de nos apprentis.



Offre de transport - 09.12.2018 - Nouveau tl\_pyjama : suppression du supplément de Fr. 4.- et départ de St-François.

**10 bougies pour le m2!** soit : 100'000 voyageurs par jour ; 9'142'692 km parcourus en 10 ans d'activité soit 228 fois le tour de la terre ; 29'197 heures de maintenance soit 3,3 ans.

#### Points forts 2018

Les points forts ont été atteints à 76%.

- Nous transportons 119 millions de voyageurs (sur la ligne LEB y compris), soit 2.9 millions de voyageurs supplémentaires par rapport à 2017. Les offres des métros ont le plus stimulé cette croissance avec une augmentation de 469'000 voyageurs sur le m1 et de 1.4 million sur le m2;
- la culture du résultat appliquée à nos processus et à nos projets induit un gain financier de 1mio de francs par an dès 2019;
- nous étoffons notre offre en prolongeant la ligne 54 jusqu'à Cuqy et Grand-Mont;
- · nous améliorons le confort pour nos clients en augmentant la capacité de la ligne 17;
- · l'autorisation de construire du tramway (t1) entre en force ;
- · nous sommes prêts à mettre en service le LEB à 15' jusqu'à Echallens ;
- · la substitution du LEB à l'été 2018 est réalisée à satisfaction des clients ;
- le niveau de satisfaction de nos clients augmente de façon tangible sur les étapes voyager, acheter et payer, s'informer et choisir, grâce au déploiement de l'expérience client voulue ;
- le maintien de la substance reste une priorité d'entreprise ;
- nous obtenons l'autorisation de construire pour la rénovation des stations souterraines du m1 ;
- · les stations du m2 sont rafraîchies pour ses 10 ans.

Des véhicules plus propres : l'entreprise poursuit sa politique de renouvellement de la flotte et confirme sa volonté d'œuvrer en faveur de la qualité de l'air et de l'environnement. En 2018, nous avons retiré du parc les derniers véhicules de la norme antipollution Euro 3 et grâce aux investissements des dernières années la flotte thermique est à présent majoritairement constituée de véhicules répondant aux dernières normes antipollution en vigueur.

La sécurité au quotidien : Nous voulons garantir un transport fiable, sûr et serein à nos clients toujours plus nombreux ainsi qu'un environnement de travail de qualité à tous nos collaborateurs. Par conséquent, nous accordons une importance primordiale à la prévention de même qu'à la sécurité des personnes, des bâtiments, des infrastructures et installations, ainsi que du matériel roulant et de l'exploitation.

#### Ensemble, innovons les tl

L'entreprise continue en 2018 sa transformation digitale en développant des projets et des solutions, tout en misant sur la sensibilisation et la formation des collaborateurs. L'ensemble de ces mesures doit permettre de stimuler la croissance de l'entreprise et de ses activités. Les nouvelles technologies offrent de magnifiques perspectives d'enrichir l'expérience client. Nous poursuivons ainsi la mise en œuvre de la Vision\_2025 en dotant l'agglomération et la région d'une offre de transports public de haut niveau, augmentée de nouveaux services pour nous permettre d'accompagner chaque client de A à Z dans ses déplacements.



Plateforme innovation: en 1896, Adrien Palaz inaugurait le premier réseau de tramways lausannois avec comme doctrine « Le progrès, c'est faciliter les échanges ». Aujourd'hui, le contexte lié à la mobilité de demain nous pousse à nous réinventer plus rapidement. Ce souffle de l'innovation, sous l'influence de la digitalisation, est encore plus vif, tourbillonnant, stimulant. S'appuyant sur leur esprit pionnier et convaincu que chacun peut faire la différence dans ce contexte, les tl ont lancé une plateforme d'innovation; un écosystème unique permettant de rassembler tous les acteurs de la région lausannoise dans une dynamique de co-innovation.

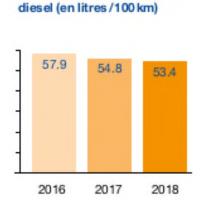
**Evolution de l'organisation - S'adapter pour mieux appréhender l'avenir**: les tl vont compter 1500 collaborateurs en 2019, et 2000 dans moins de 10 ans. Il est indispensable de pouvoir grandir tout en devenant encore plus rapides, efficaces, plus agiles. L'organisation par processus est une force, mais elle doit encore évoluer pour mieux servir les plans d'entreprise vers la Vision\_2025 et répondre aux enjeux de mobilité et à la forte croissance des tl.

Plus proche de chaque client: pour une entreprise de transports publics comme les tl, la digitalisation de l'économie offre de nouvelles opportunités. Les solutions technologiques nous permettent de proposer à nos clients des services personnalisés, correspondants à leurs besoins spécifiques mais quels que soient les technologies développées et mis en place pour servir le client, le lien fondamental le plus puissant reste le contact et la présence humaine. La Vision \_2025 s'inscrit pleinement comme une réponse aux attentes de nos clients et se traduit dans notre proposition de valeur: « Nos solutions de mobilité permettent à tous ceux qui souhaitent voyager dans l'agglomération lausannoise de se déplacer de A à B facilement, en étant accompagné de A à Z ».

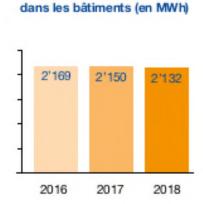
#### Pour un développement durable

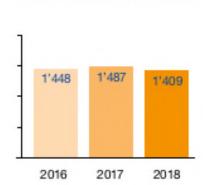
**Réduire notre empreinte sur l'environnement** : l'entreprise s'attelle au quotidien à améliorer son système de gestion interne de l'énergie. Elle est également attentive à suivre et minimiser son impact sur l'environnement dans le cadre de ses grands projets d'infrastructures.

Consommation d'électricité



Consommation de carburant





Consommation de chaleur

dans les bâtiments (en MWh)

## LAUSANNE REGION

Communes

## Points forts 2018

Synthèse du rapport d'activités (rapport intégral sur le site internet de l'association)

## L'association

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, aux seniors, à la formation des jeunes, au sport, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

#### Secteur ouest Secteur nord Secteur est ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Bureau de coordination --- Secrétariat général 0 0 Enfance Prévention Territoire Entreprise Sports Seniors & & Dépendances Intergénérations

Communes

#### L'Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2018.

L'AG de printemps, du 17 avril 2018 à Savigny, a soumis au vote des communes les comptes 2017 ainsi que le rapport d'activités des secteurs, présenté par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne. La parole a également été donnée à Mme Sarah Benkhettab, Directrice de la Fondation Le Relais et à Mme Clau-

dine Wyssa, Présidente de la Fondation, afin de présenter les prestations fournies aux communes dans le cadre de la convention signée avec la Fondation le Relais.

L'AG d'automne, du 31 octobre à St-Sulpice, a adopté le budget 2019. Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, a présenté les travaux en cours ainsi que le nouveau logo de l'association. Au terme de la partie officielle, Mme Pascale Manzini, Présidente de la commission Prévention et dépendances et Mme Silva Müller Devaud, che e de projets, ont expliqué les modalités du « Fonds de Lausanne Région », mis à disposition des communes pour leurs actions en matière de prévention jeunesse et addictions.

Communes

#### Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes, ainsi que les comptes et le budget. Outre le suivi minutieux des activités de l'association, relatées dans ce rapport d'activités, le BC a notamment:

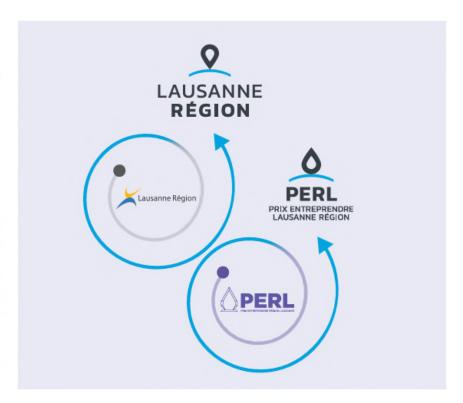
 validé les demandes de la commission Prévention et dépendances pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention;

- validé les demandes de la commission Formation et emploi des jeunes pour le soutien à des projets via son compte « mesures de soutien » :
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget Promotion économique;
- validé les demandes de la commission Activités sportives;
- accepté le prolongement de la convention avec la Fondation Mère Sophia pour le projet «Macadam 3» jusqu'à la fin de la législature;
- accepté un budget extraordinaire pour le changement du serveur informatique et la mise en place d'un outil de « saisie du temps de travail/vacances/congés » du personnel;
- accepté de porter à son budget 2019 un soutien pour la « bourse littéraire » de la Ville de Lausanne.

#### Lausanne Région a changé d'identité

L'association régionale a lancé un concours d'identité visuelle, auquel ont participé cinq agences de communication de la place. La réalisation de la charte graphique a été finalement confiée à l'agence Do! à Pully.

Le jury a été séduit par le projet de l'agence Do! qui reprend l'idée du pictogramme du «lac» et de la «région» figurant dans l'ancien logo (jaune et bleu). Le projet a aussi permis une adaptation judicieuse du logo PERL qui était très dissemblable à celui de Lausanne Région (l'un allongé, gris et plat, l'autre violet, en grosses lettres majuscules). Le nouveau logo a été accueilli favorablement par l'Assemblée générale de Lausanne Région du 31 octobre 2018.



## La communication transmise via le Municipalités-Info

Les 27 communes membres de Lausanne Région ont reçu le premier «Municipalités-Info» novembre 2018. L'objectif pour l'association régionale d'envoyer line telle communication lorsque des infos importantes doivent parvenir aux municipalités. Par conséquent, elle ne sera pas envoyée sur une base régulière et périodique, mais lorsque nécessaire.

Cet envoi remplace les «Lettres d'info» diffusées au format papier que Lausanne Région avait pour habitude de transmettre par courrier postal.

Le Municipalités-Info est toujours accompagné de sa copie au format PDF pour faciliter l'éventuelle impression du document.



#### Des supports «made by Lausanne Région» en 2018

L'équipe de Lausanne Région confectionne elle-même ses supports de communication grâce aux outils graphiques InDesign, Photoshop et Illustrator.



# Economie et entreprises

#### Rencontres avec les 27 municipalités de la région



Lausanne Région a organisé des rencontres avec les 27 municipalités de ses communes dans le but de connaître plus précisément les spécificités économiques de chacune d'elles afin de mieux les appuyer dans leur développement économique. Ces rencontres ont permis notamment :

- d'identifier les éventuelles bonnes pratiques qui pourraient par la suite être étendues à d'autres communes;
- de lancer l'organisation de rendez-vous économiques entre les entreprises et les Municipalités;
- d'élaborer un inventaire des terrains et locaux disponibles permettant une vision plus claire du foncier et de l'immobilier commercial dans la région. Les entreprises seront ainsi mieux accompagnées dans leur recherche. Un modus operandi efficient s'est mis en place entre les communes et l'office de promotion économique régional;
- d'identifier d'autres besoins des communes en matière de développement économique.

Des remerciements sont adressés à toutes les municipalités pour leur chaleureux accueil et la qualité des échanges ainsi que pour leur enthousiasme manifesté à l'égard des rencontres entreprises.

#### Municipalités-entreprises: les nouveaux rendez-vous économiques

Suite aux échanges menés avec les Municipalités, Lausanne Région a proposé d'organiser des rencontres municipalités-entreprises aux communes qui le souhaitent.

Pour ce faire et afin d'appuyer les municipalités-communes dans cette démarche de valorisation, un service « clé-en-main » a été mis en place par Lausanne Région. Ce dernier, qui comprend la création de différents supports (programme, recherche d'orateur, coordination de l'événement, carton d'invitation, dépliants, présentation, etc.), a été extrêmement bien reçu tant par les Municipalités que par les entreprises. Chaque rencontre est pensée en fonction des besoins de la commune, sa typologie et son tissu économique.

En 2018, six rencontres ont été organisées avec le soutien de Lausanne Région.



#### Lausanne Région et les SIC : une collaboration indispensable

Une collaboration plus étroite avec les SIC de la région à savoir ERL, la SICOL et la SICNL, acteurs économiques essentiels, s'est révélée indispensable. Des synergies sont en cours d'étude et des actions ont déjà été menées comme par exemple la participation des trois SIC aux séances sur le repositionnement des PERL (voir article PERL sur cette page).

#### Le petit commerce et la dynamisation des centres

Les préoccupations constantes observées lors des rencontres entre les municipalités et Lausanne Région sont le maintien des petits commerces dans les communes, la redynamisation des centres ainsi que la problématique des prix de location souvent trop élevés. La commission étudie différentes pistes et actions à mettre en œuvre.

#### Guichet entreprises : la porte d'entrée de la région

Sous forme de «Guichet entreprises», Lausanne Région propose depuis 1998 aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) de nombreuses prestations. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) cantonal, ainsi que dans la nouvelle stratégie de Lausanne Région validée par le Canton de Vaud.

Depuis sa création,
+ de 1'700
entreprises
ont été accueillies par le Guichet
entreprises

Cette interface avec les acteurs économiques régionaux a pour but de valoriser le tissu économique actuel et futur des communes membres. C'est aussi la raison pour laquelle, le Guichet entreprises s'appuie sur un large et efficient réseau de partenaires reconnus dans les milieux économiques pour répondre de façon efficace et dans les meilleurs délais aux différents porteurs de projet.

160 entreprises et porteurs de projets ont bénéficié en 2018 du soutien du Guichet entreprises de Lausanne Région



#### Les Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL)

#### Un nouveau président à la tête du jury PERL

M. Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, assume désormais la fonction de Président du jury PERL. Le jury s'est également renouvelé puisque M. Alain Guttmann (Président du Groupe BOBST), Mme Éléonore Perrier (Directrice de Microcrédit Solidaire Suisse) et Mme Luciana Vaccaro (Rectrice HES-SO) ont rejoint l'équipe.

#### Dotation du concours

- CHF 100'000.- de prix chaque année
- Nombreuses prestations offertes par les partenaires des PERL
- Une importante mise en réseau
- Un film promotionnel offert à chaque lauréat
- · Une large couverture médiatique

#### La 16<sup>ème</sup> cérémonie de remise des PERL

La cérémonie des PERL 2018 s'est déroulée mercredi 2 mai devant plus de 300 invités. La prochaine édition est prévue le 30 avril 2019.

#### Les lauréats 2018

Suite à une sélection à plusieurs tours, sur deux jours, le jury a unanimement primé les entrepreneurs suivants :

 Trophée PERL Lausanne Région CHF 50'000.-

#### SamanTree Medical SA (Lausanne)

- Prix Coup de cœur du jury CHF 10'000.-
  - TWIICE SA (Ecublens)
- Prix Réalité augmentée CHF 10'000.-
  - Darix Sàrl (Lausanne)
- Prix Biotech
   CHF 10'000.-
  - Nagi Bioscience (Ecublens)
- Prix Medtech CHF 10'000.-
  - Swiss Motion Technologies SA (Renens)

# Formation et emploi des jeunes

#### **AppApp**

Lausanne Région a maintenu son soutien aux appuis pour apprentis AppApp. Cette mesure propose des cours donnés par des répétiteurs étudiants, à un petit groupe de 3-4 apprentis qui ont des difficultés dans une branche enseignée aux cours professionnels.

Lausanne Région assure une promotion active de cette mesure auprès de ses communes membres et de ses partenaires. A ce titre, un courrier accompagné du dépliant promotionnel a été adressé à toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise.

Sur l'année scolaire 2017-2018, notre association a participé à la création de 69 groupes totalisant 296 apprentis.



#### Salon des métiers

L'édition 2018 du Salon des métiers et de la formation de Lausanne a accueilli plus de 34'000 visiteurs! Ce nouveau record de fréquentation représente une augmentation de 14% par rapport à la dernière édition. Cette année, le nombre d'élèves inscrits pour une visite avec leur enseignant a également progressé de près de 2%, avec une fréquentation plus marquée des élèves de la voie prégymnasiale.

Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont tenu un stand commun pour la 3ème année consécutive.

Un nouveau concept a été élaboré grâce à la collaboration d'un groupe de travail de 5 apprentis des communes, lesquels ont participé au choix des animations et de la nouvelle identité graphique « 35 métiers à choix dans vos communes ».

Ce nouveau stand (illustration ci-dessous) a beaucoup plu aux visiteurs. La carte des communes, ainsi que les témoignages des apprentis ont permis de présenter l'étendue du territoire de Lausanne Région, ainsi que la diversité des formations proposées dans les communes.



#### Journée de réflexion

La commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région a organisé, le 7 mars, une journée de réflexion ayant pour thème « Projet professionnel des jeunes ; agir ensemble pour leur réussite ».

Politiques, professionnels des milieux scolaires et de la jeunesse, représentants du monde économique et partenaires de la région ont assisté à des conférences et participé à des ateliers thématiques afin de débattre autour du fil rouge « comment agir ensemble ? ».

Cette journée avait aussi pour objectif de favoriser le développement de projets dans les communes et établissements scolaires par une mise en réseau des partenaires locaux.

Le compte-rendu de cette journée a été envoyé aux communes, établissements scolaires, conseils d'établissements scolaires, ainsi qu'aux intervenants et participants. Ce document est également disponible sur www.lausanneregion.ch.

Un groupe de travail, composé de membres de la commission et de la déléguée économique de Lausanne Région est chargé d'analyser les pistes d'actions évoquées dans le compte-rendu afin de proposer des nouveaux projets. Une nouvelle synergie s'est mise en place entre la commission Formation et emploi des jeunes et la Promotion économique afin de travailler sur cette thématique de l'orientation professionnelle des jeunes et de l'intégration dans le monde professionnel.

# Prévention et dépendances

#### Un recueil des Journées de réflexion

La commission Prévention et dépendances de Lausanne Région a souhaité rassembler tous les comptes-rendus des précédentes Journées de réflexion dans un seul et même recueil.

Lausanne Région a tout d'abord mis à jour toutes les informations, dont certaines dataient de 2014. Ensuite, les

comptes-rendus ayant été rédigés de manière différenciée, un important travail d'homogénéisation des textes a été nécessaire, ainsi qu'une mise en



page spécifique assurant une présentation harmonieuse.

Une version papier du recueil (présentée sous forme de classeur) sera transmise à chaque municipalité courant 2019.

Suite à cet important travail, un «modèle type» a été élaboré afin que les futurs comptes-rendus soient

réalisés selon un même modèle.

Les municipalités recevront régulièrement les comptes-rendus (au fur et à mesure des Journées de réflexion) qu'elles pourront classer dans le recueil.

Une version électronique de « Espace public : prévenir, réagir ? » et « Prévention harcèlement » est disponible sur www.lausanneregion.ch/ journeedereflexion

#### Les cafés-débats

Le principe du «café-débat» est de permettre à la population de se réunir en soirée, dans un établissement public d'une commune, afin de discuter, échanger et poser des questions à des spécialistes autour d'un thème de prévention.

Lausanne Région,

via sa commission Prévention et dépendances, a décidé d'organiser trois cafés-débats, un par secteur (Ouest lausannois, Est lausannois et Nord lausannois), avec pour thème le « Cannabis et les jeunes ».



Ainsi, le premier café-débat a eu lieu le 17 mai 2018 à Renens et le 2ème le 12 novembre 2018 à Paudex. Le 3ème sera organisé au Montsur-Lausanne le 8 mai 2019.

Pour ces 3 cafés-débats, le choix de la commission s'est porté sur le cannabis car ce dernier soulève beaucoup de questions parmi

la population. Les spécialistes de DEPART (équipe interdisciplinaire de travailleurs sociaux, infirmiers, psychologues et pédopsychiatres, rattachés au CHUV) sont présents à chaque fois pour informer sur la consommation de substances psychotropes à l'adolescence.

Pour l'organisation, la commission Prévention et dépendances de Lausanne Région s'appuie sur les compétences de Rel'ier (Fondation le Relais).



# Seniors et intergénération



#### Projet-pilote région en faveur des seniors

Ce projet est né suite au constat que pour œuvrer efficacement en faveur des seniors, et développer des actions ou des mesures constructives, il est nécessaire de connaître l'état des prestations déjà existantes dans la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le Canton de Vaud.

#### Mandat confié à l'EESP

Les travaux liés au mandat de collecte des données et d'analyse, confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), ont débuté en février 2018.

Dans un premier temps, il s'est agi d'établir une liste détaillée des actions, démarches et autres programmes déployés dans les communes pour améliorer l'intégration sociale des aînés. Ensuite, une analyse des prestations existantes a permis de constituer des recommandations.

Un groupe de travail « Diagnostic » a été créé par la commission Seniors

de Lausanne Région afin de suivre les trois étapes des travaux : identification des acteurs clés, entretiens et construction d'un catalogue de prestations, analyse du matériau recueilli. Le rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » est en voie de concrétisation et sa version finale sera disponible dès le 20 mars 2019.

#### Journée de réflexion Seniors

Afin de présenter le rapport «Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région» aux municipalités et aux professionnels de la branche, une Journée de réflexion sera organisée le 20 mars 2019.

Les préparatifs ont débuté en décembre 2018 par l'envoi d'un message électronique «A vos agendas!» afin de diffuser la date de l'évènement. Durant les 15 jours qui ont suivi cet envoi, env. 80 personnes avaient répondu favorablement à la « pré-invitation » qui donnait d'ores et déjà la possibilité de s'inscrire officiellement.

Un groupe de travail « Journée de réflexion » a été constitué afin de définir le programme, ainsi que les thèmes à aborder dans les 4 ateliers. Ces derniers auront trait aux recommandations contenues dans le rapport.



# Sports et société

#### Centre sportif de Malley

#### Participation des communes

Lausanne Région calcule chaque année la répartition des coûts du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM) pour chacune des 24 communes membres, hormis les 3 communes propriétaires : Lausanne, Renens et Prilly. Un montant indicatif est transmis annuellement aux communes qui contribuent au financement sur une base volontaire.

En 2018, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2017-2018 du CSM, pour un montant total de plus de CHF 468'200 .- , un geste très apprécié par les 3 communes propriétaires.

#### Nouvel "Espace Malley"

Les travaux du nouveau Centre sportif de Malley, nommé également « Espace Malley », avancent à bon train. La phase de démolition est terminée et les travaux de construction ont débuté. Selon la planification, la patinoire devrait être mise en service en automne 2019, afin de pouvoir accueillir les JOJ 2020 du 9 au 22 janvier 2020 et les Championnats du monde de hockey du 8 au 24 mai

#### JOJ 2020

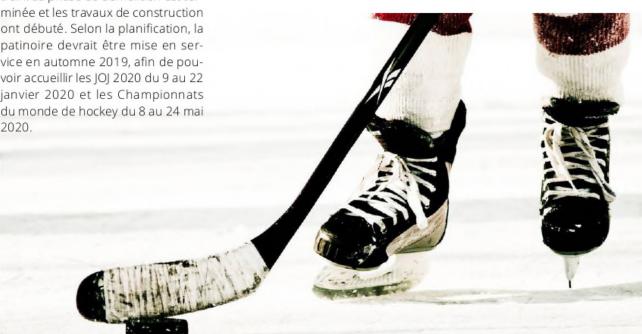
La commission Activités sportives de Lausanne Région a organisé une après-midi sur le thème des JOJ 2020. Ce rendez-vous avait pour objectif d'échanger, partager et s'informer sur les projets cantonaux et communaux initiés à ce jour.

La rencontre a eu lieu mercredi 16 mai 2018 à la salle du Conseil communal de Lausanne.

Les municipaux et délégués au sport et/ou à la jeunesse des communes ont été invités à y participer. L'événement a accueilli plus de 80 personnes.

Les partenaires des JOJ 2020, notamment les organisateurs, les délégués de la direction générale de l'enseignement obligatoire, le délégué à la jeunesse cantonal ainsi que la direction du Panathlon Family Games, y ont également pris part.





#### **Conclusion**

Lausanne Région est plus qu'une idée. Son président est fier de tenir la barre de ce solide navire, qui navique en eaux limpides grâce à ses 5 collaboratrices et la centaine de personnes issues des 27 communes et qui nous prêtent « main-forte ».



# **CONCLUSION DU SYNDIC**

Trentième rapport de gestion du soussigné qui, tous mis bout à bout, « flirtent » bon avec les 3'000 pages et plusieurs dizaines « d'écrivains en herbe ».

Un immense **MERCI** à notre Secrétaire municipale Isabelle Fogoz qui, depuis 17 ans, met « en musique » nos « partitions ».

**MERCI** aussi à toutes nos collaboratrices et nos collaborateurs qui, année après année, alimentent notre plumier, avec compétence.

Enfin, **MERCI** à vous, lectrices et lecteurs de notre rapport ; nous espérons vous démontrer ainsi que pour la Municipalité aussi, Belmont est un Village où il fait bon vivre !









Gustave MUHEIM, Syndic











# SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE - POMPIERS [SDIS] - POLICE) - COMMUNICATION - BÂTIMENTS

COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACE CANCOIRES +
BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) - VIGNES

Mme Nathalie GREINER, Municipale



# **POLICE**

"L'autorité doit aller de pair avec la responsabilité." James O. McKinsey

# **POLICE ADMINISTRATIVE**

### Documents d'identité

En 2018, 113 cartes d'identité ont été délivrées.

Depuis 2010, les démarches pour l'obtention du passeport sont à effectuer au Centre de biométrie à Lausanne-Flon.

### Cimetière et inhumations

Durant l'année 2018, nous avons compté 11 (10 en 2017) cérémonies pour des personnes décédées qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 2 en tombe à la ligne, 1 en concession cinéraire, 1 au columbarium, 2 au Jardin du souvenir et 5 en divers autres lieux, hors de notre commune.

### Signalisation

Quelque 26 panneaux de signalisation ont été renouvelés. Dans le cadre des travaux sur la RCRC773, la signalisation et le marquage routier ont été remis à neuf.

D'entente avec la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron, la Municipalité a procédé à la réactualisation de la mise à ban pour la parcelle communale du Coin d'En Bas (N°219).



Crédits photo - Internet Créateur : VIVIEN, Cécile

### Stationnement

Le 1<sup>er</sup> avril 2016 est entré en vigueur le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droit et son dispositif municipal. Durant l'année 2018, 12 macarons ont été octroyés (idem 2017).

### Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 4 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 4'102.-, représentant également les heures et les déplacements consacrés à la pose et la dépose de la signalisation.

### Prévention de la criminalité

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannois, les habitants, qui en ont manifesté le désir, sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale. Notre Site Internet publie également les circulaires de prévention régulières (1 par mois env.) éditées par la Police cantonale.

### Circulation

La Municipalité n'a pas eu à adresser de courrier d'avertissement en matière de circulation (4 en 2017).

Aucune dénonciation en Commission de police pour infraction au stationnement n'a été enregistrée.

### Police sanitaire – Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2018.

### **Divers**

**2 plaintes** (2 en 2017) ont été déposées pour dégâts à la propriété (graffitis).

Au niveau des mesures préventives :

- 12 courriers concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité (19 courriers en 2017).
- 14 (52 en 2017) lettres d'avertissement ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets; aucun cas de récidive n'a été signalé.
- 1 dénonciation (1 en 2017) en Commission de police a été adressée pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets (non compris la dizaine de dénonciations faites par notre police intercommunale.

# ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS

### Préambule de la Municipale

A l'expression désormais consacrée « Mais que fait la police ? » nous constatons que les travaux de la RC773 suite et fin ont passablement obligé notre police à « donner du sifflet » durant les 15 mois de travaux en traversée de notre village, ceci afin de sanctionner les ardeurs des trop nombreux « Fangios » de la route!

La fin des travaux fin mai 2018 est également synonyme de nouveau revêtement pour notre Route des Monts-de-Lavaux : non seulement phono absorbant, mais procurant surtout des conditions et sensation de conduite juste parfaites : quand puissance rime avec silence les contredanses balancent pas mal à Belmont! En effet, à peine notre joyeuse et super équipe de patrouilleurs avait-elle fait traverser pour la dernière fois nos chères têtes blondes et les feux des passages à piétons remis en fonction, des records de vitesse étaient enregistrés en traversée de localité, et ce de manière récurrente. Dès lors, il a été demandé à notre police d'effectuer des contrôles radars réguliers et la mise en place du Visi Speed de prévention, afin de faire prendre conscience à certains automobilistes de la vitesse excessive à laquelle ils roulent. La prévention est aussi un moyen nécessaire et efficace.

De mars à juin, les unités de Police-secours ont consacré quelque 40 heures en présence visible, en interventions, ainsi que sur une centaine de sollicitations, tant de l'autorité politique que des citoyens. Quant à l'entité « Signalisation Routière », durant cette même période, elle est venue appuyer nos équipes techniques lors de séances, analyses, présences, contrôles et signalisation, ce qui représente 70 heures effectuées.

En 2018, le sgtm Gilgen, notre nouveau répondant proximité, a pris ses fonctions, relevant la Sgte Doris Rotach, désormais répondante pour Savigny uniquement. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'une police « sur mesure » répondant et s'adaptant aux situations, cas et particularité de chacune des communes partenaires. Dès son arrivée, le sgtm Gilgen est allé à la rencontre tant des citoyens rencontrant des problématiques particulières, que des préoccupations et demandes de l'autorité politique.

Dès lors, Mme Chantal Dupertuis, notre collègue en charge des écoles et du social, a fait la demande au sgtm Gilgen d'une rencontre avec les élèves fréquentant le réfectoire à l'occasion d'un repas partagé avec eux, ceci pour leur rappeler non seulement les règles du bien vivre ensemble, mais également dans un esprit de prévention face à certains comportements et attitudes qui posent parfois problème. Il s'est également attelé à créer des synergies entre autorité politique, citoyens, commerçants, et d'autres instances sociales et sécuritaires. C'est la base et la force d'une police intercommunale et de proximité : le renforcement des liens de qualité entre la population et sa police en favorisant une meilleure connaissance de ses activités.

A noter encore que le corps de police a toujours répondu aux conditions pour assurer les missions générales de police. Dans le domaine de la prévention, le personnel de la section Prévention-Proximité, veille à rassurer la population par une présence visible et dissuasive. Il est également chargé de proposer à l'autorité politique des solutions pérennes aux problèmes récurrents, ceci dans le respect des bases légales.

### Nouvelles en bref

Contrairement aux apparences, le corps de police de la PEL, ainsi que l'ensemble des polices communales vaudoises, vivent aujourd'hui d'importants changements structurels et organisationnels.

Depuis une année environ, le poste de police de la PEL est en transformation afin de répondre aux exigences de l'organisation policière vaudoise et des nouvelles tâches attribuées aux polices communales. Ces travaux, à leur terme. à l'Association Sécurité permettront Lausannois (ASEL) de demander d'ici à l'automne 2019 au Conseil Cantonal de Sécurité son accréditation définitive, condition sine qua non pour qu'un corps de police communal puisse exercer en terre vaudoise. Dans le cadre de ces travaux, une nouvelle centrale d'aide à l'engagement sera notamment mise en place afin de pouvoir répondre aux critères d'interopérabilité entre les différentes polices vaudoises.

Chaque véhicule de la PEL est aujourd'hui équipé d'un défibrillateur permettant ainsi, en cas de besoin, de disposer rapidement de collaborateurs formés à l'utilisation de cet appareil. L'ensemble des collaborateurs du service a suivi, ces deux dernières années, une formation BLS-AED (Basic Life Support – Mesures de réanimation de base – Défibrillation automatique externe) leur permettant d'intervenir et d'entreprendre les « premiers l'arrivée secours » avant du personnel ambulancier. Il est prévu, ces prochains mois, que tous les véhicules de polices du canton soient équipés d'un tel défibrillateur.

### **Formation**

Une nouvelle formation pour les aspirants de police débutera en 2020. Celle-ci, qui était planifiée sur 12 mois à l'Académie de police de Savatan, sera programmée sur deux ans (une année académique suivie d'une année pratique).

Ce changement important permettra de renforcer la formation pratique des aspirants qui bénéficieront ainsi d'un bagage très complet lors de leur incorporation définitive dans les corps de police au terme de la réussite du brevet fédéral de policier.

### Personnel

Afin de s'adapter aux autres entités policières, le Comité de direction de l'ASEL a présenté, au Conseil intercommunal, un nouveau règlement du personnel, lequel est entré en vigueur le 1er juillet 2018 et doit permettre à notre corps de police de rester « compétitif » au niveau des conditions et prestations sociales.

Enfin, les horaires de la section Police-secours ont été adaptés, passant à un tournus de 6 jours au lieu de 5, permettant ainsi aux policiers opérationnels de bénéficier d'un temps de repos plus long.

### Prévention-Proximité

En chiffres, quelques actions spécifiques de la section **Prévention-Proximité** sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres)

- · Conduire comme ça ? Dégivrez !
- · La bonne conduite
- Merci (campagne piéton)
- · Rentrée scolaire
- Dépose sauvage des enfants aux abords des écoles
- · Boire ou conduire : il faut choisir !

### Stand de prévention

- · Vol avec effraction voiture
- Vol à la tire, à l'astuce, DAB, Caddies, TP
- Journée nationale du cambriolage
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)

### **Autres actions**

	Zones macarons et stationnement	140 heures de contrôles
	Littering et déprédations au collège (fiche action)	119 contrôles
-	Stationnement ch. de la Cure, Cita, Pralets, parking d'Arnier	190 passages
	Déchetterie (contrôles des Ecopoints)	une centaine de contrôles sur l'année (10 dénonciations en Commission de police)
	Refuges des Bas-Monts, Malatête	178 passages

# Les Autorités

# Composition du Comité Directeur (CoDir) depuis le 1er juillet 2016

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal				
Vice-président	Gérald Fontannaz - Paudex - Conseiller municipal				
Membres	Nathalie Greiner - Belmont – Conseillère municipale				
	Jean-Claude Rochat - Savigny - Conseiller municipal				
	Gil Reichen - Pully - Syndic				

En 2018, le CoDir s'est réuni à 9 reprises.

# Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2018

### Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique	délégué :
Président	Bérard	Didier	Belmont	du Conseil communal
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully	
Secrétaire	Montavon	Bernard		

### Représentants de Belmont au sein du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	délégué :
Bartolacelli	Jean-Charles	de la Municipalité
Dupertuis	Christian	du Conseil communal
Mayor	Jean-Marc	du Conseil communal

Le Conseil intercommunal a tenu 2 assemblées ordinaires, en juin et novembre 2018.

### Membres de la Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

### Statistiques diverses

### Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

		2016	2017	2018
•	nombre de contrôles	42	53	67
•	nombre de véhicules recensés	12'154	12'337	17'099
•	nombre de véhicules en infraction	1'043	1'194	1'685
	<ul> <li>dépassement vitesse plus de 15 km/h.</li> </ul>	23	21	26
	<ul> <li>dépassement vitesse plus de 25 km/h</li> </ul>	1	2	5
	<ul> <li>pourcentage véhicules en infraction</li> </ul>	8.58%	9.68%	9.85%
	<ul><li>zones 30 km/h</li></ul>	18.24%	15.58%	14.47%
	<ul><li>routes 50 km/h</li></ul>	6.57%	9.78%	9.33%
	<ul> <li>routes 60 km/h (Monts-de-Lavaux hors localité)</li> </ul>	0.8%	1.31%	1.38%

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2018	% de dénoncés 2017
Arnier, rte d'	13	1'940	299	14,41	16,12
Blessoney, ch. du	2	160	4	2,50	Pas de contrôle
Burenoz, rte du	4	749	76	10,15	8,55
Courtillet, ch. du	2	18	1	5,56	8,14
Crau-Au-Fer, ch. du	0	0	0	1	4,55
Cure, ch. de la	0	0	0	1	4,41
Ecaravez, ch. des	0	0	0	/	15
Léchire, ch. de la	0	0	0	1	2,56
La Louche, rte de	6	382	68	17,80	14,58
Monts-de-Lavaux, rte des (en localité)	32	12'964	1'204	10,03	9,28
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	2	650	9	1,38	1,15
Signal, rte du	4	177	21	11,86	27,27
Villars, ch. de	2	59	3	5,08	0,00
Total	67	17'099	1'685	9,85	10,77

### Résumé des comptes 2018

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition définie dans lesdits statuts.

Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. lors de services d'inhumations concernant uniquement Belmont), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Coût par habitant (2018)	Coût par habitant (2017)
Belmont	526'308.00	509'359.86	502'261.82	134.58	139.09
Paudex	195'134.03	227'417.74	234'575.77	155.65	153.66
Pully	6'433'605.66	6'523'303.83	6'659'648.00	363.20	358.54
Savigny	465'288.74	435'218.71	450'150.41	134.25	129.84
Total	7'620'336.43	7'695'300.14	7'846'636.00		

### Centrale téléphonique - Réception PS

En 2018, la centrale téléphonique de Police-secours a réceptionné quelque 21'000 appels téléphoniques pour des interventions urgentes sur notre territoire opérationnel, provenant soit de la Centrale d'engagement de la Police cantonale ou directement de citoyens, pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

### Activités des unités Police-secours - Sécurité Publique

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
Commission de police	<b>1'712</b> (2017 : 1'411)				
Préfecture	<b>1'063</b> (2017 : 876)	<b>46</b> (40)	642 (508)	45 (32)	330 (296)
Ministère public / Trib. Mineurs	<b>265</b> (2017 : 304)	<b>13</b> (7)	173 (207)	6 (21)	73 (69)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	<b>247</b> (2017 : 282)	<b>11</b> (23)	205 (194)	8 (23)	23 (42)
Ivresses au volant	<b>65</b> (2017 : 124)	<b>2</b> (6)	56 (93)	4 (13)	3 (12)
Actions proactives :					
Présences près des écoles	<b>1'286</b> (2017 : 1'146)	192	750	75	269
Contrôles circulation	<b>2'464</b> (2017 : 2'164)	198	1'747	169	350
Patrouilles et actions préventives	<b>29'383</b> 30'505 heures	3'607	18'689	3'042	4'045

### Amendes d'ordre

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO)	8'923	268	7'875	571	209
(sans vitesse)	(2017 : 8'533)	(297)	7 073	371	209



http://andreetgyps.centerblog.net/rub-humour-.html

# **TAXIS**

# Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

### Principales tâches

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires;
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal;
- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis ;
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis;
- · délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- · gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis ;
- · veiller au respect des règlements régissant le service des taxis ;
- · enquêter sur les réclamations ;
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.;
- · surveiller et corriger les examens topographiques.

Six collaborateurs/trices, représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée des Communes d'Epalinges, de Lausanne, de Prilly, de Pully, de Renens, de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens, de Belmont-sur-Lausanne, de Paudex, du Mont-sur-Lausanne et de Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative et le préposé intercommunal.

Le Conseil intercommunal de l'association s'est réuni à 3 reprises en 2018.

### **Evénements marquants**

Afin de pallier le vide juridique, en attendant que le Grand Conseil entame le débat sur l'exposé des motifs et le projet de loi (EMPL) sur «Uber», le Conseil intercommunal a accordé, par voie de préavis en automne 2017, une délégation de compétence au Comité de direction, ayant pour but de mettre un terme à l'activité UberPop (application sur laquelle n'importe quel citoyen lambda peut s'improviser chauffeur pour quelques heures) dans l'arrondissement de l'Association et, incidemment, sur le territoire du Canton de Vaud. Pour mémoire, dans son arrêt rendu le 4 mai 2017, la Cour constitutionnelle du Canton de Vaud a jugé que la société Uber est considérée comme un central d'appel et doit, dès lors, se conformer aux procédures administratives imposées par la réglementation en vigueur, à savoir adresser une demande écrite au Service intercommunal des taxis.

Concrètement, une fois la demande d'autorisation d'exploiter un central d'appel avalisée, les obligations découlant du RIT (Règlement intercommunal des taxis) incomberont à Uber qui devra s'y conformer : chauffeurs devant être titulaire d'un carnet de conducteur, véhicule équipé d'un taximètre notamment. Par ailleurs, diverses dispositions modifiant les règlements de l'Association, plus particulièrement concernant les principes généraux de la procédure d'appel d'offre et octroyant une délégation de compétence au Comité de direction pour régler ladite procédure, ainsi que pour définir les critères d'aptitudes et d'évaluation retenus.

Ces décisions n'ont qu'un seul but dans l'attente de la loi cantonale : trouver des solutions temporaires afin de pouvoir chasser UberPop, obtenir une annonce publique de la direction d'Uber dans ce sens et offrir à UberX la possibilité d'être un partenaire reconnu, qui respecte nos règles et dont les chauffeurs sont contrôlés.

Force est de constater que nous avons obtenu de bons résultats, même si cela déplaît fortement aux chauffeurs de Taxis Services qui se sont insurgés et opposés à ces assouplissements temporaires. Néanmoins, les prix pratiqués par UberX, bien que toujours concurrentiels par rapport à un taxi « dit classique », sont globalement en hausse de 30% à 50% suivant l'horaire et le trajet effectué.

A terme, clairement, tous les chauffeurs devront être soumis aux mêmes conditions, à savoir l'obligation de posséder un permis professionnel; le but étant qu'il ne subsiste que deux catégories de véhicules : les taxis (actuels taxis A) et les véhicules de transport avec chauffeur (VTC), en particulier les véhicules utilisant l'application UberX



# Quelques chiffres Centraux d'appel

Les taxis, rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl, ont effectué cette année 1'011'372 courses, soit 544'180 distribuées et 467'192 au vol, contre 1'072'279 en 2017 (-5,68%).

Le nombre de courses effectuées en 2018, par les chauffeurs de Taxiphone, est de 95'030 contre 106'868 en 2017 (-11,07%).

### **Stations**

Il a été procédé, cette année, à un contrôle de tous les emplacements des stations. Il est apparu que le nombre de places répertoriées dans les dossiers ne tenaient pas compte de tous les changements intervenus.

Il s'ensuit que les stations sont au nombre de 47 (2017 : 46) et offrent un total de 176 places (2017 : 194).

# Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

# Petit lexique

ABC	Atomique, biologique, chimique
AO	Action opérationnelle
арр	appointé
APR	appareil de protection respiratoire
сар	capitaine
cpl	caporal
CCF	Commission consultative du feu
DPMA	détachement du poste médical avancé
DPS	Détachement de premier secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

EM	Etat-major
four	fourrier
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
lt	lieutenant
maj	major
NAC	nouveaux animaux de compagnie
plt	premier-lieutenant
SDIS	Service de défense incendie et secours
sgtc	sergent-chef
sgtm	sergent-major

### « Tous les hommes aiment avant tout la lumière : ils ont inventé le feu » Guillaume Apollinaire



Dessin de Jacri 06 - Source Internet

### Préambule de la municipale, présidente CCF

Notre SDIS se porte bien, notre effectif de 157 volontaires fait notre fierté et a permis de couvrir de jour comme de nuit, les quelque 177 interventions en 2018. Bien sûr, les esprits chagrins viendront nous dire que nous devons nous inquiéter, que nous faisons un peu figure d'exception, que le nombre de volontaires ne cesse de s'amenuiser, que l'on peine à recruter, que les employeurs sont de plus en plus réticents à laisser partir leurs employés en interventions...alors ? Oui il faut rester vigilant, oui il faut réfléchir ensemble à des passerelles de transitions et de partenariats lorsque le besoin se fera sentir...d'ailleurs, on le fait déjà! et surtout à l'instant où je rédige ces lignes, je peux vous dire que oui, ça fonctionne! Nos sapeurs-pompiers démontrent tous les jours leur capacité à apporter ou exporter leur passion, par leurs actions, leurs réussites, mais également parce qu'ils placent dans tous leurs actes l'aide à l'autre, parfois même aux limites de leur propre sécurité.

Ces actions s'inscrivent toutes dans un processus constructif, de respect mutuel et défendent l'intérêt général qui accompagne leur choix, mais également nos choix. C'est dans cet esprit qu'au nom de l'ensemble de la commission du feu et des municipalités des communes partenaires, je leur témoigne ici toute ma reconnaissance et gratitude pour leur engagement au service de notre population.

Cette gratitude va également à notre commandant, le maj Baehler, qui en mettant sa longue expérience et son attachement à la cause des pompiers au service de notre SDIS Ouest-Lavaux, a su par sa vision managériale transversale, participative avec une communication claire et transparente, donner cette impulsion positive, dynamique, créer les synergies nécessaires et attendues non seulement au sein de notre SDIS, mais également avec tous nos partenaires qu'ils soient d'autres SDIS, pompiers professionnels, inspecteurs ou responsables ECA. Depuis sa prise de commandement, le maj Baehler a su également insuffler un esprit de corps qui se ressent, résultat d'une cohésion d'équipe, avec un état-major et des collaboratrices et collaborateurs engagés et compétents qui l'entourent, sur lesquels il peut s'appuyer, tout comme eux s'appuient sur son commandement.

### **Organisation**

Notre SDIS est un organisme découlant sur une entente intercommunale et n'a, par conséquence, aucune forme juridique propre. Les organes décisionnels sont les Municipalités de nos quatre communes.

La Commission consultative du Feu (ci-après CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS s'est réunie à 8 reprises en 2018 et a débattu des sujets suivants : axes stratégiques, comptes 2017, plan des investissements 2018-2023, budget 2019, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2019.



# Commission consultative du feu (CCF) SDIS OUEST-LAVAUX

Sa composition en 2018 a été la suivante :

- · Mme Nathalie Greiner, Conseillère municipale, Belmont, présidente depuis le 1er juillet
- M. Kilian Duggan, Conseiller municipal, Lutry (président jusqu'au 30 juin)
- · M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, Pully
- M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal, Paudex
- · M. Gérald Cuche, délégué, Conseiller communal, Pully
- · M. Jean-François Farinelli, délégué, Conseiller communal, Paudex
- M. Philippe Sandoz, délégué, Conseiller communal, Lutry
- · M. Christian Stutz, délégué, Conseiller communal, Belmont
- · maj Sébastien Baehler, Commandant
- · Mme Nicole Mulhaupt, secrétaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet
- · Mme Isabelle Hawkins, secrétaire jusqu'au 30 juin

### Commandement

Le SDIS est placé sous la direction de son commandant, le maj Sébastien Baehler depuis le 27 janvier 2018.

### **Etat-Major**

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un état-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS.

Les membres de l'Etat-major ont effectué 1'360,75 heures administratives, hors exercices et interventions. Ces heures correspondent à du travail administratif de gestion, d'organisation et de représentation. Par ailleurs, 293,25 heures ont été consacrées aux séances d'état-major.

Il est également à relever ici le travail effectué par Mme Valérie Guex, boursière



Source: SDIS Ouest Lavaux

adjointe et Mme Isabelle Gaillard, en collaboration avec le four Stéphane Chevalier, Quartier-maître, pour assumer toutes les tâches qui sont conférées à la commune boursière, Belmont.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux nouveaux postes sont venus étoffer cette équipe de direction afin de répondre à la quantité toujours croissante de travail ainsi qu'à la complexité et aux spécificités de certains domaines. Ainsi le poste de Chef opérationnel/DPS a été confié au cap Sébastien Cornuz, précédemment Chef de site de Pully et celui d'Officier Protection Respiratoire au plt Benjamin Schlaefli.

Afin de remplacer le cap Sébastien Cornuz dans son rôle de Chef de site, le plt Etienne Barmes a rejoint l'EM. Le four Stéphane Chevalier a été nommé Quartier-maître, en remplacement du maj Sébastien Baehler, promu Commandant.

Situation au 31 décembre 2018

### **Etat-Major**

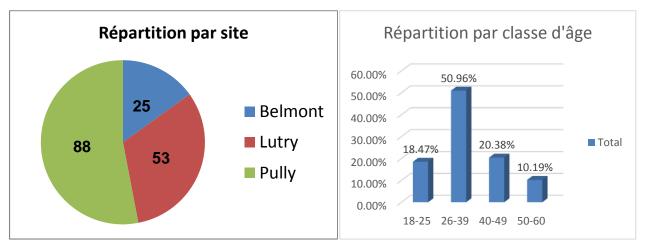
Commandant maj Sébastien Baehler Quartier-Maître four Stéphane Chevalier Chef DPS cap Sébastien Cornuz Chef de l'instruction cap Yves Schlienger Officier technique cap Eric Bezençon Officier matériel plt Marc-Olivier Glur Chef du site de Belmont cap Didier Gerber Chef du site de Lutry plt Philippe Martin Chef du site de Pully plt Etienne Barmes Secrétaire Mme Laure Maillard

### **Effectifs**

En 2018, nous avons vu une diminution de nos effectifs. Cette diminution s'explique par le fait que nous avons mis l'accent sur la valorisation qualitative des ressources. Plusieurs personnes peu actives ou insuffisamment formées nous ont ainsi quittés, le plus souvent d'un commun accord. Si les effectifs s'en trouvent un peu réduits, les qualifications et la motivation du détachement premier-secours est certaine. Nous pouvons envisager l'avenir sereinement et accueillir dans nos rangs les nombreuses recrues 2018!

	01.01.2015	01.01.2016	01.01.2017	01.01.2018	01.01.2019
Etat-major	7	7	7	9	9
Officiers	25	25	26	25	23
Sous-Officiers	41	36	37	37	36
Sapeurs	105	105	93	93	74
Recrues	37	23	23	23	24
Total	215	196	186	187	166

**Evolution des effectifs 2015-2019** 

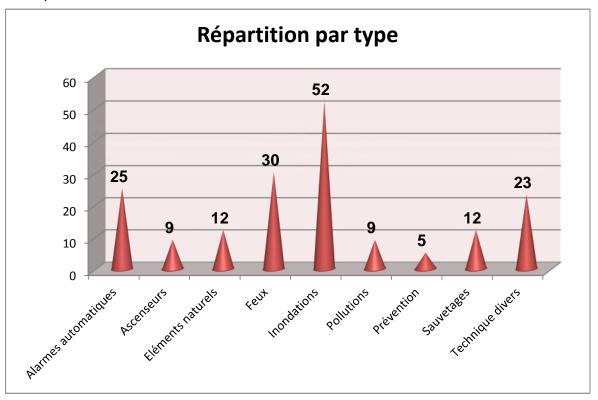


### Démission et cessation d'activités d'Officiers

En 2018, le lt Daniel Ganière, de Belmont, a cessé son activité au sein du SDIS.

### **Interventions**

Le SDIS est intervenu 177 fois en 2018. Même si les inondations par accident ou usure demeurent notre première cause de demande de secours, les feux ne sont pas en reste, comme le démontre le tableau ci-après :



Ces interventions, parmi tant d'autres, permettent d'illustrer la polyvalence et l'engagement de notre personnel. Le 22 octobre, à Belmont en milieu d'après-midi, important feu de villa avec développement à la toiture : 34 personnes mobilisées depuis nos trois sites.



Source SPSL (Service de protection et sauvetage Lausanne)



Source SDIS Ouest-Lavaux

### **Permanences**

Sur nos trois sites, des permanences sont assurées afin de répondre aux critères demandés par la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) et les directives émises par l'ECA. Nous garantissons ainsi un départ des secours dans les plus brefs délais.

En 2018, ce ne sont pas moins de 74'600 heures qui ont été effectuées.



Source : SDIS Ouest-Lavaux

### Gardes et représentations

Notre SDIS a été engagé sur plusieurs évènements afin d'assurer la sécurité feu ou circulation, notamment :

- Les concerts du Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec
- · La Course à travers Pully
- Les festivités du 1<sup>er</sup> août
- Le cortège de la Fêtes des Vendanges à Lutry
- · Pully 4 Kids

**Formation** 

- · Le Marathon de Lausanne
- · La soirée de Noël des écoles de Paudex

Ces gardes sont des services commandés par les communes, conformément au Règlement du SDIS.



Source SDIS Ouest-Lavaux

Trouver l'organisation de la formation adéquate pour notre SDIS relève toujours d'un véritable casse-tête. Ainsi les différents exercices ont été répartis sur 96 soirées et 4 samedis. Le personnel quant à lui a été réparti sur 26 détachements distincts.

Afin de coordonner la formation des chauffeurs, qu'elle soit initiale (permis de conduire C1) ou continue, un poste de coordinateur a été créé. C'est le Lt Frédéric Bovey qui a accepté de prendre cette fonction.

### Formation externe - cours ECAFORM

Les membres de notre SDIS ont participé à 250 journées de cours organisées par l'ECA.

### Formation externe – cours d'instructeurs

Nous avons la chance de compter six instructeurs fédéraux dans les rangs de notre SDIS. Ces instructeurs fonctionnent régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux. Certains d'entre eux ont consacré du temps et de l'énergie afin de compléter leur formation technique et didactique.

### **ProSDIS**

Le 26 juin a eu lieu la mise en service du nouveau système d'aide à l'engagement des pompiers vaudois : ProSDIS. Fruit d'un investissement de plusieurs mois, ce projet n'est pas uniquement le remplacement du logiciel de la centrale d'alarme 118, mais surtout un changement de philosophie dans les principes d'engagement et d'armement des véhicules : ces principes sont désormais centrés sur l'individu qui est alarmé en fonction de ses disponibilités, de sa formation et de ses compétences.

### **VIDIS 20-25**

L'initiative VIDIS 20-25, lancée en 2015 et dont le but est d'optimiser les ressources des SDIS dans la région lausannoise, particulièrement entre pompiers volontaires et pompiers professionnels, n'a pas vu de grande évolution en 2018. Ceci s'explique d'une part par l'engagement prioritaire des ressources sur le projet ProSDIS et d'autre part dans l'attente d'une étude organisationnelle menée par le Service de Protection et de Sauvetage de Lausanne.

Bien qu'aujourd'hui nous ayons la chance de pouvoir compter sur un nombre élevé de sapeurs-pompiers dans nos rangs – y compris en journée avec 38 personnes formées et disponibles - il est de notre de devoir de préparer l'avenir qui pourrait nous être moins favorable. Dans tous les cas, nous défendrons les intérêts du SDIS, de ses membres et de nos quatre communes dans la projection et la mise en place de cette initiative.

### Collaboration avec les partenaires

L'un des axes stratégiques de 2018 était la collaboration avec les partenaires. Nous avons ainsi entamé une démarche avec les services d'urbanisme de nos communes afin de trouver un processus unifié pour que le SDIS apporte de la valeur-ajoutée dans les mises en œuvre des nouvelles constructions. Cette démarche est animée par le Cap Eric Bezençon, officier technique. Pour Belmont, le cap Didier Gerber a traité 13 dossiers de mises à l'enquête durant l'année 2018.

Le projet d'implémentation des données du SDIS (emplacement de cylindres d'accès, de plans d'interventions, etc...) dans le guichet cartographique SIGIP a débuté en 2018 ; sa mise en production est prévue en 2019.

Du côté opérationnel, des exercices communs ont été mis sur pied avec la protection civile et avec le SPSL (Service de protection et de sauvetage de Lausanne). Un processus de collaboration avec Lausanne est mis en place lors d'interventions conjointes. Ainsi, tous les chefs d'intervention ont été reçus à la caserne de la Vigie pour une soirée d'information et de discussion, notamment sur la mise en place d'une procédure opérationnelle commune pour la gestion des évènements.

### Locaux

En termes d'aménagement des locaux nous avons poursuivi dans les efforts consentis les années précédentes. A Belmont, nous avons aussi rafraîchi la cuisine et remplacé les éclairages extérieurs par des projecteurs LED.



Cuisine du site de Belmont Source : SDIS Ouest-Lavaux



Nouvel éclairage de la place de travail Source : SDIS Ouest-Lavaux

# **Protection civile**

«Essayez d'être un arc-en-ciel dans le nuage de quelqu'un». Maya Angelou

### Préambule de la Municipale

Le 15 juin 2018, l'assemblée constitutive de la nouvelle organisation régionale ORPC Lavaux-Oron s'est tenue à Forel (Lavaux). Les trois régions de protection civile Lausanne-Est, Lavaux et Oron ne forment désormais qu'une entité. Dès lors, le Comité directeur, constitué de 9 membres (3 par anciennes régions) s'est réuni à 6 reprises, dès le mois d'août 2018, afin de s'atteler à la constitution de la nouvelle région. En termes d'efficience, des groupes de travail sont constitués afin de travailler en parallèle des séances de CoDir : RH, Finances, informatique/locaux/matériel et inventaire.

La nouvelle région dispose d'un délai au 1er juillet 2019 pour mettre en œuvre sa nouvelle organisation. Jusqu'à cette date, nos 3 ORPC demeurent compétentes dans leur structure actuelle. Dès lors, avant que ces 3 régions ne soient dissoutes, toute demande doit être adressée à la région concernée. Par ailleurs, les 3 commandants participent ensemble aux séances du CoDir, hormis celles où les questions RH sont discutées.

La Commune d'Oron est nommée commune boursière de la nouvelle entité. Chaque région établit son budget pour 2019, sur la base des Fr. 23.50 du budget prévisionnel figurant dans le préavis de régionalisation. Par ailleurs, un compte de fonctionnement sera ouvert en 2019 prévoyant un montant additionnel de Fr. 2.-/hab. au budget 2019 de chaque municipalité. Cela permettra de créer un fonds d'investissement de départ. En effet, la nouvelle région n'étant pas encore opérationnelle, il n'est pas possible de demander un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Ce montant supplémentaire permettra de financer les coûts de mise en place de la nouvelle région (travaux, aménagement des locaux, déménagements, informatique, etc.) dans les nouveaux locaux situés à Forel (Lavaux).

Deux préavis ont été présentés au Conseil intercommunal, convoqué le 6 décembre 2018, soit « Budget 2019 » et « Aménagement locaux » ; tous deux ont été acceptés.

Concernant la nomination du commandant(e), elle a fait l'objet d'une mise au concours interne uniquement, par décision, à la majorité, du comité directeur. Les candidats retenus seront évalués, début 2019, par le biais d'un assessment afin d'analyser leurs compétences en matière de management opérationnel, analyse et résolution de problème, gestion de personnel, leadership et communication. Il est en effet primordial qu'un regard professionnel et neutre nous accompagne dans notre décision.

En parallèle, le GT RH dont la soussignée fait partie, s'est réuni à 5 reprises en 2018 en marge des séances de CoDir. Il a travaillé sur l'établissement du règlement du personnel de la nouvelle organisation, qui se base sur le règlement du canton, sur les règlements des communes en charge des RH de nos 3 anciennes régions (Pully, Bourg-en-Lavaux et Oron), ainsi que des règlements d'autres ORPC. Nous avons été appuyés dans ce processus par Mme Carole Schwander, en charge des RH de la Ville de Pully.

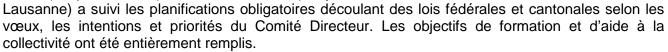
Le commandant(e), une fois nommé(e), constituera son état-major. Selon le planning, la région devra être opérationnelle au 1er juillet 2019.

L'emménagement dans les nouveaux locaux, situés à Forel, est guant à lui prévu le 1er mars 2019.

### Rapport concernant la région Lausanne-Est en 2018

### Introduction

Au cours de sa 21<sup>ème</sup> année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-



Le **Comité Directeur** (CoDir), est présidé par M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal à Pully, accompagné de Mme N. Greiner, Conseillère municipale à Belmont-sur-Lausanne et M. G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex.

La **Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme Claudine Gygi, conseillère communale de Belmont-sur-Lausanne; le Syndic est notre  $2^{\text{ème}}$  délégué.

### **Organisation**

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Pour soutenir la gestion du domaine administratif, un stagiaire pré HES (Haute Ecole Spécialisée) et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

### Planification et instruction

L'ORPC Lausanne-Est, compagnie renforcée de 254 hommes actifs (état au 18 février 2019), a répondu aux engagements soit en situation d'urgence soit au profit des partenaires. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises.

28 exercices ont été gérés dans tous les domaines. L'ensemble représente un total de 828 jours de service, 654 personnes convoquées, avec 158 traitements de dossiers concernant les personnes dispensées ou défaillantes.

Une cellule de piquet, composée de 5 officiers, gouverne le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle est composée par le plt L. Maziero, officier appui-sécurité, plt J. Freymond, officier appui-sécurité, cap D. Cuche, chef engagement, cap L. Chatelain, remplaçant du commandant, et le maj C. Brandt, Commandant de l'ORPC. Le sgtm X. Delay, coordinateur logistique est affecté au contrôle et gestion des moyens logistiques.

### **Manifestations et engagements**

Deux nouveaux règlements ont été arrêtés par le Conseil d'Etat en date du 5 décembre 2018 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- · règlement sur l'organisation et l'administration de la protection civile vaudoise (ROAPCi 520.11.1)
- · règlement sur les interventions et l'instruction de la protection civile vaudoise (RIIPCi 520.21.2).

Quatre types de services (RIIPCi - Art. 7 Types de service), sont définis de la manière suivante :

- a. les interventions en situation d'urgence qui comprennent les services mis sur pied par la Confédération et le canton en vue d'interventions en cas de catastrophe, en situation d'urgence, en cas de conflit armé, destinés à aider les autorités et les partenaires de la protection de la population à accomplir leurs tâches lorsque les moyens ordinaires ne sont plus suffisants, à augmenter l'état de préparation de la protection civile et à apporter de l'aide à un canton ou un pays voisin en cas de catastrophe au sens de l'article 27 LPPCi (ci-après : interventions en situation d'urgence);
- b. les interventions pour des travaux de remise en état qui comprennent les services mis sur pied par la Confédération et le canton destinés à remettre les lieux en état lors de catastrophes au sens de l'article 27 LPPCi (ci-après : interventions pour des travaux de remise en état);

- c. les interventions en faveur de la collectivité qui comprennent les services effectués au profit des collectivités publiques ou privées tels que l'appui aux grandes manifestations d'importance nationale ou cantonale, l'appui aux évènements régionaux ou communaux au sens de l'article 27a LPPCi et de l'ordonnance fédérale du 6 juin 2008 sur les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité (ci-après : interventions en faveur de la collectivité);
- d. les services d'instruction qui comprennent notamment l'engagement dans les écoles et les cours, les exercices et les rapports préparatoires au sens des articles 33 à 37 LPPCi (ci-après : services d'instruction).

Plusieurs prestations, sur le principe de solidarité interrégionale, ont été effectuées en mobilisant des moyens (matériel ou hébergement en construction), voire des contingents de petites ou grandes importances :

### 30 et 31 Mai

### Journées scolaires du sport suisse

- La manifestation a été organisée par le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud, avec le soutien de la protection civile vaudoise et les ORPC de Lausanne-District, Ouest lausannois et Lausanne-Est.
- Ce sont plus de 700 écoliers de la Suisse entière qui ont rejoint Lausanne le 29 mai dernier pour un repas en commun au « Chaudron » de Malley, avant de rejoindre les 11 constructions et sites scolaires pour une nuitée. Le lendemain, ils étaient plus de 3'000 à jouter sur les différents sites réservés aux disciplines sportives dans le Grand Lausanne. Le CSP Mallieu a hébergé 40 étudiants sous la surveillance du personnel de l'ORPC Ouest Lausannois.

### 28 juillet

### Fête du Sauvetage à Lutry

 La Société de Sauvetage, section Lutry, a organisé la fête internationale du sauvetage du lac, manifestation correspondant au 100<sup>ème</sup> anniversaire du bateau « Président Wilson ». 13 personnes ont été convoquées pour le montage des stands de présentation, et, sous une pluie battante, la préparation d'animations.

### 16 et 17 juin

### 18ème Fête Romande de gymnastique

En réponse à une demande immédiate des organisateurs, 150 matelas ont été préparés, transportés et installés pour l'accueil des gymnastes au Gymnase du Belvédère.

### 19 août

#### Triathlon de Lausanne

- Le 25ème Triathlon de Lausanne s'est déroulé samedi et dimanche 18 et 19 août 2018, dans le sud de la ville et jusque sur le territoire du district de l'Ouest lausannois, à la hauteur de la commune de Saint-Sulpice; ce sont plus de 2'000 participants sur les différentes épreuves et parcours.
- 24 personnes, avec cadres, se sont déplacées en soutien de l'effectif de l'ORPC Ouest-Lausanne pour des missions de retenue de circulation et gestion de la sécurité du carrefour de la Bourdonnette jusqu'au centre du parking UNIL.

### Engagements en situation d'urgence

### 5 et 6 mars

### Chute de matériaux sur la route provenant du toit d'un bâtiment à Pully

Sur appel de Police Est Lausannois, un effectif de 9 personnes a été engagé pour sécuriser la zone et informer les usagers. Une surveillance de zone a été effectuée y compris la nuit.

### 11 juin

### Intempéries

Le violent orage survenu tard lundi soir à Lausanne a provoqué de nombreux dégâts au point de procéder à la fermeture des quais d'Ouchy. Sur appel de Police Est Lausannois, un effectif de 11 personnes a été appelé en renfort pour la surveillance de 5 postes de déviation et de gestion de circulation, du carrefour du Voisinand à Lutry, au Parc Denantou. Des recommandations auprès de la population de ne pas se rendre dans les espaces verts ou dans les parcs ont été données par les répondants de presse de la Police de Lausanne. Dès le mercredi la situation était rétablie.

### Du 2 au 9 août

### Engagement du Plan Canicule

- Le 2 août 2018, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a activé le plan canicule des institutions socio-sanitaires du canton et des communes. La Ville de Pully ainsi que les Communes de Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont dès lors lancé leur plan canicule et ont chargé l'ORPC Lausanne-Est de s'assurer du bien-être des citoyens les plus vulnérables, face aux conditions météorologiques difficiles. Les mesures prévoyaient notamment des visites régulières au domicile des personnes concernées et un renforcement des prestations en ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde, qui permet au public d'obtenir des conseils ainsi qu'une orientation rapide vers le dispositif socio-sanitaire en place.
- Une mobilisation de 37 personnes (Formation d'Intervention Régionale FIR et Formation d'Appui Régionale FAR) et 12 personnes de l'Entraide des Seniors Pulliérans (ESP) a été réalisée totalisant 107 jours de services.
- 160 points d'adresse ont été contrôlés et documentés en plus des 150 données inscrites au recensement.
- Le dispositif a été levé sur ordre de la Préfecture du District Lavaux-Oron, le jeudi 9 août 2018 à 14h00. Toutes les personnes inscrites au recensement ont été contactées. Un courrier confirmant la levée du dispositif leur est parvenu. Plusieurs réactions de remerciements des personnes visitées ont été adressées à l'ORPC, reconnaissantes de l'attention portée par les communes auprès de leur population.

### Interventions en faveur de la collectivité (IFC)

Les deux engagements suivants sont planifiés, d'année en année, répondant aux critères de la législation en s'inscrivant dans le profil de prestations de la protection civile vaudoise.

### 25 mai

### Course « à travers Pully »

Sur des parcours allant de 0,6 km à 10 km, 1700 coureurs débutants ou confirmés, répartis en 20 catégories selon leur âge, se sont lancés, ce vendredi 25 mai pour la 29ème édition de la Course « à travers Pully », encouragés par un nombreux public. Les missions pour la protection civile sont principalement la retenue de circulation avec 24 postes de surveillance sur l'entier des parcours. Les aides de commandements sont également mis sur pied pour la gestion de l'évènement avec l'exploitation d'un poste de conduite sous la direction de Police Est Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité, en présence des partenaires SDIS Ouest Lavaux, des Samaritains et de la Direction de la course.

### 28 octobre

#### Marathon de Lausanne

 sous les ordres de Police Est Lausannois, dans des conditions atmosphériques marquées par la pluie et le vent, 15 postes de surveillance, sur le parcours des Communes de Pully et Paudex, ont mobilisé 48 personnes.

### **Technique**

Les six ouvrages de protection se présentent comme suit :

- Poste de commandement du collège principal (Po de Cdmt)
- · Poste d'attente de la Clergère (Po att)
- · Centre Sanitaire Protégé de Mallieu (CSP)
- Poste d'attente de Pré-Pariset (Po att)
- · Poste d'attente d'Arnier à Belmont-sur-Lausanne (Po att)
- · Poste d'attente de la Damataire (Po att).

Les quatre abris publics sous la gestion de l'ORPC Lausanne-Est se trouvent à Chantemerle, Clergère, Ruisselet et Grandchamps.

Le technicien professionnel de l'ORPC contrôle hebdomadairement tous les ouvrages selon les directives fédérales. De plus, tous les semestres, il réalise un contrôle d'entretien affiné, sur la base des listes de contrôle et d'entretien (LCE), dans toutes les constructions et dans les quatre abris publics. Des pannes techniques surviennent du fait de l'ancienneté des bâtiments qui varie entre 30 et 40 ans.

Dans le cadre d'un cours de répétition annuel, le contrôle périodique des abris privés (CPA) s'effectue sur tout le territoire. Par ce contrôle CPA 2018, l'ORPC Lausanne-Est peut ainsi attester les 1650 places protégées des abris privés comme opérationnelles sur les secteurs concernés des communes de Pully et de Belmont-sur-Lausanne. Les contrôles des abris privés ont lieu tous les 10 ans. Nous sommes aujourd'hui à jour avec la périodicité du contrôle de tous les abris. Cela nous permet d'alléger les cours de répétition CPA.

### **Conclusions**

Les prestations de protection civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

Le cadre étant posé, nous continuons de nous poser des questions comment « être prêt à » au plus proche de nos moyens et de nos infrastructures en utilisant les ressources existantes et compétences. Les points suivants appellent notre vigilance:

- · investir du temps à la préparation de situations tout en assurant un service optimale au quotidien ;
- développer des synergies locales avec chaque partenaire ;
- tenir à jour des concepts d'engagement et suivre leur évolution.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.

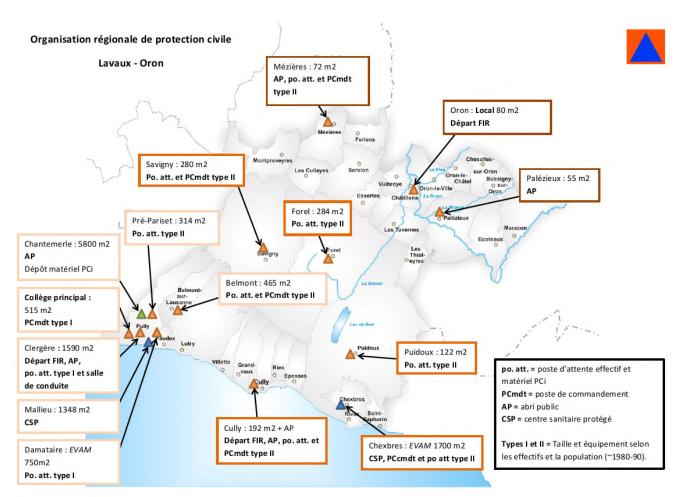


Image reprise du préavis 01/2018 - Fusion ORPC Lavaux-Oron

# COMMUNICATION

### «La communication consiste à comprendre celui qui écoute » Jean Abraham

Force est de constater, hélas, que le temps alloué à la soussignée pour la gestion de ses dicastères, n'a pas permis de mener à bien la création de la nouvelle newsletter communale. Néanmoins, le projet est en cours d'élaboration et avance en marge du rythme des dossiers à gérer quotidiennement. En effectuant de petits pas, petit à petit, j'espère de grands pas en 2019!



# **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

«L'architecture, c'est une tournure d'esprit et non un métier». Le Corbusier

### **Préambule**

Au 31.12.2018, notre service se compose de deux concierges à plein temps, MM. Norris Bonzon (engagé au 1er mars 2017) et Didier Gerber ; de deux auxiliaires de conciergerie, Mmes Anne-Lise Mottiez (70%) et Manola Tornare (75%) ; ainsi qu'une intendante des refuges, Madame Liliana Giroto (25%), soit 5,05 ETP. Les tâches externalisées auprès de l'entreprise Netatec, au seul entretien du bâtiment administratif, ont encore été réduites en 2018 à 12,5 heures par semaine (30%), au lieu des 15 heures (35%) en 2017, ce par mesure d'économies.

Pour mémoire, entre 1999 et 2013, soit avant la construction de la 3<sup>ème</sup> étape du collège, le service de conciergerie fonctionnait avec 4,85 ETP. Par ailleurs, le préavis « 03/2012 - Extension du collège 3<sup>ème</sup> étape : demande crédit de construction » prévoyait, dans son financement, une augmentation du nombre d'heures de conciergerie dans son chapitre 11 / Charges financières du projet / Exploitation / Conciergerie : 4'300 heures à Fr. 45.-, correspondant à 2 ETP supplémentaires et à un excédent de charges de Fr. 193'000.-. Force est de constater que concernant le service de conciergerie seul (à exclure notre intendante des refuges qui ne s'occupe pas des nettoyages de nos autres bâtiments), nous continuons à fonctionner avec une dotation inférieure aux prévisions.

Si notre service fonctionne bien, qu'il s'organise et s'adapte toujours au plus près des besoins de nos différents bâtiments, en fonction du travail à effectuer, il n'en demeure pas moins que des absences maladie ou accident longue durée pèsent très lourd sur les collaborateurs qui doivent pallier ces absences. Dès lors, l'entreprise Netatec est sollicitée en appui lorsque la charge devient trop lourde.

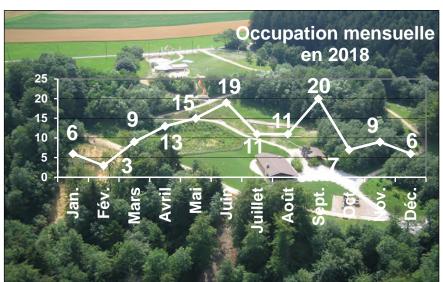
- · Bâtiment administratif: rien à signaler.
- Bâtiment des Services extérieurs : rien à signaler.
- Bâtiment de l'Auberge communale: aucun logement vacant en 2018. Entretien courant, quelques rénovations dues à l'âge avancé de la cage d'escaliers (consolidation du bois, isolation phonique et remplacement de la moquette).
- Grande Salle: toujours très sollicitée. En 2018, entre les évènements communaux, les utilisations des sociétés locales et des privés, on compte quelque 466 (431 en 2017) réservations. Il a été procédé au changement du rideau de scène qui n'était plus aux normes ignifuges, ainsi que de la frise, mais aussi à l'amélioration du système audio pour les aînés et personnes malentendantes (émetteur-récepteur individuels).
- Maison Pasche: un logement vacant durant 3 mois en 2018 dû au fait de notre dispositif des baux à durée déterminée.
- · Rural du Signal : rien à signaler.
- Fontaines : rien à signaler.

### Refuges

### Refuge des Bas-Monts

Durant l'année, de petits travaux d'entretien régulier sont effectués par nos équipes « techniques » et les locations sont stables par rapport à 2017. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

	Habitants de Belmont	Locataires extérieurs	Sociétés locales et usage communal	Total
2015	50	67	5	122
2016	36	70	12	118
2017	42	77	12	131
2018	45	72	12	129

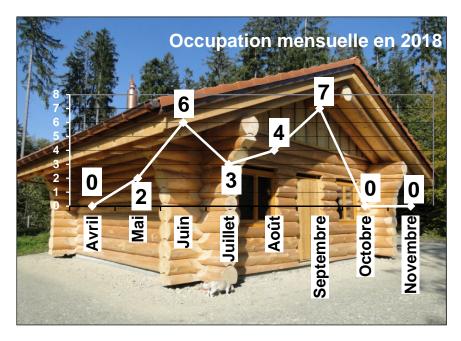


### Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien ; cependant, suite aux nombreuses demandes, deux parasols ont été installés. En effet, durant les périodes de fortes chaleurs, il n'est pas possible de rester à l'extérieur sans moyens pour se protéger du soleil. C'est enfin chose faite!

Malgré la baisse des tarifs de location depuis le 21 juin 2017, on constate néanmoins une baisse importante des locations en 2018. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

	Habitants de Belmont	Sociétés et groupements divers Belmont	Total
2015	22	0	22
2016	25	0	25
2017	38	0	38
2018	19	3	22



# **VIGNES**

«Le vin est l'expression de ma passion pour la terre où je suis né. C'est une recherche permanente, incessante. La parfaite combinaison entre le terroir, le cépage et le vigneron». Alain Brumont

### Millésimes 2017 blanc et 2016 rouge

Avec nos 2'300 m² de vignes, notre production reste très « confidentielle ». La vendage 2017 en chasselas, mise en bouteille au printemps 2018, est de faible quantité en raison des gelées tardives d'avril qui ont réduit de moitié notre récolte de Belmont Grand Cru « En la Portaz ». Avec 750 bouteilles de blanc seulement, la Municipalité a pris la décision de ne mettre en vente que des cartons mixtes au vu du manco en blanc. En ce qui concerne notre assemblage « Belmonoir » 2016, c'est une année « pleine » avec 1'152 bouteilles.



Le tableau ci-après a été établi en tenant compte des coûts d'exploitation effectifs pour l'année 2018 (en regard à 2017), sachant que ces coûts concernent, pour le vin blanc, la mise en bouteille de la vendange 2017 et, pour le vin rouge, la mise en bouteille de la vendange 2016.

	Bouteilles prod	luites en 2018				
	Rouge 2016	Blanc 2017				
Coûts d'exploitation	Fr. 11'802.45	Fr. 9'962.10				
Nombre de bouteilles	1152	750				
Coût par bouteille	Fr. 10.25	Fr. 13.30				
	Bouteilles produites en 2017					
	Rouge 2015	Blanc 2016				
Coûts d'exploitation	Fr. 9'712.45	Fr. 17'877.05				
Nombre de bouteilles	660	1572				
Coût par bouteille	Fr. 14.70	Fr. 11.35				

Pour mémoire, dès fin 2015, une démarche promotionnelle du vin communal a été entreprise afin d'une part, de vendre le surplus des stocks gardés pour les festivités du 850ème de la commune et, d'autre part, d'aller à la rencontre de nos habitants en organisant des petits moments de dégustation-découverte conviviaux. Les prix avaient été adaptés en conséquence et un rabais exceptionnel avait également été accordé. L'objectif ayant été atteint, la Municipalité a décidé de revenir aux prix correspondant à ceux pratiqués dans les communes voisines pour des vins de qualité et millésimes similaires. Dès lors, le prix de notre Belmont Grand Cru « En la Portaz » a été fixé à Fr. 12.-/bt et notre assemblage « Belmonoir » à Fr. 15.-/bt.

En 2018, 1'594 bouteilles ont été vendues, soit 839 à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 755 au public.

### Millésime 2018

Le millésime 2018, tout comme celui de 2017, s'avère exceptionnel si l'on écoute la voix des professionnels de la vigne et du vin, tous unanimes! A l'aube de la première fête des vignerons du 21<sup>e</sup> siècle, la vigne s'est surpassée pour que l'histoire se répète : en effet les vendanges de 1976 et 1998 précédant les Fêtes de 1977 et de 1999 ont, elles aussi, été qualifiées d'années « bénies des Dieux ».

Fidèle à une longue tradition, les 138 communes viticoles vaudoises, dont Belmont fait partie, seront associées à cette fête, désormais inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO (Organisation des

Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et défileront avec leur bannière respective lors de chaque représentation, lors de la cérémonie du couronnement des meilleurs vignerons, ainsi que lors des cortèges.

C'est un citoyen bourgeois de Belmont qui officiera en qualité de banneret et qui sera le digne représentant de notre commune durant ces trois semaines de festivités. J'ai nommé M. Rodolphe de Pierri, frère du Conseiller communal Guiseppe de Pierri.

Afin de marquer cet évènement, une cuvée spéciale « Fête des Vignerons 2019 » sera mise en bouteille. En effet, notre récolte de Pinot Noir et Garanoir 2018 sera pressée en blanc dans un assemblage « Blanc de Belmonoir ».

Que toute l'équipe de notre vigneron tâcheron, Gilbert Fischer, soit ici remerciée pour son engagement, le souci et le soin apporté à nos vignes.



### **Productions**

Vendanges 2018:

kg	Cépage	sondant à	production en It
1'379	Chasselas	82.32°	1'103
406	Pinot noir	103.12°	323
213	Gamaret	99.70°	170
380	Garanoir	95.64°	304

Vendanges 2017:

kg	Cépage	sondant à	production en It
692	Chasselas	83.39°	554
396	Pinot noir	97°	317
191	Gamaret	106°	153
261	Garanoir	100°	209



### **Comptes**

	2016			2017	2018		
Charges	Fr.	26'928.60	Fr.	23'878.83	Fr.	21'373.00	
Produits	Fr.	21'760.50	Fr.	24'164.40	Fr.	24'468.00	
Excédent de charges	Fr.	5'168.10	Fr.				
Bénéfice			Fr.	285.57	Fr.	3'095.00	

# **CONCLUSION DE LA MUNICIPALE**

# «Nos histoires peuvent être singulières, mais notre destination est commune». Barak Obama

Encore une année d'achevée...et déjà, nous voici à mi-législature ! 2018 boucle ainsi ma 3<sup>ème</sup> année complète au sein du collège municipal depuis mon entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2015. J'avoue que les jours, les semaines, les mois, les années, défilent et que je ne vois pas le temps passer !

Agir avec et pour ma commune : j'ai constamment à l'esprit cette devise que j'avais écrite pour ma campagne et qui caractérise complètement ce pourquoi je me suis engagée. Notre mandat d'élu nous amène sur tant de fronts différents, à côtoyer et travailler avec des personnes d'horizons multiples, créer sans cesse des synergies avec tous les acteurs qui œuvrent pour le bien de notre commune, mais également pour le bien des communes partenaires avec lesquelles nous sommes en associations intercommunales ou partenariats.

Ecoute, tolérance et bonne maîtrise des enjeux, tout cela avec une dose certaine de bon sens, tels sont les ingrédients indispensables que le municipal doit amener dans son cartable au quotidien! Et si, parfois, il n'est pas possible de changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter ses voiles et, surtout, il faut accepter de se tromper pour apprendre à s'améliorer. A bon entendeur!

Je terminerai ce rapport en remerciant tout particulièrement mes collaborateurs au sein de notre administration qui sont un appui indispensable dans la gestion de mon dicastère, ainsi que toutes les personnes sur lesquelles je m'appuie pour mener à bien mon travail! Un MERCI tout particulier également à nos trois commandants et leurs collaborateurs (Police, Feu, Protection civile) pour leur professionnalisme, leur disponibilité, leur engagement, ainsi qu'à leurs indéniables qualités humaines.

En vous remerciant pour votre confiance et votre lecture attentive.







Nathalie Greiner, Municipale



# **AFFAIRES SOCIALES - CULTURE - JEUNESSE**

(y.c. UAPE, transports scolaires) - PAROISSES - BÂTIMENTS COMMUNAUX (Temple, Espace

Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - DOMAINES

**ET FORÊTS** 

# Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



# **P**RÉAMBULE

13<sup>ème</sup> rapport de gestion! Chiffre porte-bonheur pour certains. Même si la photo ci-dessus ne correspond plus à la réalité physique...l'esprit est lui encore optimiste! 2018, année, peut-être, un peu moins chargée que les précédentes mais toujours riche en rencontres, séances et remises à niveau diverses!

# **AFFAIRES SOCIALES**

# Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
Al	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully					
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants					
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants					
LAMal	Loi sur l'assurance maladie					
occ	Organe cantonal de contrôle					
PC	Prestations complémentaires					
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles					
RAS	Régionalisation d'action sociale					

### Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Durant l'année 2018, quelques demandes ont été adressées à l'Administration communale mais n'ont pas eu de suite. En effet, les documents requis permettant à la Municipalité de se prononcer n'ayant pas été fournis par les requérants, les dossiers ont été classés.

### **Commission sociale communale**

Pour la législature 2016-2021, cette commission se compose de Mmes Souyris, membre, Dorthe, secrétaire et de M. Ruby, boursier communal. La présidence est assurée par la municipale en charge.

# Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées par le biais de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Les transports proposés 7/7 jours peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques ;
- · à but professionnel ou de formation ;
- · pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour ;
- de «loisirs».

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire. Une carte de légitimation personnalisée lui est alors adressée donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Pour Belmont, la participation en 2018 a été de Fr. 4'000.10 (Fr. 2'768.60 en 2017).

# AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux ;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires ;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels;
- · contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants :
- · informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population ;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS) ;
- tous les jeunes qui atteindront leur 21<sup>ème</sup> année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

### Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires qui sont au nombre de 29 (16 hommes et 13 femmes) au 31 décembre 2018.

### Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten qui a pris une retraite anticipée au 31 décembre 2018. Pour le remplacer, un appel à candidature a été lancé et, après plusieurs auditions, le Comité de direction a finalement porté son choix sur M. Jérôme Sefaranga, en poste au CSR depuis de nombreuses années. Ce dernier, a obtenu les meilleurs résultats suite à un assessment effectué pour les 3 derniers candidats retenus.

Le **Comité de Direction**, présidé par Mme Muriel Preti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et de 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes. M. Serge Reichen, Syndic de Paudex, ayant aussi fait valoir son droit à la retraite, sera remplacé dès le 1er janvier 2019 par Mme Arielle Martin, Municipale de Paudex.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, est présidé, depuis septembre 2016, par Mme Chantal Dupertuis, Municipale à Belmont. Elle a été reconduite à ce poste lors de l'Assemblée du 19 juin 2018. La Commune de Belmont fait aussi partie de la Commission de gestion de la RAS en la personne de Mme Catherine Schiesser. Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion.

Les vacations relatives aux séances, tant de la présidence que de la gestion, sont versées à la Commune de Belmont

# ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

### Structure d'accueil familial de jour

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ), regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL), est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer, aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (ciaprès AMF).



Au 31 décembre 2018, l'AFJ comptait 22 accueillantes. En cours d'année, une AMF a été engagée sur la Commune de Belmont, deux AMF ont quitté le réseau, l'une pour se tourner vers une activité professionnelle hors de son domicile et l'autre pour cause de déménagement.

Réseau	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'AMF agréées au 31.12	27	28	25	28	22
Nombre d'enfants au 31.12.	132	131	105	101	110
Nombre d'heures d'accueil	97'339	105'689	97'403	91'219	106'657
Belmont					
Nombre d'AMF agréées au 31.12	4	4	4	2	3
Nombre d'heures d'accueil	13'873	16'002	13'863	7'728	* 3'080

<sup>\*</sup> La baisse importante du nombre d'heures d'accueil à Belmont est due au départ de Mme Cathy Fischer qui accueillait, à elle seule, une dizaine d'enfants par jour.

Au 31 décembre 2018, 169 demandes de parents ont été enregistrées, 110 enfants sont accueillis et 53 enfants sont toujours en liste d'attente.

En 2018, l'AFJ a mis un accent particulier sur la mise en place de formations internes pour les AMF, afin de répondre à leurs besoins et envies de formation, de thématiques à traiter, de rencontres formelles ou informelles à maintenir ou à créer. Pour accompagner et soutenir au mieux les AMF dans la qualité des accueils qu'elles offrent aux enfants placés dans leur foyer, l'AFJ a donc organisé, en parallèle des Rencontres de Soutien obligatoires mises en place annuellement par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), des séances d'analyses de pratique, des Cafés-contacts, ainsi que des formations de premiers secours.

# LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

(Les statistiques sont fournies par la responsable de la structure)

### Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a ouvert une garderie offrant 22 places au sein de « l'Espace Cancoires ».



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, nous avons une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
  - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
  - · 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons Grands », route du Burenoz 37 :
  - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

### Statistiques d'occupation (en %)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Nursery	85.25	89.10	74.20	88.40	87.80	87.80	93.20	68.00	77.00	79.50	83.00	79.80	82.75%
Trotteurs	73.71	75.93	89.43	90.86	90.86	90.86	90.86	75.86	80.79	84.43	83.57	83.00	84.18%
Grands	91.60	91.40	95.90	94.90	93.90	87.60	73.50	84.00	80.85	82.98	83.10	83.10	86.90%
Total	83.52	85.48	86.51	91.39	90.85	88.75	85.85	75.95	79.55	82.30	83.22	81.97	84.61%

### Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.



Les « Trotteurs » et les « Grands », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par la Société « Concordance ».

### **Activités**

Depuis 8 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'là bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité enfantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'là bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants :
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum) ; à noter que les balades y sont inclues.

Différents thèmes sont suivis, au cours de l'année, pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature ;
- · promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs ;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages ;
- sorties au marché :
- différentes fêtes à thèmes organisées à la garderie ;
- · visite de la ménagerie du Cirque Knie ;
- · sortie à la bibliothèque.

Les Moussaillons « Grands » étant à proximité de la forêt, l'équipe a pu mettre en place un projet qui permet aux enfants d'y aller tous les jeudis après-midi. Ce projet a pour but de donner la possibilité aux enfants de développer davantage leur motricité. Ils ont ainsi une plus grande liberté de mouvements et peuvent s'amuser pleinement avec leurs copains.

# ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

### Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est animé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles. Le Forum se réunit deux fois par année. A ces occasions, diverses institutions présentent leurs activités et leurs projets.

La Commune de Belmont est représentée par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel » et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales.

### Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient Fr. 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de Fr. -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2018, un don de Fr. 500.-. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

### Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

L'Association possède un site internet : www.aef-ppb.ch, sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la Présidente de l'Association. L'assemblée générale 2018 a eu lieu le 15 mars à Pully.

### Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de



faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.

### **Arc-Echange**

En 1996, Arc-Echange, lieu d'accueil et de rencontre pour les parents et leurs jeunes enfants ouvrait ses portes à Pully. Ses buts sont d'offrir un lieu de socialisation, un soutien aux parents ainsi que l'intégration des nouvelles familles. Il est à relever que la fréquentation est libre et gratuite. La Commune de Belmont verse une subvention annuelle de Fr. 300.-.

### Aubade aux doyens

La traditionnelle Aubade du 1er janvier, à la Grande salle, devait accueillir 2 doyens : Mme Odette Gillard et M. Dimitrios Kokkalis. Finalement seul M. Kokkalis, accompagné de sa famille, était présent. Mme Gillard a dû renoncer suite à des soucis de santé de son époux.

### **Nonagénaires**

L'année 2018 a compté 2 nonagénaires :

- M. Loth qui a reçu, en compagnie de sa famille, une délégation municipale, le 20 mars, et n'a pas manqué de solliciter des aménagements « éclairant » ses déplacements à pied!
- Mme Schreier, née le 31 décembre, qui sera fêtée lors de l'aubade du 1er janvier 2019.

# **CULTURE**

# SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2018 :

### **Janvier**

Séance de coordination avec les sociétés locales

#### **Février**

- Concerts annuels de la Société de musique « L'Avelvre »
- Concert au Temple organisé par les « Concerts spirituels de Belmont Prieuré »

### **Mars**

- Assemblée générale de la Société de développement
- Chasse aux œufs organisée par la Société de développement
- Troc de Printemps

#### Avril

Assemblée générale du Club des Aînés « l'Arc-en-Ciel »

### Mai

Assemblée générale de « Belmont soutient Kera Douré »

#### Juin

- Journée « Coup de balai » organisée par la Société de développement
- Concert de « La Clé des Chants »
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir »
- Culte au Vert aux Bas-Monts
- Apéritif à la fontaine offert par l'Amicale de la pompe

### Juillet-Août

- Remontée de la Paudèze avec le « Passeport-Vacances »
- Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement, à Chatruffe.

### **Septembre**

Concert au Temple organisé par les « Concerts spirituels de Belmont Prieuré »

- Brisolée et Fête d'Halloween, organisées par la Société de développement
- Troc d'automne

### **Novembre**

- Les deux soirées Loto, organisées par la Société de musique « L'Avenir »
- Soirée de clôture de la Société de Tir
- Assemblée générale de la « Clé des Chants »

### **Décembre**

- « Fenêtres de l'Avent » proposées par la Société de développement
- Saint-Nicolas, invité par la Société de développement
- Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont

Sans oublier, tout au long de l'année, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

### Carte « Cultissime »

Une carte « Cultissime », facilitant l'accès aux jeunes de 18 à 25 ans aux arts de la scène ainsi qu'aux musées, a été utilisée en 2018. La participation de la commune est de Fr. 7.50.







# **JEUNESSE**

# **ECOLES**

### Lexique

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie prégymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire		
HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire		
ODES	Office des écoles en santé		
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)		
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire		
SESAF	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation		
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers		
VG	Voie générale		
VP	Voie prégymnasiale		

### **Préambule**

Composé de 12 membres représentant les Autorités, le corps enseignant, les parents et la société civile, le Conseil d'établissement, présidé par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal à Pully, a siégé à plusieurs reprises en 2018. Suite aux différentes rencontres avec les parents en 2017, une FAQ (Foire aux questions) a été élaborée et elle est disponible sur le site internet de l'Etablissement.

# **ECOLES PRIMAIRES**

(Tous les chiffres du chapitre « Ecoles primaires » sont fournis par la Direction de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont)

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec six doyen(ne)s et forment le Conseil de Direction.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- · la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles ;
- · la mise à disposition des locaux pour les PPLS ;
- le mobilier scolaire ;
- · les devoirs surveillés ;
- les transports scolaires ;
- · l'assurance des élèves ;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement ;
- · l'ouverture de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi.



# Activités particulières La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

### Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire.

### Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

· les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P).

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral concernant le financement des camps, et dans l'attente d'une décision cantonale, ces derniers sont toujours partiellement financés par les parents

Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de quatre classes 1 et 2 H de Belmont ont animé la Fête de Noël des Aînés.

Le 2 juillet, un apéritif dînatoire au réfectoire scolaire a été proposé à tous les enseignants en poste à Belmont, aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire, ainsi qu'au personnel du secrétariat de l'établissement.

En septembre, une matinée « Coup de balai » a été activement suivie par les deux classes 8H de Belmont.

# Personnel – Effectifs des élèves

# Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P		
1-2P	Mmes Oberson et Galliker	3P Mmes Perret et Grünberg		
1-2P	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P Mmes Meyer Kelleher et Carro		
1-2P	Mme Santi	4P	Mmes Hernandez et Morf	
		4P	Mme Nikolic	
		5P	Mmes Nestor Marques et Bertschy	
		5P	Mme Toscan et M. Jaques	
		6P	MM. Schmeissner et Jaques	
		6P	Mmes Flammini et Bertschy	
		7P	Mme Pitollet	
		7P	M. Chave	
		8P	Mme Pousaz	
		8P	Mme Abbet	

### Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1'538 élèves dans 79 classes dont 3 classes SESAF (DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes						
2016		2017		2018		
19	classes 1-2P	<b>19</b> classes 1-2P		19	classes 1-2P	
9	classes 3P	10	classes 3P	9	classes 3P	
9	classes 4P	9	classes 4P	10	classes 4P	
9	classes 5P	9	classes 5P	9	classes 5P	
9	classes 6P	9	classes 6P	9	classes 6P	
10	classes 7P	10	classes 7P	10	classes 7P	
9	classes 8P	10	classes 8P	10	classes 8P	
2	classes DEP	2	classes DEP	2	classes DEP	
1	classe COES	1	classe COES	1	classe COES	
77	TOTAL	79	79 TOTAL		TOTAL	

### Répartition géographique des classes et récapitulatif des effectifs

	2016		2017		2018	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	57	1098	59	1134	60	1157
Paudex	4	80	4	81	4	77
Belmont	16	321	16	314	15	304
Total	77	1499	79	1529	79	1538

### PPLS et Service de santé

### Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration cantonale.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales ; il est réparti comme suit :

- · Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- · Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Le bureau mis à disposition dans le collège de Belmont est peu utilisé car, pour des questions d'horaire du personnel PPLS, les parents conduisent à Pully, leur enfant nécessitant un suivi.

### Service de santé

Le Service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). L'infirmerie scolaire, sise dans l'ancien collège, facile d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offre également une certaine discrétion.

La doctoresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire. La facturation de cette prestation se faisant pour une année scolaire, nous avons déboursé Fr. 7'103.65.- pour l'année scolaire 2017-2018.

# **ACTIVITÉS PARASCOLAIRES**

### Devoirs surveillés

Toujours sous la surveillance de Mme Catherine Terry, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h30, et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2<sup>ème</sup> période. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

A la rentrée scolaire 2018-2019, 14 enfants sont inscrits.

### Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2018-2019, 96 enfants sont inscrits au réfectoire.

La Société « Concordance » livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte » sont facturés Fr. 13.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé Fr. 5.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 24 enfants inscrits.

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures. 10 enfants y sont inscrits

Depuis la rentrée scolaire 2016, le surveillant de la cour collabore également au service des repas. Cependant sa tâche principale reste la surveillance extérieure, ainsi que l'animation d'activités. Durant l'année de nombreux tournois de sports, des activités théâtrales, du yoga ainsi que la création et l'entretien d'un jardin potager ont été au programme.

Fréquentation du réfectoire/pique-nique	2014	2015	2016	2017	état au 31.12.2018
Lundi	59	68/1	78/9	69/10	59/15
Mardi	68	67/2	86/9	78/10	54/13
Jeudi	68	85/12	87/16	88/21	80/19
Vendredi	62	75/4	76/7	67/11	67/12

### Bibliothèque scolaire

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé un « Assistant en information documentaire » (AID). Son activité est partagée entre l'accueil des enfants en période scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%. Il accueille à la bibliothèque les enfants inscrits au réfectoire entre 12h00 et 13h40. Ils ont ainsi la possibilité de lire, emprunter des livres ou autres documents, voire pour certains de faire leurs devoirs. Ils sont au bénéfice d'une carte de légitimation pour cette période et doivent s'annoncer à leur arrivée et à leur départ.



### Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales ».

Durant l'année 2018, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. Le service est assuré par M. Prieto, un chauffeur très consciencieux. Quelques remises au point ont été effectuées depuis son arrivée, principalement concernant le



comportement de certains usagers. En général, le courrier adressé aux parents des « rebelles » suffit à ce que les choses rentrent dans l'ordre! 26 enfants du primaire et 18 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les horaires des cours des 7 et 8 HarmoS suscitent passablement de tracasseries pour les parents. Pour répondre à une demande de ces derniers, la Municipalité a maintenu un trajet supplémentaire à 15h00.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation. Les élèves fréquentant une classe « Sport-Art-Musique » reçoivent également cet abonnement.

Les élèves de 7 et/ou 8 H doivent se rendre à Pully pour les cours de natation une fois par semaine pour la première période, suivie d'une période d'ACM. Pour ce faire, ils reçoivent une carte « prépayée » leur permettant de prendre les transports tl, le retour étant assuré par CarPostal.

Lors de la rentrée scolaire 2018-2019, 156 cartes prépayées ont été distribuées. Administrativement, les transports scolaires sont gérés par Mme Mulhaupt

# Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « Relais Cancoires »

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- en 1 HarmoS à l'UAPE d'Arnier;
- en 2 HarmoS à l'UAPE du collège :
- de 3 à 6 HarmoS à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège.

### Les horaires sont les suivants :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner :
- · de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi ;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, sous la responsabilité de Mme Diane de Saugy, l'équipe se compose de 5 éducatrices et de 7 auxiliaires en charge de tous « les p'tits Cancoires » fréquentant l'UAPE. Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, un placement pendant les vacances scolaires a été proposé « Aux Marionnettes » à Lutry, ceci dans la mesure des places disponibles.

Durant l'année, une famille a exigé un accueil pour le mercredi après-midi et ceci dès la rentrée scolaire d'août. Afin de connaître le besoin réel des parents, la Municipalité a invité les parents des enfants de 1H à 4H à répondre à un sondage. Au vu des résultats, et pour être totalement conforme à la LAJE, un montant servant à couvrir cette ouverture supplémentaire a été porté au budget 2019.

#### **Activités 2018**

- Activités créatrices régulières ou ponctuelles
- Activités physiques
- Sorties
- Cuisine

## Fréquentation

requentation							
	Nombre d'enfants						
	2014	2015	2016	2017	2018		
Ages							
moins de 7 ans	34	51	48	48	54		
de 7 à 10 ans	47	42	44	61	63		
Jours/semaine							
1 jour/semaine	4	9	7	12	14		
2 jours/semaine	18	19	19	21	20		
3 jours/semaine	18	15	15	21	20		
4 jours/semaine	35	42	36	33	32		
5 jours/semaine	6	8	15	23	29		

## **ECOLES SECONDAIRES**

(Le texte et les chiffres du chapitre « Ecoles secondaires » sont fournis par la Direction de l'Etablissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont)

L'année scolaire 2018-2019 a débuté le vendredi 24 août 2018, pour les 80 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 27 août 2018, à 9h00.



## **Direction**

Le Directeur, M. Sébastien Fague, dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lesquel(le)s ils forment le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

#### **Effectifs**

L'établissement secondaire de Pully accueille 585 élèves, dont 140 de Belmont, répartis en 30 classes dont 1 classe de RAC qui évite à nos élèves de devoir se rendre à Montreux et qui nous permet d'accueillir quelques élèves de la région.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Etudes » (SAE) pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, nous accueillons actuellement 16 élèves scolarisés en 9ème année, soit : 11 garçons et 5 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'AVB (Association vaudoise de basket). L'an prochain, la structure accueillera 24 jeunes basketteuses et basketteurs, en 9e-11e années.

Toutes les classes du secondaire sont situées au Collège Arnold Reymond.

9 <sup>ème</sup> degré	10	classes	(5 VG, 5 VP)	205 élèves
10 <sup>ème</sup> degré	9	classes	(5 VG, 4 VP)	183 élèves
11 <sup>ème</sup> degré	9	classes	(5 VG, 4 VP)	169 élèves
RAC	1	classe		18 élèves
Classe « Ressource »	1	classe		10 élèves

La répartition structurelle des 585 élèves est la suivante :

•	voie générale (VG)	43%
	voie prégymnasiale (VP)	52%
	classe « RAC »	3%
	classe « Ressource »	2%

Les 585 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

D	01	01	Elèves			
Degré	Classes	Option	Total	Belmont		
9 <sup>ème</sup>	5	VP	110	26		
	5	VG	95	23		
10 <sup>ème</sup>	4	VP	101	23		
	5	VG	82	27		
11 <sup>ème</sup>	4	VP	93	21		
	5	VG	76	18		
RAC	1		18	2		
« Ressource »	1		10	0		
Totaux	30		585	140		

Les options spécifiques de la voie secondaire prégymnasiale sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

# Activités particulières La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

## Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

3 cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud :

- Atelier-chanson
- Atelier Théâtre
- Journal « Noir sur blanc »

Les autres cours sont financés par la Commune de Pully ; Belmont y contribue via la participation comprise dans le coût de l'élève :

- Top-Mode
- · Echecs (découverte du jeu)
- Robotique (découverte)

#### **Activités diverses**

- Atelier slam: entre avril et juin 2018, les élèves de 9e année ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignants de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est poursuivie par un tournoi de slam qui a eu lieu au Cinéma CityClub de Pully et auquel ont assisté les classes de 9e année. Le jury, composé de Mme A. Martin, Conseillère municipale en charge des écoles à Paudex, de M. S. Fague, Directeur de l'Etablissement secondaire, d'enseignants et de membres du comité des élèves, a désigné 7 gagnants dont 2 parmi eux ont pu présenter leur slam lors des cérémonies des promotions.
- Spectacles : plusieurs classes ont assisté à des projections ou spectacles dans les cinémas ou théâtres de la région.
- Festisoup: dans le cadre de la « semaine du goût » qui a eu lieu le 20 septembre 2018, les élèves ont confectionné une soupe, un gâteau et du pain à la courge. Cette soirée, très conviviale, s'est déroulée dans la cour du collège Arnold Reymond. Bilan très positif cette année avec une participation de 200 personnes, parents, élèves, enseignants. Ce projet a pu être réalisé dans les meilleures conditions grâce à une collecte de courges et de pruneaux auprès de particuliers locaux, agriculteurs et/ou commerçants qui nous a permis de récolter gratuitement 45 kg de courges et 20 kg de pruneaux.
- Vente d'oranges pour « Terre des Hommes »
- · Journée « Oser les métiers »
- · Théâtre-forum avec la troupe « Caméléon »
- · Bal des élèves de 11ème année

Dans le cadre du **sport scolaire facultatif** et malgré un choix de sports un peu réduit cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire, les disciplines suivantes ont été proposées :

- · Athlétisme
- Volleyball
- Basketball mixte
- Natation synchronisée
- Parkour (activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies)
- Skateboard
- · Unihockey.

#### **Divers**

#### Conseil de délégués

Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par 2 enseignants, MM. Berthoud et de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Etablissement, telles qu'un état des lieux concernant le réfectoire scolaire, l'installation d'une boîte d'échange de livres dans le hall (boîte prêtée par la Commune de Pully), l'organisation et la tenue du Bal de l'Etablissement et la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui a fourni le sapin. Quatre représentants des délégués ont eu l'occasion d'être reçus par le Conseil d'Etablissement, ce qui a donné lieu à un échange fructueux.

#### Les semaines hors-cadre

Camps à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9<sup>ème</sup> et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11<sup>ème</sup>. La plupart des classes de 10<sup>ème</sup> ont participé à des échanges linguistiques ou ont organisé un mini-camp sur quelques jours en Suisse.

## **ETUDES MUSICALES**

## Ecole de musique de Pully (EMP)

Le comité de l'EMP, composé des municipaux de Pully, Paudex et Belmont, du Syndic de Pully, du Directeur du secondaire, M. Sébastien Fague, ainsi que de quelques enseignants de l'EMP, est présidé par M. Jean-Blaise Paschoud.

La direction de l'EMP est assurée par Mme Anne Bassand depuis janvier 2016.

Le Site Internet de l'école : <a href="www.empully.ch">www.empully.ch</a> donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.



## Loi sur les écoles de musique

Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), les communes participent, depuis 2012, à raison d'une somme par habitant. Pour 2018, le montant est de Fr. 9.50. Ces montants collectés sont versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite (www.multisite.ch) et de ce fait la commune ne lui verse plus de subventions directes.





## **PAROISSES**

## **PRÉAMBULE**

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

## TEMPLE DE ST-MARTIN

Peu utilisé, si ce n'est pour des obsèques, le temple accueille cependant, tous les jeudis soir, une célébration soit religieuse, soit laïque.

Un traitement anti parasites a été effectué en fin d'année pour un montant de Fr. 3'346.40.



## PAROISSE PROTESTANTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel et Villette.

## Convention

La convention, du 13 avril 2004, qui régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte, y compris les traitements et charges sociales des organistes, doit faire l'objet d'une révision prochainement.

#### **Institutions**

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour, entre autres sujets, adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera.

Le Conseil paroissial est composé de Mme F. Christinat, présidente, MM. Demaurex, vice-président, et Henriksen, caissier.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Marc Spothelfer, Claire-Dominique Rapin et Noémie Heiniger, en font également partie.

Une rencontre annuelle, entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère, a lieu en principe au mois de mars. Lors de cette réunion informelle, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte; les comptes et le budget sont également présentés.

#### **Organisation interne**

Mme Noémie Heiniger, suffragante, a pris ses quartiers à la Cure en octobre 2017. Une première rencontre avait eu lieu en fin d'année avec la Municipale en charge. Ayant repris pleinement ses fonctions, suite à un congé maternité, la Municipalité, in corpore, a rencontré Mme Heiniger en octobre 2018.

## **Organistes**

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent le poste d'organiste.

#### **Animations**

Le « Culte au Vert » se déroule au Refuge des Bas-Monts et c'est ainsi que dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018, les membres de la paroisse s'y sont réunis en famille. Des animations diverses étaient présentées par les enfants participant au culte de l'enfance. La matinée s'est poursuivie par un repas convivial.

## Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, organiste titulaire du Temple de Pully, en est la présidente et M. Jean-Claude Perret-Gentil, le vice-président. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité et le pasteur Lipp en est le répondant spirituel.

Deux concerts ont eu lieu en 2018 au Temple de Belmont.

## PAROISSE CATHOLIQUE

## Eglise Saint-Nicolas de Flüe



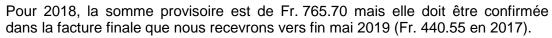
Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Hippolyte de Weck.

M. Célestin Kabundi Kabengele est le curé modérateur.

Notre taux de participation financière est de 23.25% depuis 2013 et la facture annuelle 2018 se monte à Fr. 15'858.90. Les paroissiens de Belmont sont au nombre de 1'297.

# PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.





# COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)



Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

La convention de 2010 concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Notre participation pour 2018 se monte à Fr. 463.20.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

#### **Préambule**

Durant l'année 2018, des travaux d'entretien courant ont eu lieu dans différents bâtiments communaux.

## Salle de gymnastique et terrain de sports

Le terrain de sport ayant retrouvé sa verdeur après quelques tentatives infructueuses, il a été décidé d'en confier à nouveau l'entretien à notre personnel communal.

Différents travaux d'entretien et de mise en conformité ont été effectués à la salle de gym.

Différents jeux de cour ont été peints, durant les vacances d'automne, par M. Tornare.

## Collège

Rien à signaler de particulier en 2018 hormis l'entretien courant.

Par contre de nombreuses visites de l'extension du collège ont été effectuées. Entre autres, au mois de mai, une délégation municipale de la Ville de Fribourg, accompagnée de la cheffe de projet, a visité l'école et a tenu une séance de travail en présence de M. Gamboni.

## Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Locaux à la rte des Monts-de-Lavaux 49 et à la rte du Burenoz

Sur les deux sites, le lave-linge et le sèche-linge ont dû être remplacés.

## **DOMAINES & FORÊTS**

## **DOMAINES**

#### Glissement de terrain

La clôture du chantier de la parcelle 156 a eu lieu en 2017, mais le préavis 10/2016 n'a été bouclé qu'en 2018. En effet nous étions dans l'attente du versement de la part du propriétaire.

Pour rappel, le montant du crédit demandé était de Fr. 106'500.00 ; le financement étant réparti comme suit : 62% pour le canton, 19% pour la commune et 19% à charge du propriétaire.

Le préavis est maintenant bouclé avec un coût total de Fr. 89'267.10, subventions non comprises, de Fr. 55'345.60 et participation du propriétaire de Fr.16'960.75, soit Fr. 16'960.75 à charge de la commune.

## **FORÊTS**

## **Garde-forestier**

Courant 2017, pendant l'arrêt maladie de M. Roch, un intérim a été assuré par M. Favre, accompagné de M. Carrel. Le contrat de M. Roch ayant été rompu, un appel à candidature a été lancé. Une dizaine de candidats a postulé et finalement le choix du Triage de Savigny, dont Belmont fait partie, s'est porté sur M. Alexis Carrel, qui avait déjà œuvré durant quelques mois. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et nous ne pouvons que nous louer de son efficacité et de ses compétences, ainsi que du suivi très pointu des chantiers et des subventions y relatives.

## Exploitation des bois

Martelage 2018 Belmont-sur-Lausanne									
NIO abantias	Lieu-dit endroit	Conro do coupo	Rés	Résineux		Feuillus		Total	
N° chantier	Lieu-ait enafoit		Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	
2018C 127EN-23	Les Ecaravez	Mise en lumière			10	10.9	10	10.9	
2018C 127ML-61	Le Signal	Mise en lumière	12	33	2	5.8	14	38.8	
2018C 127CHA-146	Le Signal	Châblis	16	59.2	5	8.6	21	67.8	
2018C 127EN-182	Ch. des Gottes	Eclaircie normale			162	131.8	162	131.8	
2018C 127ML-191	Burenoz	Mise en lumière	2	5.2	40	41	42	46.2	
							249	295.5	

(sylves: m³ sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Le 16 novembre, lors de la journée de martelage, nous avons marqué une coupe en amont du ch. des Gottes, à la suite des coupes des années précédentes, et toujours dans le but de continuer l'entretien des forêts communales de protection et de fournir le Collège d'Arnier en plaquettes de chauffage. En décembre 2018, le garde-forestier a martelé une coupe en amont de la rte de Burenoz, afin de terminer le secteur que son prédécesseur avait commencé, il y a quelques années.

#### **Châblis**

En janvier 2018, quelques chablis ont été exploités suite aux forts vents du début de l'année.

La sécheresse de l'été a été favorable pour le développement des bostryches, ce qui nous a obligés à couper environ 60 m3 d'épicéa attaqué par ces insectes

## Forêts de protection privées sous contrat de location

Au printemps 2018, 2 coupes ont été effectuées sur des forêts privées, la première aux Ecaravez sur les parcelles 415, 417 et 418 et la seconde le long de la Paudèze sur la parcelle 151.

#### Vente des bois

Résineux:

Bois de service : 102.79 m³
Bois énergie : 62.00 m³

Feuillus:

Bois de service : 7.97 m<sup>3</sup>
Bois énergie : 305.00 m<sup>3</sup>

Total produits (résineux/feuillus) : 477.76 m<sup>3</sup>

## Soins aux plantations

1'800 m<sup>2</sup> de plantation ont été fauchés par l'équipe forestière de Lutry.

#### Soins culturaux

12'400 m² de soins culturaux ont été effectués, également par l'équipe forestière de Lutry. Une telle surface a été traitée afin de rattraper le retard des 2 dernières années, mais également afin de pouvoir toucher les subventions pour les soins aux jeunes peuplements.

Les soins culturaux effectués vers le Refuge des Bas-Monts ont occasionné un surcoût par rapport à la moyenne, ceci est dû à la sécurité des tiers lors des travaux et au nettoyage des sentiers et chemins.

#### **Entretien des chemins**

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien pour l'évacuation des eaux et le fauchage des bords des sentiers.

## **Subventions**

La commune a reçu plusieurs subventions, une partie de celles-ci est du rattrapage des années précédentes.

Genre de subvention	Montant en Fr.
Forêt de protection publique	9'943.60
Forêt de protection publique en retard	13'298.40
Forêt de protection privée	31'306.30
Forêt de protection privée en retard	9'159.50
Soins aux jeunes peuplements	997.50
Carburants	136.85
Total	64'842.15

## **CONCLUSION DE LA MUNICIPALE**

Comme dit en préambule, un 13<sup>ème</sup> rapport de gestion achevé!

J'aurais aimé le rendre aussi palpitant qu'un roman...mais j'espère que vous aurez tout de même eu un intérêt, même modeste, pour des « Chiffres et des lettres » !

Je termine, comme chaque année, en exprimant mes chaleureux remerciements à tout le personnel communal pour sa disponibilité à mon égard, à mes collègues, et en particulier ma collègue de bureau avec qui, les échanges et la collaboration, sont toujours positifs, productifs et souvent « caféinés » !





# SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



## SERVICES INDUSTRIELS

## **PRÉAMBULE**

S'il est un domaine qui est en pleine mutation c'est celui de l'électricité. La révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de son ordonnance induit une avalanche de modifications qui provoque un certain nombre de zones grises sur la gestion des réseaux. Force est de constater que nous ne vendrons bientôt plus de l'énergie, mais bien des services autour de l'énergie. Pour notre service, nous devons faire face à un surcroît de travail administratif dont nous ne percevons pas forcément la pertinence à notre niveau.

Cherche-t-on à faire disparaître les petits distributeurs ?

## SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

## Exploitation du réseau

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin et Groux depuis 2016.

Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- mise en conformité de postes de distribution ;
- nettoyage de postes de distribution ;
- · mise à jour de la cartographie de notre réseau ;
- mise à jour des raccordements dans les postes de distribution ;
- travaux de raccordement des nouvelles constructions ;
- pose des compteurs pour les nouveaux abonnés ;
- changement des compteurs selon les exigences de la métrologie (METAS);
- · interventions pour les coupures d'approvisionnement pour des mauvais payeurs ;
- analyse des points de raccordement pour les nouvelles installations photovoltaïques.



## Alimentation électrique de la commune

Le 16 septembre 2018, notre réseau a été victime d'une coupure générale d'alimentation, qui a duré de 06h50 à 13h30. Celle-ci a été provoquée par un incendie dans un poste de transformation électrique de moyenne tension du réseau lausannois, situé à Praz-Séchaud.

## Eclairage public

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à la modernisation de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin et Groux.

Les principales interventions sont liées à la remise en état de candélabres défectueux ainsi qu'à des pannes sur le réseau d'éclairage.

La principale opération aura été la mise à niveau de l'éclairage public de la RC 773 dans le cadre des travaux routiers. Désormais cette artère est éclairée à l'aide de luminaires à LED qui subissent un abaissement d'intensité entre 22h et 5h.

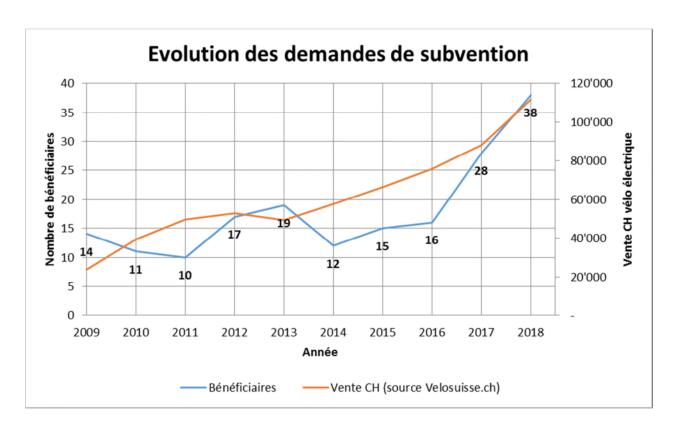
La modernisation de notre éclairage public, dans le cadre du budget, se poursuivra en 2019 et les années suivantes.

## Fonds pour les énergies renouvelables

## Vélos électriques

Depuis 2009, la Commune subventionne à hauteur de Fr. 300.-, l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont. Depuis 2013, le fonds pour les énergies renouvelables prend en charge cette aide à la mobilité. Auparavant cette subvention provenait du « sponsoring » du service de l'électricité.

La tendance à une augmentation des demandes de subvention, constatée en 2017, s'est poursuivie en 2018. En analysant la tendance de la vente des vélos électriques sur le marché suisse, l'on constate que l'augmentation des demandes de la subvention communale suit la courbe générale. La baisse sensible du prix de ce type de vélo, par la multiplication des acteurs dans ce domaine du commerce, ainsi que de la concurrence sur les prix, participent également à l'augmentation du parc de vélos électriques.



## Mini-hydraulique sur la Paudèze

Ce projet, lancé en 2008 par les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, avait fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'une étude d'avant-projet. Ces dernières ont mené à une enquête publique, en 2016, en vue d'obtenir une concession pour l'usage des eaux de la Paudèze et de la Chandelar comme force hydraulique.

Depuis lors, ce projet était bloqué par les oppositions du WWF et de Pro Natura. Les deux associations, malgré les différentes mesures d'accompagnement prévues par les communes pour préserver la biodiversité du cours d'eau, estiment que l'atteinte portée à l'écosystème est trop importante au regard des quantités d'énergie produites.

Dans ce contexte déjà compliqué, la nouvelle loi fédérale sur l'énergie, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est venue modifier, en profondeur, l'environnement légal du projet puisqu'elle ne soutient plus la construction de nouvelles installations hydroélectriques de petite envergure (moins de 1 mégawatt [MW]) alors que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Paudèze se situe à 0.25 MW.

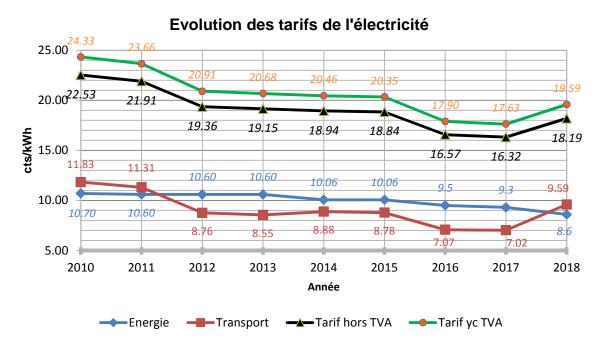
Après discussion avec la Direction générale de l'environnement (DGE) ainsi qu'avec la société Swissgrid qui, sur mandat de la Confédération, gère l'octroi des subventions pour ce type de projet, il ressort que ce projet a aujourd'hui très peu de chance d'aboutir à une réalisation.

Dans un contexte aussi difficile et incertain, les Municipalités des trois communes ont donc décidé d'abandonner ce projet.

Les frais engagés pour ce projet – comptabilisés sur le compte d'attente 9170.82.00 - seront couverts par le fonds des énergies renouvelables (compte 9280.15.00).

#### Tarifs SI 2018

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors TVA et taxes :



## **Taxes**

Depuis 2011, différentes taxes sont appliquées sur la consommation d'électricité. Elles sont affectées de la manière suivante.

Taxes fédérales (dès 2011):

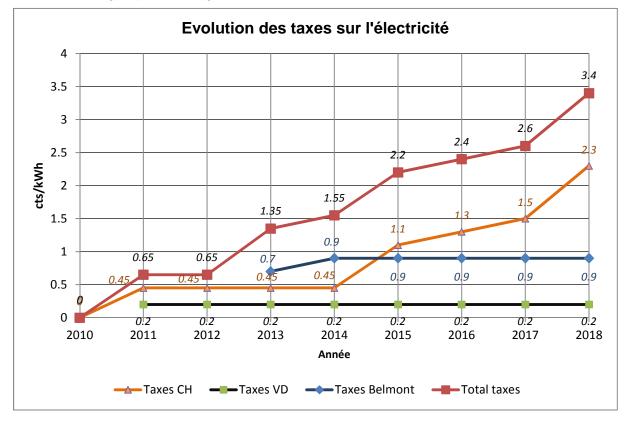
· Financement de la reprise des énergies renouvelables et protection des eaux ; 2.3 cts/kWh

Taxes cantonales (dès 2011)

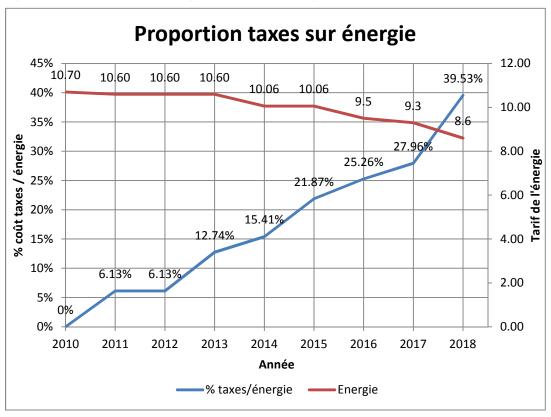
- Commission cantonale de surveillance du secteur électrique ; 0.02 cts/kWh
- Fonds sur l'énergie selon la loi vaudoise sur l'énergie ; 0.18 cts/kWh

Taxes communales (dès 2013)

- Financement et entretien de l'éclairage public ; 0.7 cts/kWh
- · Efficacité énergétique et énergies renouvelables ; 0.2 cts/kWh

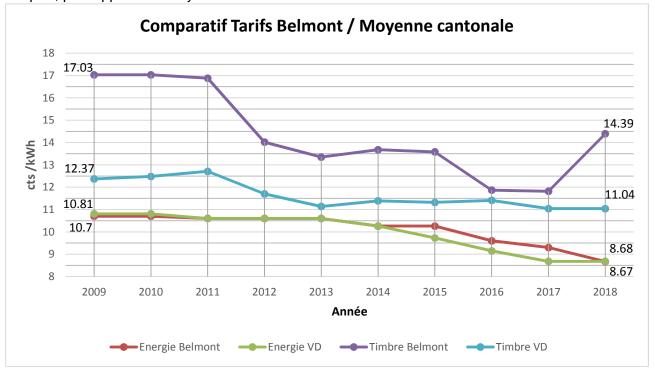


Si les taxes cantonales et communales sont restées stables depuis leur introduction, force est de constater que les taxes fédérales ont pris l'ascenseur depuis 2015.



## Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.



Durant les années 2016 et 2017, la courbe intitulée « Timbre Belmont » fait état de la restitution aux consommateurs d'un excédent de produits perçus. Comptablement, il s'agit d'un prélèvement dans notre fonds de régulation au profit d'une diminution du timbre prélevé.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers. L'augmentation du timbre d'acheminement sur notre réseau résulte des travaux d'entretien et de modernisation entrepris depuis 2017.

## **OIBT** (Ordonnance sur les installations à basse tension)

## Contrôle périodique

En 2018, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 544 installations (Pully 501 - Paudex 20 - Belmont 23).

Au 31 décembre 2018, 355 installations (Pully 344 - Paudex 21 - Belmont 30), soit 2.4% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 384 cas ont été clôturés lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 (739 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2018).

Une minorité d'entre eux (1) concerne un cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 1 - Paudex 0 - Belmont 0).

94 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 75 - Paudex 11 - Belmont 8). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril 2019, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.

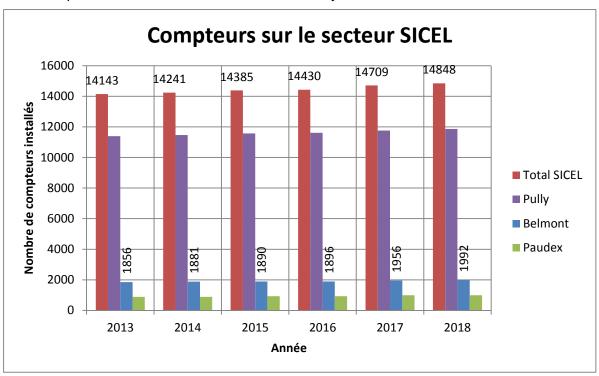
## Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 40 contrôles en 2018.

Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité.

## **Evolution du nombre de compteurs**

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.



## Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés Al)

Un nombre important d'avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (299 cas au total : Pully 188 - Paudex 11 – Belmont 100 dont 56 pour l'immeuble Raiffeisen).

## Romande Energie Commerce - REC SA Conférence des partenaires

Cette séance a eu pour objectif de clarifier la position de REC SA dans le cadre de Romande énergie Holding suite à la réorganisation interne.

L'évolution du marché dans lequel REC évolue impose une adaptation permanente de sa structure de coûts que ce soit pour réagir à des décisions comme celle récente de l'Elcom de réduire de Fr. 95.- à Fr. 75.- / contrat les coûts normalement admissibles dans les tarifs, ou pour se préparer à une possible ouverture totale du marché.

Dans un secteur où les coûts IT représentent une part importante de la structure de coûts, il est important d'atteindre une taille la plus significative possible afin d'amortir, sur une base la plus large possible, ces coûts largement indépendants du nombre de clients à servir.

C'est l'objectif qu'ont recherché dans un premier temps REC et EBM via le projet Janus, rejoints dans un deuxième temps par la société EKZ dans le cadre du projet dénommé Trident.

Les discussions ont abouti à la création, en juin dernier, de la société Enersuisse, détenue à parts égales par les 3 actionnaires, représentant un peu moins de 1 million de clients en Suisse, soit la plus importante société dans ce secteur. La société servira ses 3 partenaires à prix coutant, sans viser de faire des bénéfices.

Enersuisse nait de la mise en commun du processus « data to cash » basé à l'horizon 2020 sur une seule et même plateforme SAP ISU. Le personnel concerné a été transféré, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans la nouvelle entreprise et, l'équipe dirigeante a maintenant été nommée, même si toutes les personnes n'ont pas encore pris leur fonction.

C'est bien une union « équilibrée » qui est recherchée dans laquelle chacun des partenaires apporte son savoir-faire : comme par exemple une plateforme efficiente pour EKZ/Enpuls, l'expérience du marché libéralisé de masse pour EBM, via ses activités en France, ou encore la gestion de partenaires pour ce qui est de REC.

Les partenaires historiques de REC resteront contractuellement liés à REC et non pas directement à Enersuisse. Les actuels contrats de gestion déléguée, qui lient REC et ses partenaires historiques, ne devraient pas être significativement impactés, mais devront néanmoins être adaptés à la nouvelle structure.

## Activités dans le cadre des partenaires REC SA

Les Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) membres de REC se rencontrent tous les trimestres afin de faire le point sur les objets qui nécessitent une information ou une coordination. Ces séances permettent un suivi de l'évolution des dispositions réglementaires et administratives.

Un groupe juridique, des GRD romands, a particulièrement œuvré à la révision des règlements et contrats de reprise de l'énergie provoqué par les révisions des ordonnances en relation avec le domaine de l'électricité.

## Collaboration des SI Pully - Paudex - Belmont

En 2018, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes.

S'agissant de « **l'électricité** », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

#### SIGIP

## **Applications**

Les licences des systèmes propriétaires pour la gestion des données des cadastres souterrains arrivent à échéance. C'est pourquoi une orientation vers des systèmes « open source » a été privilégiée afin de garder la maîtrise de l'évolution des applications. Ces évolutions sont transparentes pour l'utilisateur final.

#### « QWAT » pour réseau d'eau

Après un travail d'analyse et de nettoyage des données, similaire à celui effectué par Pully sur ces données, le cadastre souterrain du réseau d'eau de Belmont a été transféré sur la nouvelle application en 2018.

## « QGEP » pour réseau d'assainissement

Le même processus pour l'assainissement s'effectuera en 2019, l'objectif étant que toutes ces données soient opérationnelles sur les nouvelles applications à la fin 2019.

#### Réseau électrique

Les recherches sont actuellement en cours afin de trouver une nouvelle application, « open source » ou propriétaire, pour gérer le domaine de l'électricité.

#### Relevés sur le terrain

Le service du cadastre de Pully a procédé, pendant les travaux de la RC 773, aux relevés des conduites souterraines.

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors d'intervention sur nos réseaux.

Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.

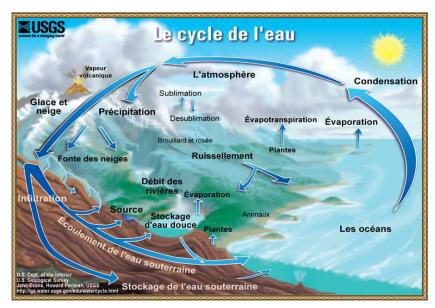
## SERVICE DES EAUX

## L'eau, notre problème ? Le cycle de l'eau

Nous assistons, ces dernières années, à beaucoup d'actions liées à la thématique de l'eau.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'eau est vraiment une ressource renouvelable.

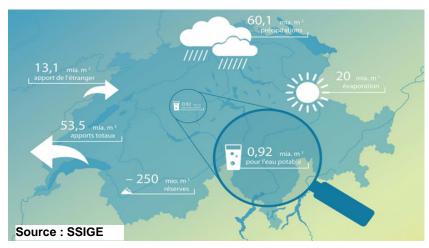
Le schéma ci-contre nous rappelle le cycle permanent de l'eau.



## Bilan hydrologique de la Suisse

La Suisse dispose de grandes ressources d'eau, constamment renouvelées par des précipitations représentant plus de 60 milliards de mètres cubes par année. Un tiers de ces ressources disparaît par évaporation. Des deux tiers restants, un tiers ruisselle en surface vers les fleuves alors que le dernier tiers s'infiltre dans les eaux souterraines.

A peine 1.5% des précipitations annuelles sont utilisées comme eau potable.



## Les pressions sur le captage des eaux

La protection des eaux souterraines se trouve au centre de beaucoup de conflits d'intérêts.

D'une part, la quantité des eaux souterraines peut diminuer sensiblement en raison de la pression immobilière, des constructions et des prélèvements pour les arrosages et, d'autre part, la qualité de l'eau souterraine et potable souffre de l'arrivée de substances étrangères.

Les zones de protection contribuent au contrôle durable et à la surveillance de ces influences.



Mais il est tout aussi important que la population soit rendue attentive au fait que beaucoup de nos activités, industrielles, agricoles et constructives, amènent des changements de la qualité et de la quantité des eaux souterraines. Ces changements rendent plus difficile le travail des captages d'eau et impliquent souvent des frais plus élevés du traitement de l'eau.

## De l'eau potable aux eaux usées

Nous utilisons notre eau potable de multiples façons - pas uniquement pour la boire d'ailleurs : nous en avons besoin pour rincer nos toilettes, pour nous baigner, nous doucher et nous laver, mais aussi pour arroser les pelouses et jardins. L'eau est ainsi plus ou moins fortement polluée et doit être nettoyée dans une station d'épuration.

Mais tout ce qui s'écoule d'un lavabo ou d'un écoulement de sol ne doit pas aller dans les eaux usées : les produits toxiques, les médicaments et autres substances chimiques sont à remettre au lieu de vente ; ces polluants ne peuvent pas être suffisamment éliminés dans une STEP. Des substances solides comme la ouate ou des serviettes hygiéniques bouchent les canalisations ; elles n'ont rien à faire dans les eaux usées.

Nous avons la chance de disposer en abondance d'eau potable de qualité. Le maintien de cette qualité à un prix raisonnable dépend de nous et de nos comportements. Les éléments développés cidessus n'ont aucun aspect moralisateur mais bien un appel à la responsabilité individuelle.

#### Interventions sur notre réseau

#### **Travaux courants**

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions, hors service de piquet, lors de fuite sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- · le branchement de nouvelles constructions ;
- · la pose de nouveaux compteurs ;
- · le changement de compteurs pour révision :
- · les travaux d'entretien de notre réseau ;
- · les interventions sur le réseau en cas de fuite.

#### Détection de fuite

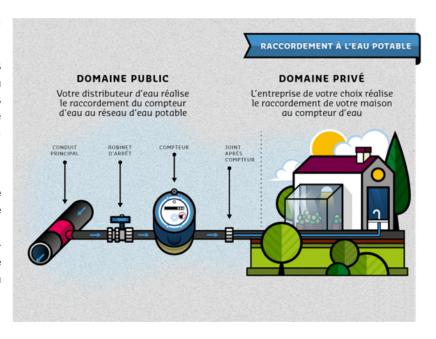
Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

## Pertes = Quantités non facturées

Pour un distributeur, la maîtrise des pertes sur son réseau de distribution nécessiterait la pose des compteurs immédiatement après la vanne de prise sur la conduite principale selon le schéma ci-contre.

Cette solution a deux avantages :

- d'avoir, pour le distributeur, une vision claire des pertes sur le réseau principal;
- de responsabiliser le propriétaire de la conduite, après le compteur, car les pertes sur son réseau sont à sa charge.



Sur notre commune les compteurs sont installés, d'une manière générale, à l'intérieur des immeubles. En conséquence, toute fuite sur la conduite privée, entre la vanne de prise et le compteur, est à la charge du distributeur. Elle entre alors dans les quantités non facturées.

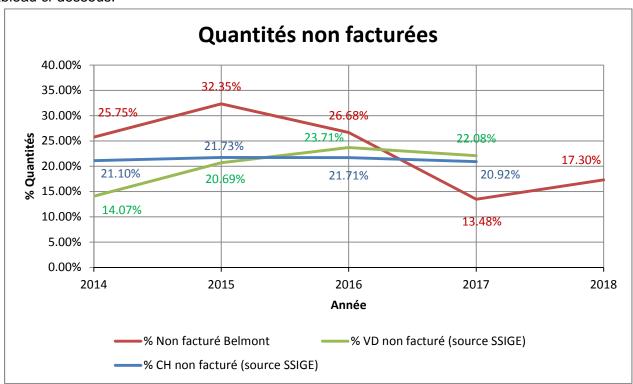
C'est pourquoi, il nous semble plus approprié de se baser sur les quantités non facturées, afin d'établir une comparaison basée plus réaliste des pertes de l'ensemble du réseau y compris les raccordements privés.

Le pourcentage des quantités non facturées est déterminé comme suit :

#### Quantités entrantes sur le réseau – Quantités facturées

#### Quantités entrantes sur le réseau

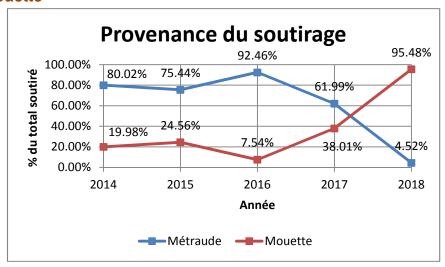
Les statistiques de la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau) nous permettent d'établir une vision de notre « performance » au niveau suisse et cantonal représentée dans le tableau ci-dessous.



## Station de pompage de la Mouette

Le transfert, au ch. du Piaget, de la prise d'eau sur la conduite de Lausanne, a permis de remettre en service, de manière optimale, le pompage depuis la station de la Mouette sur le réservoir de Chatruffe.

Le graphique ci-contre fait clairement apparaître le changement depuis la mise en service de cette prise d'eau suite aux travaux réalisés en 2017, dans le cadre de ceux de la RC 773.



Nous disposons dorénavant de

2 points d'approvisionnement fiables pour notre réseau.

## TRAVAUX PUBLICS

## PRÉAVIS CLOS

## Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) (préavis 02/2001)

Montant alloué Fr. 280'000.00 Montant total des travaux Fr. 279'207.00 Solde Fr. 793.00

Cette étude a bénéficié d'une subvention fédérale ainsi que d'une subvention cantonale pour un total de Fr. 134'685.00.

## Collecteur Combe-Louche (préavis 02/2016)

Montant alloué Fr. 985'000.00 Montant total des travaux Fr. 733'454.15 Solde Fr. 251'545.85

Le solde positif provient :

- de la réserve de Fr. 100'000.- pour un éventuel forage dirigé qui n'a pas été nécessaire ;
- un coût de réalisation des travaux inférieur au budget projeté;
- · un poste « divers et imprévus » très peu utilisé.

Le tracé du collecteur a été adapté – en accord avec les propriétaires – afin de bouleverser au minimum des aménagements extérieurs. Ceci a eu pour effet de devoir adapter les servitudes de passage. Cette tâche a été réalisée par le bureau de géomètre mandaté et a été terminée à la fin 2018.

## Assainissement Arnier et SI (préavis 07/2006)

Montant alloué Fr. 420'000.00 Montant total des travaux Fr. 347'928.50 Solde Fr. 72'071.50

Les travaux se répartissent à 51% pour l'assainissement et 49 % pour le réseau d'eau.

## TRAVAUX EN COURS

## RC 773 (préavis 01/2017)

#### Estacade

Conformément au planning les travaux de reconstruction de l'estacade ont été terminés à la fin 2017. Sur ce secteur les travaux de finition et de mise en place des parois anti-bruit ont été exécutés en 2018.

#### Travaux routiers

Au début 2018, les travaux ont repris, en dehors de la chaussée, entre l'estacade et le chemin des Pralets. Ils se sont poursuivis avec les travaux de reconstruction de la chaussée amont, entre le chemin de la Cure et le chemin des Pâquis. L'arrêt de bus au cœur du village a été reconstruit et modifié avec le stationnement des bus sur la chaussée, pendant la prise en charge des passagers.

Pendant le dernier week-end de mai, la route cantonale a été totalement fermée à toute circulation afin de pouvoir poser, en une seule opération, le revêtement final de la chaussée. En liaison avec la Ville de Pully, les TL ainsi que le service des routes de la DGMR, cette opération a été une réussite.

Une mention particulière doit être faite au Service technique communal pour l'important travail de planification effectué afin que chaque riverain dispose d'une place de parc lui garantissant sa mobilité pendant cette période.

## Flonzel (préavis 08/2016)

## Rappel

Les périodes pluvieuses ont permis de « tester » les aménagements effectués et d'y apporter quelques retouches pour procéder aux travaux de finition. Les opérations liées aux transferts de terrain au domaine public sont en cours et seront terminés en 2019, ce qui nous permettra de clore ce dossier.

## ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

## **VOIRIE**

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

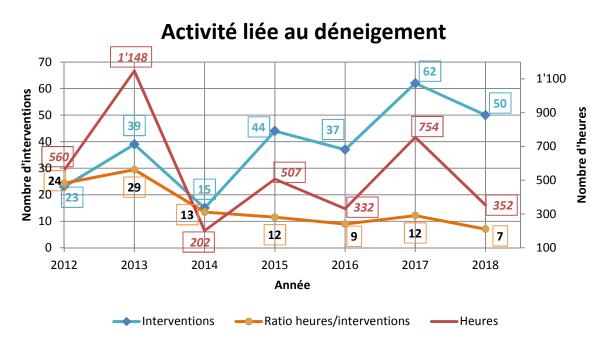
- · l'entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui nécessite un engagement important de notre personnel ;
- · la participation à la préparation des manifestations villageoises.

Le personnel participe à des cours de formation en relation avec la sécurité du travail. L'échange d'expérience au sein de l'Association des chefs de voirie nous permet de répondre de manière pragmatique aux problèmes rencontrés.

#### Interventions sur collecteurs

Seules des interventions courantes d'entretien ou de contrôles par camera ont été réalisées.

## Déneigement



Le précédent graphique nous permet de faire les constats suivants :

- les hivers 2012 et 2013 ont vu des chutes de neige importantes. En effet le nombre de sorties est relativement faible en regard du nombre d'heures passées. Les interventions ont eu une durée plus longue.
- La tendance, amorcée en 2014, s'est poursuivie en 2018, soit une augmentation des sorties à durée limitée. En 2018, la moitié des sorties sont destinées à des opérations de salage préventif ou à des interventions brèves de déneigement sur le haut de la commune.

## **GEDREL SA**

Dès 2017, il n'y a plus qu'une assemblée de la zone de gestion contre deux précédemment. Celle-ci se déroulant dans le courant du mois de mai, il n'est plus possible de faire figurer les activités de l'année sous revue.

Sur demande, la commission de gestion pourra consulter les documents distribués lors de l'Assemblée générale.

## **DÉCHETS URBAINS**

## Information au public

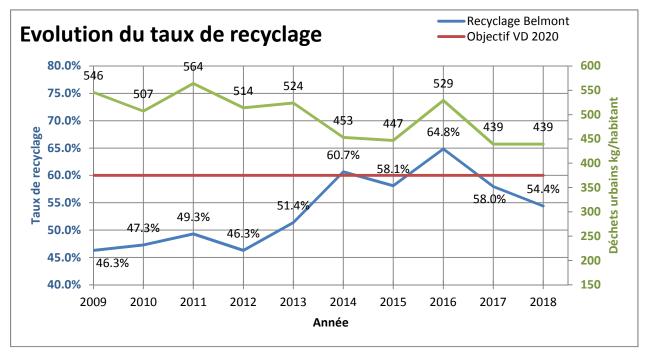
#### L'écho-déchets

En 2018, la Municipalité a décidé d'intensifier l'information sur les déchets. A cet effet, une nouvelle feuille d'information a été introduite et ce, 3 fois dans l'année. Le but est d'apporter, à chaque parution, une information ciblée sur une problématique particulière. Distribuée en « tous ménages », elle est également en accès permanent sur le Site Internet communal.

#### Panneaux d'information

Ces panneaux portent une information sur les horaires d'accès ainsi que les sanctions en cas de nonrespect de ces dispositions. Il est malheureux de constater que la répression doit être appliquée alors que les places de récolte des déchets sont ouvertes 6 jours par semaine.

## Evolution du taux de recyclage



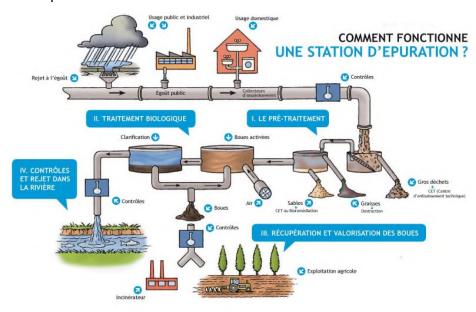
Le taux de recyclage – depuis l'introduction de la taxe au sac - oscille dans une fourchette de 50 à 58%. Les « performances » des années 2014 et 2016 sont dues à des quantités importantes au niveau du compost alors que les autres matières recyclables sont restées stables.

## ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

## Evacuation des eaux

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2017. Conformément à la législation en vigueur, les montants des taxes ont été soumis au Service fédéral de la surveillance des prix qui a fait part de ses observations auxquelles il a été répondu.

En 2019, une première analyse des taxes sera réalisée afin de vérifier l'adéquation des coûts avec les hypothèses de départ.



https://www.aquawal.be

## Épuration des eaux - STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2014	2015	2016	2017	2018
Belmont	3'769	3'842	3'719	3'784	3'850
Paudex	1'893	1'925	1'974	1'994	1'984
Pully	18'844	19'254	19'555	19'325	19'016
Totaux	24'506	25'021	25'248	25'103	24'850

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

#### Cette notion recouvre:

la population raccordée permanente

- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- Habitants raccordés

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 96%.

## **Principaux travaux**

Parmi les principaux travaux réalisés en 2018, peuvent être cités :

- · remplacement des préleveurs d'échantillons ;
- remplacement des tableaux électriques des stations de relevage ;
- · remplacement du rotor et du stator de la pompe à boues ;
- remplacement du moteur de la pompe de recirculation ;
- · réfection des nourrices de distribution de l'eau nord et sud ;
- · réhabilitation par chemisage des canalisations d'évacuation des eaux ;
- remplacement de la vanne guillotine du digesteur 2 ;
- remplacement de la conduite d'écoulement de la centrifugeuse ;
- remplacement de la conduite de recirculation du digesteur 1 ;
- finalisation des travaux de réhabilitation du digesteur primaire ;
- · vidange, nettoyage et inspection du digesteur 2 ;
- · divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

#### **Données statistiques (extrait)**

	2016		2017		2018	3
Eaux traitées (m³)	2'342'193		2'125'615		2'217'728	
Débit moyen journalier (m³)	6'039		5'824		6'076	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	358'731	56 %	369'819	58.6%	407'289	64%
Production d'électricité (kWh)	277'795	44 %	261'108		229'799	
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	21	0 %	93	0%	393	0%
Electricité totale consommée (kWh)	636'505		630'834		636'695	
Biogaz total produit (m³)	175'815		161'635		159'589	
Biogaz utilisé par le groupe (m³)	171'884	98 %	161'635	99%	138'483	79%
Gaz de ville acheté (m³)	2'137		1'280		14'874	

## Remarque sur la production d'énergie électrique

Les travaux sur le digesteur 1 sont terminés et la remise en service de l'ouvrage a eu lieu en mai 2018. La vidange du digesteur 2 s'est réalisée à la mi-juillet, afin de procéder à son nettoyage et à son inspection. Cette dernière a révélé que les parois étaient dans un relativement bon état, si bien que des travaux de réhabilitation légers seront effectués, en début d'année 2019. De ce fait, la quantité de gaz produite par la digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, est toujours aussi faible qu'en 2016 et 2017. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner en 2018.

#### Traitement des boues

Les faibles valeurs enregistrées en 2018 proviennent en partie de problèmes de colmatage des canalisations par des graisses à proximité des équipements de comptage ; les valeurs indiquées ne correspondent pas à la réalité. Par ailleurs, la remise en service du digesteur 1, joue également un rôle dans ces valeurs basses.

On constate une légère augmentation du taux moyen des matières sèches contenues dans les boues, avec une valeur de 33.20 % sur l'année. La centrifugeuse répond toujours à nos attentes.

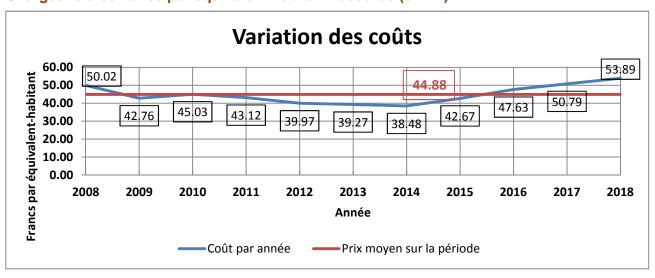
#### Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2018 : un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

## Charges financières (en Fr.)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant total des dépenses	1'054'126.38	1'141'668.06	1'196'290.27	1'357'659.39	1'511'128.13
Montant total des recettes	111'034.16	74'059.22	63'590.80	82'634.65	171'926.10
Montant net à répartir	943'092.22	1'067'608.84	1'202'609.37	1'275'024.74	1'339'202.03

## Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)



La part à charge de BELMONT pour 2018 est de Fr. 207'482.00 (budget Fr. 205'703.-).

Les principaux écarts entre <u>le budget et les comptes</u> sont les suivants :

Motifs		Différences en Fr.
Comptes de charges		CITTI.
Etudes sur la réhabilitation de la STEP inférieures aux prévisions	-	20'000.00
Etudes réalisées en interne supérieures aux prévisions	+	5'000.00
Consommation d'eau moins élevée que prévue	-	5'000.00
Consommation d'électricité plus élevée que prévue	+	10'000.00
Plusieurs imprévus en 2018 (problèmes sur le gazomètre, débouchages du digesteur secondaire, mise en conformité des nourrices d'eau potable)	+	35'000.00
Report du remplacement des vannes a boues	-	20'000.00
Travaux complémentaires en lien notamment avec la réfection du tableau électrique	+	5'000.00
Report de la révision des pompes	-	10'000.00
Comptes de recettes		
Prélèvement sur le fonds de renouvellement supérieur aux prévisions	+	5'000.00
Prélèvement sur le fonds de rénovation supérieur aux prévisions	+	40'000.00

## Projets en cours

Aucune décision n'a encore été prise à propos de l'avenir de la STEP de Pully ; son abandon au profit d'un raccordement des eaux usées à la STEP de Vidy restant une option ouverte.

Les communes raccordées à la STEP de Vidy (communes membres de la CISTEP) ont adopté, fin 2018, une nouvelle convention qui fixe les conditions financières auxquelles les eaux seront traitées dans la future STEP de Vidy, actuellement en travaux, pour l'adapter au traitement des micropolluants.

Le prix du traitement dans la future STEP de Vidy étant désormais connu (environ Fr. 2.00 par m³ d'eau potable produit), la DTSI de Pully soumettra, prochainement à sa Municipalité, une proposition concernant l'avenir du traitement des eaux usées de Pully, en fonction des études préliminaires menées à ce jour pour comparer, aux plans environnemental et financier, les avantages et inconvénients des deux grandes variantes (renouvellement de la STEP de Pully ou raccordement sur la STEP de Vidy).

## **ESPACES VERTS**

#### Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

## SOCOSEV

L'assemblée générale s'est tenue le 25 avril 2018, à Crissier. Elle a adopté les comptes et la gestion 2017. Le financement des actions ponctuelles présentées par les communes partenaires est toujours assuré par le capital de la société ainsi que par les placements existants et ceci malgré de faibles rendements financiers.

L'assemblée générale a validé, à l'unanimité, l'octroi – en 2018 - d'une subvention de Fr. 30'000.- à notre commune pour l'aménagement projeté à l'angle de la route des Monts de Lavaux et du chemin de la Cure.

La prochaine assemblée générale se déroulera à Belmont.

## **CONCLUSION DU MUNICIPAL**

Les travaux de la RC 773 sont derrière nous, et nous pouvons pousser un grand ouf de soulagement. Si ce chantier d'envergure a pu se réaliser sans problèmes majeurs, je le dois pour une très grosse part à l'investissement journalier du personnel du Service technique. Je dois relever également la parfaite collaboration avec les entreprises, les intervenants au niveau des transports publics et de la sécurité.

Cette année tous les services ont travaillé à flux tendu pour garantir un service de qualité à la population.

Je pense que l'on ne leur dira jamais assez merci pour leur investissement. MERCI !!!







Philippe MICHELET, Municipal



## **AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE**

(POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



## **PRÉAMBULE**

Le fonctionnement du service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien, ont été détaillés dans le rapport de gestion 2016 de début de législature. Le rapport de gestion 2018 ne relate que les évènements qui se sont déroulés pendant cette période.

## **SERVICE TECHNIQUE**

## Service technique

Le service technique est composé d'un chef de service et responsable de la police des constructions ; de son bras droit ; d'un coordinateur administratif et de deux secrétaires à temps partiel (total 100%) jusqu'en août ; et depuis le 1<sup>er</sup> septembre, une à plein temps et une à temps partiel (total 140%). Il n'y a pas d'apprenti pour l'année scolaire 2018-2019.

Ce service s'occupe des tâches administratives inhérentes au dicastère de M. Michelet (Services industriels, déneigement, routes, déchets, espaces verts, etc.), à ceux de Mmes Dupertuis et Greiner (travail des concierges, maintenance des différents bâtiments, forêts et domaines propriétés de la commune ainsi que diverses tâches de la police administrative). Il s'occupe aussi de la police des constructions et de l'aménagement du territoire (dicastère de la susnommée). La partie technique des préavis présentés au Conseil communal fait aussi partie de ses tâches.

Chaque année, un décompte des contacts téléphoniques, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis est tenu et se résume selon le tableau ci-dessous.

Aucun des courriels envoyés et reçus par les collaborateurs du service technique depuis leur adresse personnelle de même qu'aucun des appels sur leur ligne directe ne sont comptabilisés.

Décomptes	2014	2015	2016	2017	2018
Téléphones	2799	2353	2690	2593	3164
Guichets	749	796	438	739	806
Courriers, aménagement et gestion du territoire	438	*1457	607	524	411
Courriers, services extérieurs et travaux	256	**388	247	206	***866
Courriers police administrative	34	43	22	48	23
Correspondance par courriel	2173	2252	3263	3105	3726

<sup>\*</sup> dont 957 lettres circulaires envoyées aux propriétaires des parcelles touchées par des dangers naturels

<sup>\*\*</sup> dont 195 lettres circulaires envoyées aux invités de la séance d'information de l'OFROU sur l'A9, tunnels de Belmont

<sup>\*\*\*</sup> dont 700 lettres circulaires envoyées aux propriétaires sur la méthode de calcul de la facture 2017 pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux claires suite au changement de règlement

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

Quelques nouvelles constructions, beaucoup de transformations sur des bâtiments existants ou de démolition/reconstruction occupent le service technique.

M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée accompagnent activement les propriétaires et leurs mandataires pour l'élaboration et la présentation de leur projet.

La Municipalité a traité 160 objets (137 en 2017) au cours de l'année écoulée, soit 19 par la délégation municipale des constructions (DMC) (6 en 2017) et 141 (131 en 2017) directement en séance de municipalité; lorsque leur teneur ne requiert pas une discussion spéciale (par exemple : teinte, construction de minime importance, délivrance des PH ou PU, etc.). Lorsqu'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme, l'objet est directement présenté à la Municipalité.

Pour la police des constructions, 16 enquêtes publiques (7 en 2017) ont eu lieu selon ce qui suit :

- 5 (2 en 2017) pour des nouvelles constructions pour 37 logements, dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz » (4 en 2017);
- 1 (2 en 2017) pour des aménagements extérieurs, piscine, jacuzzi, mur de soutènement, etc. ;
- 8 (1 en 2017) pour des modifications intérieures, d'affectation et agrandissement totalisant 8 logements en sus (2 en 2017) ;
- · 1 pour un remplacement du système de chauffage ;
- 1 pour des travaux communaux (1 en 2017).

En 2018, ont été délivrés : 17 permis de construire dont 2 complémentaires (25 en 2017), 15 permis 72d (18 en 2017) pour des objets de minime importance, dont 1 (2 en 2017) pour le remplacement du système de chauffage. La modification de la loi sur l'énergie n'oblige plus à délivrer de permis de construire pour l'installation de panneaux solaires (thermiques/ photovoltaïques).

26 permis d'habiter/d'utiliser (37 en 2017) ont été délivrés.

## Statistiques des logements

- 17 nouveaux logements ont été autorisés à la construction (6 en 2017) ;
- · 34 logements sont finis (59 en 2017 dont PQ Arnier II);
- 18 logements sont en cours de construction (32 en 2017) :
- 8 logements n'ont pas été commencés (10 en 2017).

#### **Facturation**

#### Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2018 s'élève à Fr. 18'136.85 (Fr. 21'965.75 en 2017). Les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation.

Le délai de paiement est de 30 jours dès la délivrance du permis de construire.

#### Facturation des taxes d'introduction

Avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux, les taxes d'introduction figurant sur le permis de construire doivent être payées (acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le nombre d'unité de raccordement (UR) sert de base pour le calcul de la taxe d'introduction pour l'eau potable.

La taxe d'évacuation des eaux usées est calculée sur le même nombre d'unité de raccordement (UR). Quant à la taxe pour les eaux claires, elle est calculée sur la surface imperméable de la parcelle.

L'architecte transmet ces données lors de la demande de permis de construire qui peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle faite par M. Gamboni au cours de laquelle il vérifie que le nombre d'UR et les surfaces imperméables correspondent à ce qui a été indiqué précédemment.

En 2018, le montant de la taxe d'introduction pour l'eau potable s'élève à Fr. 20'712.81 (Fr. 176'070.23 en 2017) et celle du raccordement aux égouts est de Fr. 96'745.44 (Fr. 142'185.66 en 2017).

Pour la taxe de raccordement électrique, chaque nouveau raccordement est facturé sur la base d'un forfait de Fr. 6'150.- et de Fr. 95.- par ampère demandé. En cas de transformation ou d'agrandissement, seuls les ampères supplémentaires éventuels sont facturés. Cette taxe a rapporté Fr. 39'407.52 en 2018 (Fr. 65'665.75 en 2017).

## Cour de droit administratif et public (CDAP)

Les aspects juridiques de nos dossiers, la défense de nos intérêts et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi sont toujours confiés à notre avocat-conseil Me Benoît Bovay.

En 2017, un jugement de la CDAP donnait tort à un propriétaire qui contestait la décision municipale d'une demande d'enquête publique pour le déplacement d'un jacuzzi et, se conformant à ce jugement, les propriétaires ont mis cet objet à l'enquête publique. Le 3 janvier 2018, une synthèse négative parvenait à la Municipalité, la Direction de l'énergie n'ayant pas délivré l'autorisation spéciale requise car, aux yeux de la loi sur l'énergie, cette installation doit être considérée comme nouvelle et dès lors, être conforme à dite loi. Par conséquent, la Municipalité n'a pas pu délivrer le permis de construire.

Les propriétaires ont fait recours contre cette décision et nous sommes toujours dans l'attente du jugement de la CDAP.

## Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

La surveillance de la sécurité des chantiers sur notre commune est toujours assurée par M. Gamboni qui suit, chaque année, les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Tous les échafaudages sont contrôlés après montage. En cas de besoin, les remarques sont adressées directement au monteur, afin que les défauts constatés, tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc., soient corrigés immédiatement.

Les entreprises se mettent rapidement en conformité car les conséquences peuvent être financièrement lourdes, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA; le Service technique étant habilité à les dénoncer auprès de cette instance.

Aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2018.

## Service de contrôle des citernes

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) donne aux propriétaires la responsabilité de l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. Au titre de service public, la Municipalité continue annuellement de rappeler cette obligation aux propriétaires.

La commune tient un registre à jour où sont consignés tous les systèmes de chauffage, par fonds.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

La dernière citerne enterrée à simple paroi non conforme a été assainie par la pose d'une enveloppe intérieure.

Des entreprises spécialisées contrôlent les citernes à gaz. En cas de sinistre, une coupure rapide de l'arrivée du gaz doit être possible, c'est pourquoi un cylindre à clés, contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne, doit être installé par les propriétaires.

.

## Service de ramonage

Les Communes de Belmont, Paudex et Pully sont au bénéfice d'une convention passée avec M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur.

Lors d'installation de panneaux solaires, l'accès aux souches de cheminées est souvent modifié. Celui-ci doit être revu et la barre de sécurité rehaussée. Notre ramoneur doit donc être contacté afin qu'il définisse les travaux à effectuer pour qu'il puisse travailler en toute sécurité.

## Energies renouvelables

La loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) impose une couverture de 30% pour l'eau chaude sanitaire, de 40% pour le chauffage et de 20% pour la production d'électricité par des énergies renouvelables.

Lors d'agrandissements et/ou de transformations représentant moins de 50 m² de surface habitable de référence énergétique (SRE qui correspond à la surface brute d'étage prise à l'extérieur des murs de l'habitation) ou de moins de 20% de la SRE du bâtiment existant, des dispenses sont accordées.



L'art 68a LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) permet que des installations solaires ne nécessitent pas d'autorisation si elles sont suffisamment adaptées aux toits (pas plus de 20 cm de hauteur, ne dépassant pas du toit en largeur et en longueur, peu réfléchissantes et constituées d'un seul tenant, art. 32a LATC). Elles peuvent être aménagées également sans autorisation sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixtes, pour autant que dans ces deux cas, elles ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

En 2018, 2 permis de construire (2 en 2017) ont été délivrés pour des changements de système de chauffage. Chauffage à pellets par une pompe à chaleur air-eau pour l'un et chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sondes géothermiques pour l'autre.

Un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment doit être fait pour tout nouvel élément de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture..).

Lors de l'année 2018, nous avons traité 10 demandes pour l'installation non obligatoire de panneaux solaires sur des constructions existantes ; 9 correspondent à des panneaux photovoltaïques totalisant une surface de 396.36 m² et 1 pour des panneaux thermiques d'une surface de 31 m².

## Commission de salubrité

En 2018, la Municipalité n'a pas eu recours à la Commission de salubrité.

## Carte des dangers naturels

Le service technique tient à disposition du public, les cartes des dangers naturels qui recouvrent divers aléas, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs.

Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.

## **URBANISME**

Lorsqu'elle en ressent le besoin, la Municipalité consulte les deux commissions, nommées en début de législature et pour sa durée ; elle les informe régulièrement des projets d'urbanisation de notre commune.

- · la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal;
- · la Commission municipale d'urbanisme (CMU), composée de 3 membres et nommée par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

## Commission consultative d'urbanisme - CCU

2 rencontres avec la CCU ont eu lieu en 2018. La première comportait deux sujets dont l'un est récurrent, l'avancement du PGA. Quelques questions ont été posées par la CCU auxquelles il a été donné réponse.

Le deuxième objet concernait le matériau et la couleur (tôle perforée gris anthracite), que les propriétaires de l'immeuble de l'ancienne poste présentaient pour la réfection des balustrades des balcons, en remplacement de verre vert. Cette construction fait partie du plan d'extension partiel « Zone du Bourg » dont elle ne respecte pas le règlement de 1984, tant dans son architecture que dans les éléments de construction. La raison en est que cet immeuble a été construit avant son entrée en vigueur et n'aurait peut-être pas dû être intégré dans le périmètre concerné par ce règlement.

En octobre, la CCU est informée du « stand-by » du PGA auprès du Service du développement territorial et sur les documents reçus pour l'enquête publique concernant le PPA \*Rue des Corbaz ».

Par ailleurs, le nouveau projet sur la parcelle de l'ex-musée Deutsch leur est présenté. La décision des propriétaires de ne pas conserver le bâtiment de l'ancien musée a permis à l'architecte d'appréhender différemment le projet. Cette nouvelle mouture agréée la CCU qui relève avec satisfaction que la plupart des remarques qu'elle avait faites en 2015 lors de la présentation du 1<sup>er</sup> projet ont été prises en compte. Il s'agissait notamment de l'implantation des bâtiments, leur hauteur, la mixité des affectations et le respect de la typologie du lieu.



## Commission municipale d'urbanisme - CMU

Pour la législature 2016-2021, la CMU est composée de MM. Rodolphe Lüscher, architecte, Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre. Cette dernière n'a pas été consultée en 2018.

## Plans de quartiers légalisés

PQ « Arnier » - Secteur « Musée »

## Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Avancée majeure pour ce nouveau plan partiel d'affectation durant 2018 puisque un urbaniste a été mandaté par le représentant du propriétaire et que les études ont bien avancé. A tel point que le 21 décembre 2018, le dossier a pu être envoyé au Service du développement territorial pour examen préliminaire.

## Plan de quartier du Signal

Les travaux de transformation et d'agrandissement de l'ancienne Auberge du Signal sont maintenant achevés et les logements mis en location.

La Municipalité a donné mandat à un urbaniste pour la mise en œuvre du dossier pour quelques modifications de ce plan de quartier, notamment la régularisation de la place de déchets, la présence de deux logements dans la même enveloppe de construction au lieu d'un unique dans le règlement. De plus, l'altitude faîtière de certaines constructions est légèrement supérieure à celle autorisée par l'actuel règlement. Bien que ces modifications n'aient provoqué aucune remarque des habitants du quartier, il est nécessaire de régulariser tous ces points.

#### **PPA La Coulette**

Un dossier pour examen préalable complémentaire a été déposé auprès du SDT (Service du développement territorial) en juillet 2017 et le rapport de cet examen a été adressé à la commune le 11 janvier 2018, requérant ajouts ou modifications sur certains documents.

Certains renseignements ont été ardus à recevoir par l'urbaniste et ce n'est que début décembre que le dossier complet nous est parvenu pour la suite de la procédure. La Municipalité ayant décidé il y a plusieurs années qu'aucune enquête publique ne devait avoir lieu pendant les fêtes de fin d'année, le plan partiel d'affectation « La Coulette 2 » sera à l'enquête en janvier 2019.

Puis, selon le résultat de l'enquête, un préavis pour l'acceptation de ce PPA pourrait vous être présenté au printemps 2019.

#### Plan de quartier Burenoz – Malavaux

La modification du plan de quartier Burenoz-Malavaux pour le changement d'affectation de la Galette, partie située entre les immeubles Auteuil et Longchamp, a été acceptée par le Conseil communal le 27 avril 2017 et est entrée en vigueur le 17 juillet 2017.

Une enquête publique pour l'aménagement de 7 nouveaux logements de 2 pièces duplex et d'un club-house, à l'usage des habitants des immeubles Auteuil et Longchamp uniquement, a eu lieu du 10 mars au 8 avril 2018. Une remarque a été déposée par l'AVACAH (Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés) qui demandait qu'un WC à l'usage de handicapés soit installé dans le Clubhouse, que l'accès au niveau d'entrée des logements soit sans marche et que l'aménagement de ceux-ci permettent leur utilisation par des personnes handicapées. Le propriétaire ayant répondu favorablement à ces demandes, l'AVACAH a retiré son opposition.

Dès lors, le permis de construire a été délivré le 7 mai 2018 et les travaux ont commencé début octobre.

## Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Après l'acceptation du PPA « Rue des Corbaz » par le Conseil communal le 2 novembre 2017 et sa transmission au SDT le 8 décembre, ce dernier a annoncé par le biais de la Feuille des avis officiel, la mise en vigueur du PPA simultanément à l'approbation préalable, au 23 avril 2018.

L'enquête publique pour la construction du PPA a eu lieu du 3 novembre au 2 décembre 2018 et un certain nombre d'oppositions a été déposé pendant la durée légale. Outre quelques oppositions portant sur la stabilité du terrain, la plupart d'entre elles portent sur l'important trafic généré par ce chantier et surtout sur la sécurité des enfants aux abords du collège.

Une séance avec les opposants, les promoteurs/architectes et une délégation municipale aura lieu fin février au cours de laquelle, les mesures prévues pour endiguer le trafic et assurer la sécurité des piétons seront présentées.

## Gestion et aménagement du territoire

## Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.-

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de Fr. 180'000.-

Le plan directeur cantonal envoyé à la Confédération (ARE Office fédéral du développement territorial) pour examen en juillet 2017 a vu son approbation signifiée au Conseil d'Etat le 31 janvier 2018. Ceci a permis de sortir du moratoire qui obligeait à compenser chaque m² mis en zone constructible par l'équivalent à déduire d'une zone constructible déjà légalisée.

Le 28 mai 2018, une délégation municipale accompagnée de M. Gamboni s'est rendue au SDT pour remettre en main propre notre dossier de PGA pour examen préalable complémentaire, dont le délai de retour devait être de trois mois. Le 15 octobre, nous avons reçu un courrier du SDT nous informant que les services de l'Etat étant surchargés, le délai ne pouvait être tenu (il ne l'était déjà plus ©..). Et au 31 décembre 2018, nous sommes toujours dans l'attente de son retour.

Sous toute réserve, il semblerait que la mise en œuvre, par le Canton, d'un règlement pour les zones ZIZA (zones industrielles, zones artisanales) lui pose problème. C'est pourquoi, un point d'achoppement, pour notre PGA, serait la modification que nous souhaiterions pour nos zones d'activité qui deviendraient des zones mixtes par la possibilité d'y affecter un certain pourcentage de logements.

« Qui a patience a paradis », on l'aura bien mérité au vu de celle que nous devons déployer dans ce dossier.

Le compte de bilan n° 9149.00 recouvre les deux crédits acceptés par le Conseil communal pour cet objet. Le solde disponible au 31.12.2018 est de Fr. 81'138.80 (Fr. 99'542.25 au 31.12.2017).

## Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

9 demandes d'abattage nous sont parvenues, (12 en 2017), pour des arbres de différentes essences (épinette bleue, bouleau, noyer, cerisier, marronnier, saule et sapin).

Depuis 2016, tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm, est considéré comme protégé

Toute demande d'abattage fait l'objet d'un affichage au pilier public pendant 20 jours et peut faire l'objet de remarque ou d'opposition.

## PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Le PALM est toujours dirigé par une cellule opérationnelle cantonale (CO) et par une direction technique de projet (DTP) dont les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

La version du « PALM 2016 » favorablement reçu par l'ARE avec un taux de cofinancement de 30 % pour les frais d'infrastructures présentées, il était temps de penser à la version suivante « PALM 2021 ».

Un reproche a été adressé au projet d'agglomération Lausanne-Morges concernant le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'infrastructures présentés et cofinancés dans les versions précédentes. Au vu de cela, la décision unanime des communes partenaires a été prise de renoncer à l'élaboration de la version 2021 et de concentrer les forces de nos mandataires dans les études pour la réalisation des mesures d'infrastructures.

#### Groupe de suivi mobilité douce du PALM

Piloté par la DGMR, le groupe spécialisé « mobilité douce » a été constitué lors de la première version du PALM et conduit l'ensemble des études de mobilité douce (piétons/vélos) d'échelle d'agglomération. En 2018, ce groupe spécialisé a notamment assuré le suivi de la mesure 4c.03 « jalonnement des itinéraires cyclables ».

Le jalonnement des itinéraires cyclables est une mesure du PALM 2007, bénéficiant d'une subvention fédérale. Cette mesure vise à signaliser les itinéraires cyclables principaux de l'agglomération.

Au vu du nombre d'acteurs impliqués et de la complexité à mettre en œuvre une telle mesure, les communes de l'agglomération ont été consultées sur les principes de mise en œuvre et les modalités organisationnelles. Les 26 communes ont alors délégué la première étape de mise en œuvre au Canton et une convention sera établie entre chacune des communes et le Canton.

En 2018, la DGMR a mené une étude de détail, définissant les tronçons à jalonner dans l'agglomération. Un mandat de génie civil ainsi qu'une consultation des communes aboutiront à une première étape de pose des panneaux à l'automne 2019 et au printemps 2020.

Le groupe spécialisé « mobilité douce » garantit ainsi le suivi de cette mesure et le SDEL en assure la coordination avec les communes de l'Est lausannois.

**∞**6∞

Pour 2018, notre participation financière aux coûts du PALM est de Fr. 1'428.20 (Fr. 570.00 en 2017).

## SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

En 2018, Le comité de pilotage (groupe décisionnel) des communes composant le SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont) s'est réuni à cinq reprises et le groupe technique a eu sept séances.

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

Transports publics: Une étude sur l' « Image directrice des transports publics » du SDEL, a été confiée à un bureau d'ingénieurs conseils en mobilité. Cette étude, financée par toutes les communes du SDEL et le Canton (DGMR), doit aboutir à une image directrice du réseau de transports publics de l'Est lausannois à l'horizon 2030. La première phase de l'étude (diagnostic, enjeux et objectifs) a été validée au COPIL Est du 3 juillet 2018, la deuxième phase (le concept) est en cours de finalisation et sera validé au printemps. Il propose des principes d'amélioration (lignes directrices) de dessertes dans des secteurs moins bien desservis ou amenés à se développer d'ici 2030. La 3ème phase de l'étude développera les variantes les plus pertinentes. Pour ce chantier, le groupe de suivi s'est réuni quatre fois.

Bus à haut niveau de service BHNS: Le projet d'ouvrage finalisé pour la partie Lutry-Pully (PP7) sera mis à l'enquête publique au printemps 2019 et le dossier d'appel d'offres est en cours de finalisation. Les demandes pour les crédits d'ouvrage aux Conseils communaux de Lutry, Paudex et Pully seront présentées à l'automne 2019 et, à ce jour, le début des travaux est prévu en 2020. Concernant le projet partiel Pully-Lausanne (PP8), l'avant-projet pour le tronçon pulliéran est finalisé et le dossier d'appel d'offres pour le projet d'ouvrage a été publié le 3 décembre 2018. Les études de projet d'ouvrage vont démarrer en 2019.

En septembre, les Communes de Pully, Lutry et Paudex ont accueilli un modèle de BHNS (bus à haut niveau de service) qui a été présenté aux riverains de la future ligne.

Le bureau du SDEL est fortement impliqué depuis 2010 (groupe technique et COPROJ) dans le projet du BHNS pour les phases PP7 (Lutry, Paudex, Pully-Damataire) et PP8 (Pully-Damataire à Pully-Reymondin).

- Stationnement : l'étude « Stationnement » à l'échelle de l'agglomération qui concerne aussi les quatre communes du SDEL n'a pas pu démarrer en 2018. Dès lors, l'étude à l'échelle du SDEL et le montant qui y est affecté ont été reportés en 2019.
- Mobilités douces: Afin de coordonner les aménagements pour le jalonnement d'itinéraires cyclables dans toute l'agglomération, les différents schémas directeurs ont accepté de déléguer au Canton, plus particulièrement à la Direction générale de la mobilité et les routes, l'étude et la mise en œuvre de la signalétique.
- Centre-ville de Pully: Après l'élaboration d'un Masterplan, d'un diagnostic du stationnement et d'une analyse du développement des activités économiques, puis entre 2015 et 2017 d'une vaste démarche participative sur l'aménagement des espaces publics, ce chantier d'étude est entré dans une phase plus concrète avec la mise en œuvre de 6 plans d'affectation, ainsi que de plusieurs projets d'espaces publics importants comme le réaménagement de l'avenue de Lavaux et de la rue de la Poste ou encore la réalisation de la liaison piétonne « Village-Est ».

Requalification RC 777 Rives du Lac: Le rapport technique du SDEL identifie le secteur des rives du lac en tant que secteur à enjeux pour l'Est lausannois, par ses qualités paysagères et sa situation au bord du lac Léman, véritable attrait touristique. Le Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman atteste de l'importance de ces qualités et de la nécessité de les valoriser. Conformément aux lignes directrices inscrites dans le rapport technique du SDEL, il convient ainsi pour ce secteur de déterminer les conditions d'urbanisation et les modalités de requalification de la route du lac (Route Cantonale 777 - RC 777).

En 2016, une étude préliminaire de diagnostic multimodal de la RC 777 a été pilotée par le SDEL, établissant un état des lieux du fonctionnement de la route et proposant des pistes de réflexions pour un réaménagement routier de l'axe. Cette étude a mis en avant plusieurs variantes envisageables telles que la réalisation de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée ou la création d'une bande centrale polyvalente. Les réflexions n'ont cependant pas fait l'objet d'une validation technique. Présentée au COPIL du SDEL en séance du 15 décembre 2016, l'étude a été validée par l'ensemble des partenaires.

Assurant la coordination des réflexions établies dans l'étude préliminaire avec l'urbanisation et les qualités paysagères et patrimoniales du secteur, le COPIL du SDEL du 29 novembre 2018 a attribué un mandat à un bureau d'urbanisme, de paysage et d'architecture pour l'élaboration d'un « Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac ». Au regard des spécificités du secteur, le bureau mandaté s'associe également les compétences d'une ingénieure mobilité. Les communes de Lutry, Paudex, Pully et le SDT sont partenaires de la démarche.

L'objectif principal de l'étude est d'établir les lignes directrices en matière d'urbanisme, de paysage et de mobilité pour le secteur des rives du lac. Le périmètre d'étude est structuré par la route du lac et s'étend de Lutry Grand-Pont à Pully Haldimand sur une longueur de trois kilomètres. Pour suivre l'élaboration de l'étude, un groupe de suivi, composé de représentants techniques des communes, des services de l'Etat (SDT et DGE) et des mandataires, a été mis en place. Le GT du SDEL valide techniquement chaque phase de travail, tandis que le COPIL du SDEL les valide politiquement et entérine l'étude.

En décembre 2018, des séances de lancement se sont tenues avec chacun des partenaires pour récolter les attentes de chacun et définir ensemble les enjeux à ne pas omettre.

Suite à ces séances de lancement, les mandataires travaillent sur la première phase de l'étude. Basée sur les planifications et études existantes, cette phase établit un état des lieux du secteur et définit les enjeux paysagers, urbanistiques et de connectivité mobilité douce. Les deuxième et troisième phases de l'étude élaboreront le concept d'aménagement général et des principes d'aménagement sur certains sites spécifiques du secteur.

La finalisation de l'étude est prévue pour fin 2019. Les résultats constitueront des lignes directrices pour les communes de Lutry, Paudex et Pully, les guidant dans la suite de leur démarche communale tout en garantissant une harmonisation et une préservation du secteur.

Corsy/La Conversion: Le secteur de Corsy/La Conversion comporte un grand nombre de mesures d'urbanisation inscrites dans le PALM. L'étude stratégique en cours, financée par la commune de Lutry et le Canton (SDT et la DGMR), a défini deux scénarii de développement dont l'un avait été validé par les partenaires. Toutefois, ce scénario nécessitait une prise de position de l'OFROU avant d'entamer la phase suivante de l'étude. Après plusieurs séances de coordination avec les partenaires du projet, la prise de position consolidée de l'OFROU a été connue fin 2017. A la suite des contraintes formulées par l'OFROU, il était nécessaire de reprendre l'étude en déclinant le scénario retenu pour un développement de l'urbanisation du secteur envisagé à court-moyen terme. Afin que les nouvelles contraintes soient intégrées au scénario, le bureau d'étude a développé deux variantes. Celles-ci vont être présentées en 2019 au COPIL Est pour validation.

## Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

La stratégie d'évolution du paysage de l'Est lausannois a été validée par le COPIL du SDEL en septembre 2016. Identifiant des itinéraires paysagers à travers le territoire, la stratégie élaborée permet de rendre visible et accessible la diversité paysagère de l'Est lausannois. Pour une mise en œuvre concrète de ces itinéraires, des fiches de route planifient des projets paysagers pouvant être réalisés le long de chacun des itinéraires selon les opportunités. Plus d'informations sur cette étude via le lien suivant : https://www.est-lausannois.ch/projets/le-sdel/#tabs3

En 2017, une étude d'avant-projet avait démarré dans le but de mettre en œuvre un itinéraire fédérateur pour les quatre communes de l'Est lausannois. Après cinq séances de travail entre le bureau technique du SDEL, les représentants techniques des communes, Lausanne Région et le bureau mandataire, le COPIL du SDEL avait souhaité reporter la réalisation de l'itinéraire.

Parallèlement, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a profité de l'opportunité des travaux de réhabilitation de la route des Monts-de-Lavaux (RC 773c) pour réaménager le point de vue se trouvant à l'angle du Chemin de la Cure. Cet espace est en effet identifié le long d'un itinéraire de l'étude stratégique d'évolution du paysage, concrétisant sa planification. Ce point de vue est désormais accessible à tout usager souhaitant faire une halte et contempler le grand paysage lors d'une balade à travers l'Est lausannois bien que quelques travaux de finition restent à faire, notamment une barrière qui masquera le flux des voitures mais ne compromettra pas le dégagement visuel sur le grand paysage. Ils seront exécutés par notre personnel communal durant 2019.

Cet aménagement entrant pleinement dans un cadre régional et répondant aux buts de la SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise), un montant de Fr. 30'000.00 nous a été alloué suite à notre demande de subvention. Le solde, a été financé par notre fonds auprès de PPPB (Promotion Pully, Paudex, Belmont) partiellement alimenté par la taxe de séjour perçue dans notre commune.





En 2018, une alternative a été envisagée par le SDEL pour communiquer auprès de la population de manière concrète sans que les itinéraires aient été réalisés : l'élaboration d'un support de communication et la mise en place d'éléments d'orientation le long des itinéraires.

Cette concrétisation offrira un premier élan à la mise en œuvre de la stratégie d'évolution du paysage dans l'Est lausannois.

#### Communication

Des Newsletters ont été éditées et mises en ligne en juillet et en décembre 2018 tandis que le rapport d'activités 2017 a été mis en ligne en juillet.

La participation financière 2018 de Belmont aux frais de fonctionnement du SDEL est de Fr. 34'307.20 et de Fr. 5'979.70 pour les frais d'études (total de Fr. 41'966.45 en 2017).

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL a été de Fr. 113'137.00 (Fr. 109'188.00 en 2017).

## **CONCLUSION DE LA MUNICIPALE**

« Qui a patience a Paradis » est certainement un proverbe spécialement créé pour les interlocuteurs du SDT, car il en faut avec ce service de l'Etat. Malgré nos diverses relances, le rapport sur le PGA qui aurait dû nous arriver fin août n'est toujours pas entre nos mains en ce début mars 2019. Autant vous dire que nos ailes prennent de l'ampleur © ©

L'ambiance du service technique est toujours aussi agréable, empreinte de respect, de collaboration et de bonne humeur malgré un flux de travail parfois très chargé.

Je remercie vivement tous les collaborateurs et mes collègues municipaux pour l'aide et les conseils qu'ils m'ont apportés lorsque j'en ai eu besoin.







Catherine SCHIESSER, Municipale

## **CONCLUSIONS 2018**

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

- 1. après avoir pris connaissance :
  - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018 ;
  - du rapport de la Commission de gestion;
- 2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2018, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic La Secrétaire

(LS)

G. Muheim I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2018 » est jointe au préavis sur les comptes



https://besthqwallpapers.com